



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE

Stratégie Nationale de Gouvernance des Données de la République Démocratique du Congo



Ce document de stratégie a été élaboré par l'équipe de consultants de la Commission Économique des Nations-Unies pour l'Afrique (UNECA) avec le concours du Ministère de l'Économie Numérique de la RDC. Les résultats, interprétations et conclusions exprimés dans ce rapport ne reflètent pas nécessairement les opinions des directeurs exécutifs de l'UNECA ou des gouvernements qu'ils représentent. Le document de stratégie a été produit pour fournir un soutien technique au Ministère de l'Économie Numérique de la République Démocratique du Congo.

Table des matières

1. AVANT-PROPOS	5
2. REMERCIEMENTS.....	6
3. RESUME EXECUTIF	7
4. INTRODUCTION	8
4.1. ENVIRONNEMENT MONDIAL DE LA GOUVERNANCE DES DONNEES.....	8
4.2. PAYSAGE AFRICAIN DE LA GOUVERNANCE DES DONNEES	8
4.3. LA PLACE STRATEGIQUE DE LA DONNEE POUR L'EMERGENCE DE LA RDC NUMERIQUE ...	9
4.4. PROCESSUS D'ELABORATION DE LA STRATEGIE	10
5. ÉTAT DES LIEUX ISSUS DE L'OUTIL D'EVALUATION DES CAPACITES EN MATIERE DE POLITIQUE DES DONNEES EN AFRIQUE (AUDP-CAT).....	12
5.1. LES SCORES DE LA RDC A L'OUTIL D'EVALUATION DES CAPACITES EN MATIERE DE POLITIQUE DES DONNEES EN AFRIQUE	13
5.2. L'ANALYSE SWOT EFFECTUEE	14
6. CARTOGRAPHIE DES ACTEURS ET LEUR ROLE DANS LA GOUVERNANCE DES DONNEES	15
7. CADRE CONCEPTUEL DE LA STRATEGIE NATIONALE DE GOUVERNANCE DES DONNEES DE LA RDC.....	15
8. LA VISION	18
9. LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES	18
9.1. (OS1) : METTRE EN PLACE UNE ARCHITECTURE DE GOUVERNANCE UNIFIEE ET STRATEGIQUE DES DONNEES, ASSURANT LA COORDINATION, LA REGULATION ET LA GESTION FLUIDE DES FLUX DE DONNEES.....	19
9.2. (OS2) : RENFORCER LES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES EXISTANTES ET DEPLOYER UN CADRE D'INTEROPERABILITE TECHNIQUE, SEMANTIQUE ET ORGANISATIONNELLE, POUR DES FLUX DE DONNEES FLUIDES, SECURISES ET TRAÇABLES.	24
9.1. (OS3) : FINALISER, HARMONISER ET OPERATIONNALISER LE CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE DE GOUVERNANCE DES DONNEES, EN CONFORMITE AVEC LES ENGAGEMENTS REGIONAUX ET INTERNATIONAUX.....	31
9.2. (OS4) : ASSURER LA SECURITE, LA DISPONIBILITE ET L'INTEGRITE DES DONNEES ET SYSTEMES CRITIQUES A TRAVERS UNE APPROCHE INTEGREE DE CYBERSECURITE SUR TOUTE LA CHAINE DE VALEUR DE LA DONNEE.....	38
9.3. (OS5) : DEVELOPPER LES COMPETENCES TECHNIQUES, LES DISPOSITIFS DE FORMATION ET ANCRER LA CULTURE DE LA DONNEE DANS LES INSTITUTIONS PUBLIQUES, PRIVEES ET LES COMMUNAUTES	43
9.4. (OS6) : EXPLOITER STRATEGIQUEMENT LES DONNEES POUR AMELIORER LA PRISE DE DECISION, RENFORCER LA SOUVERAINETE NUMERIQUE ET CREER DE LA VALEUR AJOUTEE DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES	49
10. EXEMPLES DE CAS D'USAGE DE VALORISATION DES DONNEES EN RDC.....	55
10.1. CARTOGRAPHIE DE LA CHAINE DE VALEUR DE LA DONNEE DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES	55
10.2. QUELQUES CAS D'USAGES PERTINENTS.....	57
A) SANTE ET COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE.....	57

B)	GUICHET NUMERIQUE DE LA RDC	58
C)	CADASTRE MINIER.....	60
D)	TRANSPORTS	61
E)	AGRICULTURE	61
11.	FEUILLE DE ROUTE OPERATIONNELLE	64
	<i>Phase 1 : Structuration, coordination, gouvernance (T4 2025– T4 2027)</i>	<i>64</i>
	<i>Phase 2 : Déploiement technique, interopérabilité (2028).....</i>	<i>64</i>
	<i>Phase 3 : Exploitation des données, transparence (2029)</i>	<i>65</i>
	<i>Phase 4: Pérennisation, rayonnement régional, innovation (2030 et au-delà)</i>	<i>65</i>
12.	CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE	65
13.	INDICATEURS DE SUIVI EVALUATION	66
14.	PLAN DE COMMUNICATION ET D’ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES.....	69
15.	10 TAKEWAYS	71
16.	CONCLUSION GENERALE	72
17.	ANNEXES	73
1.	ANNEXE 1 - GLOSSAIRE	73
2.	ANNEXE 2 – LISTE DES ACRONYMES.....	75
3.	ANNEXE 3 - CARTOGRAPHIE DES ACTEURS.....	76
4.	ANNEXE 4 - CADRE DE CLASSIFICATION DES DONNEES.....	80
5.	ANNEXE 5 – PROJET DE DECRET APD.....	80
6.	ANNEXE 6 – CARTE MONDIALE DE LA GOUVERNANCE DES DONNEES.....	80
7.	ANNEXE 7 - BIBLIOGRAPHIE	81
8.	PARTICIPANTS À L’ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE GOUVERNANCE DE DONNEES.....	83

1. Avant-propos

Dans un contexte mondial où les données constituent un actif stratégique fondamental pour le développement socio-économique et la modernisation de l'administration publique, la République Démocratique du Congo (RDC) s'engage résolument dans l'élaboration d'un cadre structurant pour la gouvernance de ses données. Cet effort vise à consolider et compléter les building blocks essentiels à une économie numérique congolaise inclusive et performante.

En vue de répondre à cet impératif mondial et conformément aux engagements de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État, Félix-Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO, de bâtir une économie plus diversifiée et compétitive qui favorise l'innovation, l'entrepreneuriat et la valorisation des données comme ressource essentielle et stratégique, le Gouvernement de la République, à travers le Ministère de l'Économie Numérique, s'emploie à mettre en place une **Stratégie Nationale de Gouvernance des Données (SNGD)**, qui fait partie des actions à réaliser dans le cadre de la DRC Digital Nation 2030.

Cette stratégie s'inscrit dans une volonté de moderniser l'action publique, en rendant les services de l'État plus efficaces, plus réactifs et mieux adaptés aux besoins des citoyens. Elle répond à l'exigence de transformer *la richesse informationnelle du pays en un outil de prise de décision*, d'améliorer les services publics et de renforcer la confiance entre l'État et les citoyens. Son élaboration résulte d'une démarche inclusive et participative, impliquant l'ensemble des parties prenantes : administrations publiques, secteur privé, société civile, corps scientifique, partenaires techniques et financiers, et citoyens.

Par ailleurs, les défis opérationnels sont considérables notamment : rompre avec une gouvernance en silos pour instaurer des pratiques harmonisées entre les institutions, garantir la sécurité et la confidentialité des informations, assurer l'interopérabilité des systèmes, renforcer les compétences humaines et techniques, et bâtir un écosystème favorable à l'innovation. Toutefois, les opportunités sont prometteuses entre autres : améliorer la qualité des services publics, optimiser la performance des politiques publiques, promouvoir la transparence administrative, et stimuler l'économie numérique de la RDC.

Pour se faire, la **vision** de la SNGD est de : "Faire de la République Démocratique du Congo une nation souveraine, inclusive et innovante, où les données sont gouvernées de manière sécurisée, éthique et interopérable, au service de la transparence et de la transformation numérique de l'État, de l'économie et des territoires".

Elle s'appuie sur six (06) axes stratégiques, conçus pour relever les défis actuels et anticiper les besoins futurs :

- ❖ établir une gouvernance institutionnelle claire, avec des responsabilités définies et une coordination renforcée entre acteurs publics et privés ;
- ❖ développer un cadre juridique robuste, garantissant la protection des données personnelles et le respect des droits fondamentaux ;
- ❖ renforcer les infrastructures numériques et la souveraineté technologique, pour une gestion souveraine et interopérable des données ;
- ❖ accélérer la valorisation économique et sociale des données, au service de l'innovation, de la recherche, de l'entrepreneuriat et des politiques publiques ;
- ❖ développer les compétences nationales, en formant une nouvelle génération de professionnels de la donnée et en renforçant les capacités institutionnelles ;
- ❖ mettre en place un dispositif agile de suivi, d'évaluation et d'ajustement, garantissant la pertinence continue de la stratégie.

Ce document constitue un cadre de référence pour tous les acteurs du secteur public et privé impliqués dans la collecte, le traitement, le stockage et l'utilisation des données. Sa mise en œuvre efficace et efficiente requiert un engagement actif de tous les acteurs et la mobilisation de ressources substantielles, pour assurer un développement durable et inclusif de notre pays.

Je lance donc un vibrant appel à tous les acteurs concernés à se l'approprier et contribuer activement à sa mise en œuvre. C'est ensemble que nous construirons la RDC numérique où les données seront un bien public stratégique au service d'un État souverain, inclusif et innovant, soutenant une économie compétitive au bénéfice de tous les Congolais.

Fait à Kinshasa, le

S.E. Monsieur Augustin KIBASSA MALIBA

Ministre de l'Économie Numérique de la République Démocratique du Congo

2. Remerciements

La **Stratégie Nationale de Gouvernance des Données** de la **République Démocratique du Congo (RDC)** est le fruit d'un effort collectif et d'une collaboration étroite entre de nombreux acteurs engagés dans la transformation numérique du pays.

Nous exprimons notre profonde gratitude à toutes les institutions publiques, aux ministères impliqués, aux autorités régionales et locales, ainsi qu'aux agences spécialisées, dont les contributions, les échanges constructifs et l'engagement ont été essentiels pour enrichir et affiner cette vision nationale.

Nous remercions aussi chaleureusement les représentants du secteur privé, des universités, des centres de recherche, des organisations de la société civile, des médias et des partenaires techniques et financiers qui ont apporté leur expertise, leurs données et leur soutien tout au long du processus d'élaboration de cette stratégie.

Nous tenons à adresser nos plus sincères remerciements au point focal national de la RDC, à l'ensemble de son équipe, ainsi qu'aux consultants experts et aux facilitateurs des groupes thématiques. Leur engagement exemplaire, conjugué à un haut niveau de professionnalisme, a permis de conduire les consultations de manière rigoureuse et inclusive. Leur contribution technique a été déterminante dans l'élaboration des priorités stratégiques et des actions concrètes de cette stratégie.

Enfin, nous saluons l'implication et la mobilisation de toutes les parties prenantes qui, par leur volonté commune, ont permis de poser les bases d'une gouvernance des données souveraine, inclusive et durable, au service du développement économique, social et institutionnel de la RDC.

3. Résumé exécutif

La République Démocratique du Congo s'engage dans une transformation numérique ambitieuse, plaçant la donnée au cœur de sa stratégie de développement économique et social. Consciente de son potentiel comme levier de performance publique, de compétitivité économique et de souveraineté numérique, le pays a décidé d'élaborer sa **Stratégie Nationale de Gouvernance des Données (SNGD)** articulée autour d'un socle structurant, inclusif et ancré dans les réalités locales.

Inscrite dans le cadre plus large de l'Agenda numérique national, la SNGD ambitionne de faire évoluer le mode de fonctionnement actuel, fondé sur des silos, vers une **culture de la donnée partagée, sécurisée et éthique**, dans le respect de l'indépendance de chaque secteur. Elle vise à bâtir un écosystème de gouvernance de données robuste, capable d'aligner les politiques publiques, l'innovation privée et l'intérêt général autour d'une gestion responsable et valorisée de la donnée.

Les premières consultations ont révélé des **blocages persistants au partage interinstitutionnel**, liés à une méfiance généralisée, des incertitudes juridiques et un manque de capacités techniques. Pour y répondre, la stratégie adopte une **approche progressive et pragmatique**. Elle clarifie les responsabilités juridiques selon les usages, renforce les mécanismes de sécurité à chaque étape de la chaîne de valeur et met en place une classification rigoureuse des données.

Ce dispositif est soutenu par un cadre juridique renouvelé, aligné sur les **meilleures pratiques et standards régionaux et internationaux** (Convention de Malabo, CEEAC, ZLECAF, Convention 108+, RGPD, etc.), garantissant ainsi un **partage de données à la fois sécurisé, éthique et conforme**.

La SNGD repose sur une volonté forte de bâtir **la confiance par la transparence**. Elle prévoit la création d'agences spécialisées, autonomes, coordonnées pour une gouvernance effective de la **protection des données personnelles**, de la **certification électronique** et des **plateformes numériques**.

Par ailleurs, le partage de données entre administrations reste limité. La stratégie entend y remédier en priorisant l'interopérabilité des systèmes, la mutualisation des infrastructures numériques et la création de référentiels communs.

Des **référentiels de confiance** seront établis pour les données stratégiques (identité, géolocalisation, entreprises), tandis que des **centres de données mutualisés** permettront un accès sécurisé à des jeux de données anonymisés, destinés à la recherche, à l'innovation et à l'élaboration de politiques publiques fondées sur l'évidence.

Ce socle technique sera complété par un **plan national de renforcement des compétences**, mis en œuvre via des partenariats avec les acteurs publics, privés et les académies.

En s'adossant aux meilleures pratiques, en mobilisant ses ressources humaines, techniques et institutionnelles, et en consolidant ses partenariats, la RDC affirme son ambition d'accroître **l'efficacité de l'action publique** grâce à des données fiables et traçables, de consolider la **confiance des citoyens**, de créer un environnement propice à **l'innovation responsable** et de se **positionner comme une puissance numérique régionale**, pleinement intégrée au marché numérique continental africain. La mise en œuvre suivra une montée progressive selon la **maturité digitale**, tout en restant en phase avec les dynamiques régionales et internationales.

La SNGD poursuit quatre objectifs structurants à l'horizon de 2030 :

- sécuriser et structurer la circulation des données publiques ;
- favoriser l'émergence de services numériques à forte valeur ajoutée ;
- instaurer un climat de confiance numérique ;
- positionner la RDC comme un acteur de référence en matière de gouvernance des données sur le Continent.

La SNGD que nous proposons va au-delà d'un document stratégique : elle constitue un véritable moteur de transformation structurelle, articulant gouvernance, infrastructures, compétences et culture de la donnée pour une République Démocratique du Congo numérique, souveraine, performante, résiliente et équitable.

4. Introduction

4.1. Environnement mondial de la gouvernance des données

Selon la définition de la Banque mondiale, la *gouvernance des données* consiste en la mise en place d'un environnement composé de normes, politiques d'infrastructures et mécanismes techniques, lois et réglementations relatives aux données, politiques économiques associées et institutions, qui permettent une utilisation sécurisée et digne de confiance des différents types de données. Un cadre de gouvernance robuste et efficacement mis en œuvre renforce la confiance dans le système de données, encourage l'usage de services et produits/services fondés sur les données, accroît leur valeur et garantit une répartition plus équitable des bénéfices. En d'autres termes, la gouvernance des données matérialise un contrat social autour de la donnée, fondé sur les principes de confiance, de valeur et d'équité.

À l'ère de la quatrième révolution industrielle, la donnée s'impose comme une ressource stratégique centrale dans la transformation numérique à l'échelle mondiale. Alimentée par des technologies comme l'intelligence artificielle, l'Internet des objets et le Big Data, elle est considérée comme "le nouveau pétrole" de l'économie.

Cette évolution redessine la carte géopolitique du numérique, chaque nation développant sa propre conception de l'innovation responsable. **La France**, à travers sa Stratégie nationale pour les données et l'intelligence artificielle lancée en 2020, affirme sa souveraineté numérique tout en promouvant une innovation responsable et la protection des données personnelles. **Le Royaume-Uni** mise sur l'ouverture des données publiques et la consolidation d'un écosystème solide, fondé sur des réglementations rigoureuses et une gouvernance inclusive. **Le Canada**, avec sa Stratégie de données pour la fonction publique fédérale et ses politiques d'open data, montre comment une approche structurée peut favoriser l'innovation tout en renforçant la transparence et la participation citoyenne. Le **Japon** propose une approche singulière à travers « Society 5.0 », sa vision d'une société où l'IA se veut transparente et où les individus contrôlent leurs données.

Ces différentes orientations nationales traduisent une mutation profonde : au-delà des aspects techniques, la gouvernance des données s'affirme comme un facteur déterminant de la souveraineté moderne et un pilier essentiel de la compétitivité économique. Cette révolution des données soulève toutefois des défis majeurs aux Etats comme la protection de la vie privée, la cybersécurité, la gouvernance éthique, l'équité dans les flux transfrontaliers et la préservation de la souveraineté numérique.

Des initiatives internationales comme l'Osaka Track du G20, les recommandations de l'OCDE, ou le rapport de la Banque mondiale « Data for Better Lives », appellent à la mise en place de politiques robustes, cohérentes et inclusives en matière de données.

Ces évolutions traduisent une prise de conscience mondiale : *la gouvernance des données dépasse désormais les considérations techniques pour devenir un enjeu stratégique, économique et sociétal majeur.*

4.2. Paysage africain de la gouvernance des données

En Afrique, l'importance croissante des données dans les sphères économique, sociale, environnementale et politique a favorisé l'émergence d'acteurs et de cadres dédiés à leur gouvernance. Les organisations continentales, notamment l'AUDA-NEPAD, l'Alliance Smart Africa et la Commission Économique pour l'Afrique (CEA), conduisent des initiatives d'harmonisation normative, d'optimisation de la collecte et de renforcement des capacités nationales.

Malgré ces avancées, la gouvernance des données se heurte à plusieurs enjeux sur le Continent : concilier protection des données personnelles et innovation, développer une approche collective de la protection, affirmer la souveraineté numérique, établir une gouvernance éthique des données comportementales, renforcer la cybersécurité et pallier la fragmentation réglementaire persistante, en dépit du Cadre de Politique des Données de l'Union Africaine (AU-DPF).

Pour y répondre, plusieurs États ont instauré des cadres nationaux robustes, parmi lesquels :

- **Kenya** : cadre national de gestion des données, politique d'ouverture des données publiques, législation sur la protection des données (2019), initiatives sectorielles en agriculture et santé.

- **Maurice** : Data Protection Act (2017), stratégie pour devenir hub technologique régional (2020), modèle conciliant innovation et droits numériques.
- **Afrique du Sud** : mise en œuvre complète de la POPIA (2021), stratégie numérique intégrant Big Data et IA, cadre pour les flux transfrontaliers.
- **Sénégal** : stratégie nationale des données (2023), loi sur la protection des données personnelles (2008), Commission de Protection des Données, développement des infrastructures et formation de masses critiques.
- **Ghana** : stratégie nationale alignée sur un plan de développement à long terme (2018-2057), Data Protection Act (2012), Autorité de protection des données, initiatives open data.
- **Nigeria** : nouvelle loi sur la protection des données (2023), Nigeria Data Protection Bureau, cadre de souveraineté numérique, alignement aux standards internationaux.
- **Tanzanie** : adoption du *Personal Data Protection Act* (2022), mise en place de la *Personal Data Protection Commission*, développement d'une stratégie de transformation numérique et d'un cadre pour la gouvernance des données publiques.
- **Maroc** : loi sur la protection des données personnelles (2018), mise en place de l'Instance Nationale de Protection des Données, stratégies d'intelligence artificielle et cybersécurité.
- **Tunisie** : cadre légal robuste avec la loi sur la protection des données personnelles (2004), autorité indépendante de contrôle, promotion de l'économie numérique.
- **Éthiopie** : élaboration en cours d'une stratégie nationale pour la gouvernance des données, renforcement des capacités en cybersécurité et protection des données.
- **Algérie** : adoption récente d'une loi sur la protection des données (2021), mise en place progressive d'un cadre réglementaire pour la souveraineté numérique.
- **Botswana** : Data Protection Act (2018), initiatives de digitalisation des services publics, efforts pour assurer la conformité avec les normes internationales.

4.3. La place stratégique de la donnée pour l'émergence de la RDC numérique

La République Démocratique du Congo (RDC) s'affirme comme une puissance économique en devenir, portée par un secteur minier de premier plan. Détenant près de 70 % des réserves mondiales de cobalt ainsi que des ressources substantielles en cuivre, lithium et terres rares, elle occupe une position stratégique dans la transition énergétique mondiale. Parallèlement, le pays engage une dynamique de diversification économique, avec une montée en puissance des secteurs de l'agriculture, des infrastructures, de la construction et des télécommunications.

Dans ce contexte, les données représentent un actif immatériel stratégique. Leur exploitation structurée permet d'optimiser l'extraction, d'améliorer la performance des chaînes de valeur et d'accroître la transparence dans la commercialisation des ressources. En garantissant la traçabilité, la fiabilité et la certification de l'origine des ressources, les données renforcent la crédibilité de la RDC sur les marchés internationaux et facilitent la négociation de partenariats équitables.

Par ailleurs, les volumes importants de données générées quotidiennement par les administrations publiques et les entreprises privées notamment les opérateurs télécoms et les institutions financières, constituent une ressource unique en Afrique subsaharienne. Exploité de manière stratégique, cet écosystème de données constitue un puissant outil de transformation et d'optimisation des mécanismes de gouvernance, de planification et de prise de décision.

En outre, dans un pays vaste, confronté à de fortes disparités territoriales, l'analyse des données permet une meilleure compréhension des dynamiques locales, une allocation plus efficace des ressources publiques et une planification plus ciblée. Ce pilotage fondé sur l'évidence renforce la transparence, améliore l'efficacité des politiques publiques et consolide la confiance citoyenne, condition essentielle pour un développement durable et inclusif.

En somme, disposer de données fiables, précises et actualisées est un véritable atout pour relever ces défis de manière efficace. L'enjeu n'est plus seulement de connecter, mais de placer les données au cœur de la transformation de l'économie congolaise, en accompagnant la transition d'un modèle fondé sur les ressources naturelles vers une économie orientée vers les services numériques.

4.4. Processus d'élaboration de la stratégie

Le processus d'élaboration de cette **Stratégie nationale de gouvernance des données** s'est appuyé sur une méthodologie hybride, combinant la rigueur analytique du **modèle Waterfall** à la souplesse adaptative des **principes Agiles**. Cette approche nous a permis d'adapter les livrables de manière progressive, en tenant compte des retours constants des parties prenantes, des apprentissages progressifs et des évolutions du contexte **institutionnel et technologique**.

L'élaboration de la Stratégie nationale de gouvernance des données a été conduite à travers **six étapes clés**, combinant rigueur analytique, participation multi-acteurs et alignement sur les standards internationaux :

1. **Cadrage méthodologique** : définition du cadre de travail, des principes de co-construction, des responsabilités institutionnelles et de la démarche participative.
2. **Évaluation des capacités nationales** : utilisation de l'outil **AUDP-CAT** (African Union Data Policy Capacity Assessment Tool) pour réaliser un diagnostic structuré du système national de gouvernance des données.
3. **Analyse documentaire approfondie** : revue systématique des textes juridiques, politiques, institutionnels et stratégiques existants, enrichie par des sources locales et sectorielles.
4. **Benchmark international** : comparaison avec les meilleures pratiques régionales et mondiales, appuyée par des entretiens ciblés avec des experts et institutions de référence (OCDE, G20, UA, Banque mondiale, etc.).
5. **Focus groupes spécialisés** : mise en place de **cinq groupes thématiques d'experts** répartis selon les piliers majeurs de la gouvernance des données, afin d'approfondir les problématiques prioritaires.
6. **Analyse des pratiques institutionnelles** : diffusion d'un questionnaire auprès d'une cinquantaine d'acteurs publics et privés pour documenter les usages réels de la donnée à chaque étape de sa valorisation (collecte, stockage, traitement, diffusion). Environ dix institutions ont pu fournir des retours exploitables dans les délais.

La démarche a été structurée autour de trois composantes complémentaires :

- **Une consultation participative en itérations successives**, mobilisant plus de 100 acteurs issus des secteurs public et privé, de la société civile, du monde académique et de la coopération internationale. Ces échanges ont été organisés sous forme de « sprints » thématiques, permettant de tester, ajuster et affiner les orientations au fur et à mesure, en fonction des contributions recueillies ;
- **Une recherche documentaire évolutive**, menée en parallèle, visant à cartographier l'existant, identifier les lacunes et analyser les politiques et cadres réglementaires nationaux en matière de gouvernance de données. Les enseignements tirés à chaque étape ont été réintégrés dans les phases postérieures, conformément à une logique d'amélioration continue ;
- **Un benchmark international dynamique**, nourri par une veille permanente sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance des données (Afrique, Asie, OCDE, G20, Banque mondiale, etc.). Les comparaisons ont été révisées à plusieurs reprises pour assurer un alignement optimal avec les standards internationaux et les exigences de souveraineté, de sécurité, de transparence et d'inclusion.

Le schéma synthétique ci-dessous retrace les grandes étapes qui ont jalonné le processus d'élaboration.

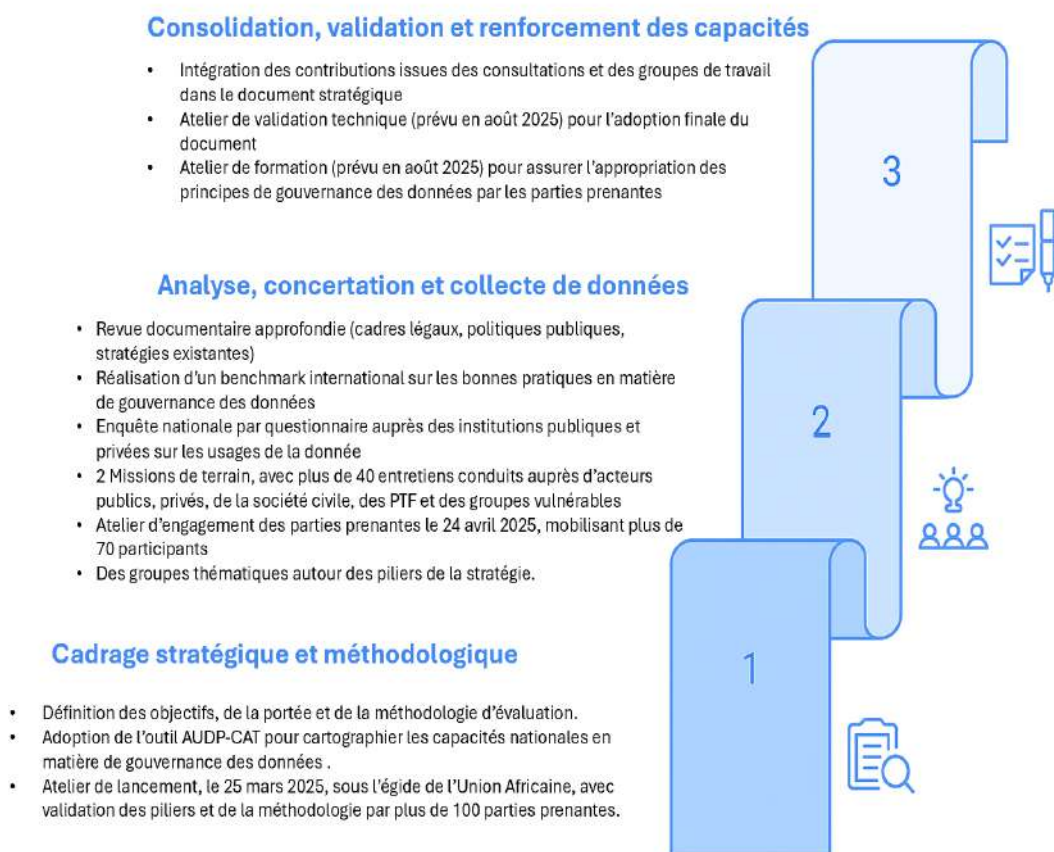


Figure 1 : Schéma du processus d'élaboration de la SNGD

Grâce à cette démarche agile, itérative et collaborative, fondée sur l'intelligence collective et une dynamique d'amélioration continue, le processus a permis de (d') :

- établir un **état des lieux de l'existant** sur toute la chaîne de valeur de la donnée ;
- définir les **orientations stratégiques (OS)** ;
- identifier les **mesures clés** pour chaque OS ;
- élaborer un **dispositif de suivi et d'évaluation** pour assurer une mise en œuvre efficace de la stratégie.

Au terme de ce processus, plusieurs livrables ont été élaborés :

1. un **rapport initial** présentant la méthodologie adoptée, la matrice des responsabilités ainsi que le plan de travail ;
2. un **rapport de mission de terrain** comprenant la cartographie des acteurs et le diagnostic de l'existant ;
3. la **Stratégie Nationale de Gouvernance des Données** de la RDC incluant une **feuille de route opérationnelle** ;
4. un **ambitieux programme de renforcement des capacités** destiné à accompagner les parties prenantes dans l'implémentation effective de la stratégie.

L'élaboration de la **Stratégie nationale de gouvernance des données de la RDC** s'est inscrite dans une logique de co-construction, structurée autour de trois grandes étapes : (1) le cadrage stratégique et méthodologique ; (2) l'élaboration d'un diagnostic approfondi, reposant sur l'analyse documentaire, les consultations multi-acteurs et la collecte de données de terrain ; et (3) la consolidation, la validation des orientations et le renforcement des capacités.

Ce processus, à la fois participatif, itératif et inclusif, a mobilisé plus de **100 parties prenantes** issues de divers horizons : institutions publiques, secteur privé, partenaires techniques et financiers, société civile, groupes vulnérables, monde académique, écosystème entrepreneurial (startups), ainsi que des experts nationaux et internationaux.

5. État des lieux issus de l’outil d’évaluation des capacités en matière de politique des données en Afrique (AUDP-CAT)

La phase initiale du diagnostic sur la gouvernance des données en RDC a été menée à l’aide de l’outil d’évaluation des capacités en politique des données en Afrique (AUDP-CAT), en collaboration avec le point focal désigné. Cette étape s’inscrit dans le cadre du processus de planification et de mise en œuvre de la politique des données, tel que défini par le Cadre stratégique et le Plan d’intervention en matière de données (DPFI).

L’utilisation de cet outil a permis d’évaluer les capacités actuelles ainsi que les besoins techniques et organisationnels de la RDC en matière de gouvernance des données. Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau 2.

L’analyse SWOT (forces, faiblesses, opportunités, menaces) détaillée dans le tableau 3 a permis de cerner l’environnement stratégique de la gouvernance des données et d’identifier les principaux atouts sur lesquels la RDC peut s’appuyer, notamment l’engagement politique croissant, l’existence d’infrastructures numériques de base et la mobilisation de certains acteurs publics et privés. Elle a également mis en évidence des faiblesses structurelles telles que l’absence de cadre juridique harmonisé, le manque de coordination institutionnelle et les capacités techniques limitées.

Du côté des opportunités, l’émergence d’un écosystème numérique dynamique en Afrique, la disponibilité croissante de financements internationaux pour le développement des données, ainsi que les avancées technologiques en matière de gestion et d’analyse des données constituent des leviers favorables à exploiter. En revanche, les menaces identifiées incluent les risques liés à la cybersécurité, à la fragmentation des initiatives et à la persistance d’un faible niveau de confiance des citoyens dans l’usage des données publiques.

A cet égard, cette évaluation constitue une base essentielle pour la formulation d’une stratégie nationale de gouvernance des données, adaptée au contexte congolais et alignée sur les meilleures pratiques régionales et internationales.

5.1. Les scores de la RDC à l'outil d'évaluation des capacités en matière de politique des données en Afrique

Activité	Score obtenu	Pourcentage	Niveau de performance	Analyse sommaire du score
Inventaire des infrastructures fondamentales	16/27 ●	59,2%	13-20	La RDC a investi dans des Infrastructures digitales fondamentales mais cela reste insuffisant pour supporter une économie de données robuste. Ce score intermédiaire reflète une modernisation en cours mais inégalement répartie sur le territoire, créant des zones à plusieurs vitesses numériques et économiques.
Inventaire de la création de valeur à partir des données et des marchés	43/66 ●	61,5%	33-49	La RDC présente un dynamisme entrepreneurial remarquable malgré les contraintes infrastructurelles, démontrant une capacité d'innovation "frugale". Ce résultat suggère un écosystème d'acteurs économiques assez mature, exploitant les données disponibles malgré l'environnement contraignant.
Systèmes de données légitimes et fiables	40/84 ●	48,2%	43-62	En RDC, l'absence de mécanismes robustes d'assurance qualité et d'authenticité des données, freinant l'adoption de services numériques. Cela présente des risques pour la confiance des utilisateurs et la conformité réglementaire.
Inventaire des normes et de la catégorisation des données	10/30 ●	33,3%	8-15	L'absence d'adoption de standards de données en RDC entraîne une fragmentation des écosystèmes informationnels, générant des silos de données qui limitent l'interopérabilité et la fluidité des échanges entre administrations et secteurs.
Gouvernance des données	23/51 ●	45%	13-25	La RDC est en phase de structuration de sa gouvernance des données, avec des organes partiellement établis mais souffrant d'un manque de coordination et d'efficacité opérationnelle. Ce score met en évidence l'existence de cadres réglementaires et stratégiques, mais avec une mise en œuvre fragmentée.
MISE EN ŒUVRE NATIONALE	132/258 ●	51,6%	130-193	La RDC enregistre une performance moyenne avec des disparités importantes entre les composantes, nécessitant une approche plus ciblée. Pour s'intégrer pleinement à l'économie africaine des données, le pays doit harmoniser ses pratiques, renforcer son infrastructure technique et institutionnelle, et développer des compétences spécialisées pour assurer une exécution efficace de sa stratégie numérique.
Inventaire des normes en matière de données et catégorisation (régional)	8/54 ●	14,8%	0-13	La RDC présente un déficit critique en standardisation qui compromet l'intégration dans l'écosystème numérique africain. Cet écart reflète un manque de mécanismes opérationnels pour traduire les cadres nationaux en pratiques régionales harmonisées.
Inventaire des instruments aux niveaux continental et régional	13/15 ●	86,7%	12-15	La RDC est en phase d'adoption des cadres réglementaires continentaux, notamment grâce à la nouvelle ordonnance-loi portant code du numérique. Cela démontre une volonté politique forte d'alignement sur les standards internationaux, mais reste à concrétiser au niveau opérationnel.
MISE EN ŒUVRE CONTINENTALE ET RÉGIONALE	21/69 ●	30,4%	18-34	La RDC présente une forte disparité entre cadre réglementaire national et application régionale. Cela reflète les dynamiques propres à une économie numérique émergente en cours de structuration.
SCORE GLOBAL	109/327 ●	33,3%	82-163	La RDC se trouve à un stade critique de transition numérique, avec un cadre réglementaire en progression mais des capacités opérationnelles encore limitées. Ce déséquilibre entre vision stratégique et mise en œuvre effective freine l'émergence d'un écosystème robuste de gouvernance des données.

Tableau 1 : Scores de la RDC à l'outil d'évaluation des capacités en matière de politique des données en Afrique (AUDP-CAT)

5.2. L'analyse SWOT effectuée

L'évaluation des capacités de la République Démocratique du Congo à travers l'outil africain d'évaluation des politiques de données (AUDP-CAT) révèle un écosystème en pleine transition. Malgré des avancées significatives au niveau du cadre réglementaire et un fort potentiel de développement de l'écosystème d'innovation, des limites structurelles persistent, freinant la mise en œuvre effective d'une gouvernance des données souveraine, efficace et inclusive.

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre réglementaire avancé et aligné : La RDC affiche un taux de conformité élevé de 86,7% avec les normes continentales relatives à la gouvernance des données, traduisant une base législative solide et une volonté politique affirmée ; • Écosystème entrepreneurial dynamique : Le secteur privé, notamment les start-ups dédiées à l'innovation numérique, contribue activement avec plus de 65% de création de valeur à partir des données, signe d'un engagement croissant pour valoriser ce capital informationnel crucial ; • Soutien international puissant : Des partenaires tels que la Banque mondiale, l'Union Africaine, Agence française de développement et Smart Africa accompagnent les efforts nationaux par des ressources financières, techniques et des expertises ciblées, renforçant la capacité du pays à relever ses défis numériques. 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance des données encore embryonnaire : Malgré un cadre normatif prometteur, la capacité opérationnelle demeure faible, avec une gouvernance effective évaluée à seulement 35%. L'absence d'un Plan National de Gouvernance des Données (PNGD) clair fragilise la coordination entre acteurs et conduit à des actions dispersées. • Qualité des données insuffisante : La qualité moyenne des données, qui ne dépasse pas 48,2%, affaiblit la confiance des usagers dans les services numériques et limite leur utilisation pertinente dans la prise de décision. • Fragmentation institutionnelle : L'absence d'une vision partagée entraîne un manque de coordination et de synergie entre les différents ministères sectoriels, engendrant des redondances, des cloisonnements et une utilisation inefficace des ressources et des investissements. • Manque de compétences spécialisées locales : Le déficit de ressources humaines formées dans les métiers de la donnée accroît la dépendance vis-à-vis des experts étrangers et freine l'appropriation locale des technologies de pointe, compromettant la souveraineté numérique.
<p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cadre continental favorable : L'émergence de politiques régionales comme l'Agenda Numérique Africain, la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA), et l'initiative Smart Africa offre un cadre harmonisé et des financements conséquents pour accélérer la transformation digitale. • Disponibilité des financements internationaux : Les ressources externes mobilisables pour moderniser les infrastructures numériques, renforcer la cybersécurité et appuyer les réformes institutionnelles constituent un levier essentiel à exploiter. • Mobilisation d'un écosystème innovant : La volonté politique conjuguée à l'engagement du secteur privé et académique ouvre la voie à une gouvernance inclusive et agile, capable de générer des solutions adaptées aux réalités congolaises. 	<p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concurrence régionale accrue : Plusieurs pays africains structurent rapidement leur gouvernance des données, ce qui peut constituer une menace sur le positionnement de la RDC comme leader régional et entraîner une perte des parts du marché régional. • Risque d'inefficacité institutionnelle permanente : Sans une gouvernance renforcée et structurée, la fragmentation et la faible coordination pourraient perdurer, aboutissant à une gestion sous-optimale des ressources et freinant durablement l'essor numérique. • Dépendance technologique étrangère : L'insuffisance de compétences locales combinée à la faiblesse des infrastructures nationales renforce la vulnérabilité face aux influences extérieures et peut compromettre la souveraineté numérique.

Tableau 2 : Analyse SWOT des scores de la RDC

Recommandations :

À la lumière du diagnostic établi, plusieurs leviers doivent être activés de manière synchrone pour transformer ce potentiel en progrès concret et positionner la RDC comme un **acteur moteur de la gouvernance des données dans la région Afrique centrale** :

- établir un cadre institutionnel unifié de gouvernance des données ;
- renforcer le cadre juridique et réglementaire ;
- améliorer la qualité, la sécurité et l'interopérabilité pour une meilleure valorisation des données ;
- développer les compétences nationales en science et gouvernance des données ;
- développer les infrastructures de collecte, de stockage, de traitement, d'analyse et de diffusion des données ;
- capitaliser sur les dynamiques régionales et les partenariats internationaux.

6. Cartographie des Acteurs et leur rôle dans la Gouvernance des données

La cartographie des acteurs s'appuie sur une approche systémique, inclusive et collaborative, garantissant une identification exhaustive et rigoureuse des parties prenantes impliquées dans la gouvernance des données en République Démocratique du Congo. Cette démarche a permis d'analyser en profondeur les rôles, les intérêts spécifiques ainsi que l'influence de chaque acteur au sein de l'écosystème des données. Elle facilite non seulement la compréhension des interactions complexes entre ces acteurs, mais aussi leur contribution potentielle à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de gouvernance des données. Trois grandes catégories d'acteurs ont ainsi été identifiées :

- **Les institutions publiques**, qui jouent un rôle central dans la définition des politiques, la régulation et la supervision du cadre de gouvernance des données. Elles assurent également la coordination intersectorielle et la promotion des standards nationaux.
- **Les acteurs économiques et technologiques du secteur privé**, comprenant les entreprises, les start-ups, les fournisseurs de services numériques et les opérateurs télécoms. Leur contribution est essentielle pour l'innovation, la mise en œuvre des solutions techniques et le développement des infrastructures numériques.
- **La société civile**, qui englobe les milieux académiques, les organisations communautaires, les ONG ainsi que les médias. Cette composante joue un rôle clé dans la sensibilisation, la formation, le contrôle citoyen et la promotion de la transparence et de la participation démocratique.

La stratégie nationale de gouvernance des données accorde une attention particulière à l'inclusion des groupes vulnérables, notamment les populations rurales, les femmes, les personnes en situation de handicap et les jeunes, considérés comme un levier transversal indispensable pour garantir l'équité, l'inclusion sociale et la légitimité des actions. Nous avons veillé à leur participation active lors des consultations et groupes de discussion afin d'intégrer pleinement leurs besoins spécifiques dans la stratégie nationale de gouvernance des données.

Chacune de ces composantes exerce un rôle stratégique, spécifique et complémentaire, contribuant ainsi à bâtir un écosystème de gouvernance des données conforme aux principes de souveraineté numérique, de transparence, d'inclusion et d'innovation responsable.

Une cartographie des parties prenantes indiquant pour chacune leur rôle, intérêts et influence dans l'écosystème de gouvernance des données en RDC est détaillée en Annexe 3.

7. Cadre conceptuel de la stratégie nationale de gouvernance des données de la RDC

La Stratégie nationale de gouvernance des données s'appuie sur un cadre conceptuel intégré (figure1) qui structure et coordonne l'ensemble de l'action publique en matière de gestion des données.

L'architecture proposée vise à assurer une cohérence globale en alignant les efforts de tous les acteurs : institutions publiques, secteur privé, société civile et partenaires internationaux, autour d'une vision commune à l'horizon 2030 et des objectifs partagés. Elle fournit un référentiel stable et adaptable, facilitant la prise de décision, l'optimisation des ressources et la maximisation de l'impact des investissements dans le domaine des données.

A partir d'une vision prospective ambitieuse qui positionne la République Démocratique du Congo comme un acteur dynamique de l'économie numérique africaine, six grandes orientations stratégiques se dessinent.

Chaque orientation stratégique se traduit par des actions concrètes, articulées autour de leviers prioritaires tels que la gouvernance institutionnelle, le cadre réglementaire, les infrastructures numériques, le développement des compétences, la qualité et la sécurité sur toute la chaîne de valeur de la donnée, ainsi que la promotion d'une véritable économie fondée sur les données.

Ce cadre est complété par deux instruments essentiels de pilotage :

- **une feuille de route opérationnelle**, qui précise les étapes de mise en œuvre, les responsabilités des parties prenantes, les échéances clés, ainsi que les ressources techniques et financières à mobiliser ;
- **un mécanisme de suivi-évaluation**, conçu pour assurer un pilotage efficace de la stratégie, mesurer les progrès réalisés, ajuster les actions en fonction des résultats obtenus et garantir la redevabilité à toutes les étapes.

L'intégration harmonieuse de toutes ces composantes vise à instaurer un écosystème de gouvernance des données qui soit :

- **robuste et résilient** : capable de résister aux chocs technologiques et de s'adapter aux évolutions rapides du contexte numérique mondial ;
- **aligné et harmonisé** : conforme aux meilleures pratiques internationales tout en respectant les spécificités nationales et les priorités de développement de la République Démocratique du Congo ;
- **inclusif et équitable** : garantissant l'accès de tous les citoyens et territoires aux bénéfices de la révolution numérique, tout en luttant contre la fracture numérique ;
- **durable et pérenne** : assurant la viabilité économique, environnementale et sociale des solutions déployées sur le long terme ;
- **éthique et responsable** : respectant les droits fondamentaux, protégeant la vie privée et promouvant une utilisation responsable des technologies numériques.



Figure 2: Cadre conceptuel de la Gouvernance des données en RDC

Partie 2 – la vision et les orientations stratégiques

8. La Vision

La vision de la Stratégie nationale de gouvernance des données se décline comme suit :



“D’ici 2030, faire de la République Démocratique du Congo une nation souveraine, inclusive et innovante, où les données sont gouvernées de manière inclusive, sécurisée, éthique et interopérable, au service de la transparence et de la transformation numérique de l’État, de l’économie et des territoires.”

Elle traduit la volonté de la RDC de :

- positionner la donnée comme **fondement de la souveraineté numérique** et outil stratégique pour une gouvernance publique efficace et transparente ;
- **exploiter le potentiel des données** pour stimuler l’innovation, la recherche, l’entrepreneuriat la croissance économique et le développement des **technologies émergentes** ;
- promouvoir l’**inclusion** sociale en garantissant un **accès équitable** à l’information, et contribuer à l’émergence d’une société fondée sur le savoir et les données ;
- renforcer l’**ouverture, la transparence** et la coopération régionale et internationale, tout en assurant la maîtrise souveraine des données.

Cette vision s’articule autour de six **orientations stratégiques** qui visent à transformer la gouvernance des données en moteur de développement, de performance publique, d’innovation et tout en assurant la protection et la sécurité des Congolais.

9. Les orientations stratégiques

Pour faire émerger une gouvernance des données **robuste, inclusive et durable**, la **Stratégie nationale de la République Démocratique du Congo** repose sur une approche intégrée, structurée autour de **six orientations stratégiques**. Celles-ci couvrent l’ensemble des leviers de transformation nécessaires à la construction d’un écosystème numérique cohérent, sécurisé et souverain.



Figure 3 : Schéma des 6 piliers stratégiques de la Gouvernance des données

Chaque orientation représente un **pilier clé** pour :

1. structurer une coordination nationale efficace autour de la donnée ;
2. harmoniser et moderniser le cadre juridique ;
3. déployer des infrastructures et des plateformes résilientes ;
4. assurer la qualité, la sécurité et l'interopérabilité des données ;
5. renforcer les compétences humaines et les capacités institutionnelles ;
6. promouvoir une exploitation responsable, innovante et à forte valeur ajoutée des données.

Ces axes stratégiques s'appuient sur :

- une **analyse contextuelle approfondie**, fondée sur les besoins du terrain ;
- un **benchmark international** offrant des références concrètes ;
- une **programmation opérationnelle sur cinq ans**, traduite en priorités et en mesures clés.

À ces fondations s'ajoutent des **dispositifs transversaux** en matière de **financement**, de **gouvernance adaptative** et de **mécanismes d'évaluation** souples, garantissant une mise en œuvre orientée vers l'impact, la cohérence et la redevabilité.

Ainsi, la Stratégie engage la RDC dans une transformation systémique de la gouvernance des données, appuyée par des institutions renforcées, un cadre juridique évolutif, des ressources humaines qualifiées, des capacités techniques accrues et un financement durable.

Dans cette section, nous détaillons les **six orientations stratégiques** identifiées comme les piliers fondamentaux de l'action publique en matière de gouvernance des données.

9.1. (OS1) : Mettre en place une architecture de gouvernance unifiée et stratégique des données, assurant la coordination, la régulation et la gestion fluide des flux de données

1. Résumé de l'OS1 :



La République Démocratique du Congo a franchi, ces dernières années, des étapes majeures en matière de gouvernance des données, en instaurant un cadre législatif et réglementaire ambitieux. L'adoption du Code du Numérique en 2023 constitue une avancée fondamentale, établissant les bases d'un écosystème numérique sécurisé et conforme aux standards internationaux.

Toutefois, la multiplication des organes et initiatives, bien qu'elle témoigne d'une dynamique positive, nécessite aujourd'hui une coordination renforcée afin d'assurer une cohérence d'ensemble et une orientation stratégique commune.

L'analyse des dispositifs en place et les consultations menées auprès des parties prenantes ont mis en évidence le besoin d'un pilotage institutionnel fort, capable de superviser de manière transversale les politiques liées aux données. En l'absence d'un organe de coordination central, les efforts demeurent fragmentés, réduisant leur impact et leur efficacité.

Pour tirer pleinement parti du potentiel des données, il devient essentiel de dépasser la seule approche normative et de consolider une gouvernance opérationnelle, intégrée et inclusive. La création d'une **instance interministérielle rattachée à la Primature** est ainsi proposée. Ce mécanisme permettrait d'assurer l'alignement stratégique, de fixer les priorités, d'arbitrer entre les secteurs, et de garantir une gouvernance représentative des réalités territoriales.

Cinq axes structurants ont été définis pour guider cette transformation :

- instaurer un leadership fort, soutenu par des ressources pérennes et un cadre de gouvernance clair ;
- renforcer la coordination stratégique et sectorielle en adéquation avec la stratégie nationale de données ;

- développer une gouvernance dédiée aux données géospatiales en lien avec les acteurs territoriaux ; intégrer systématiquement les considérations éthiques, de sécurité et de résilience dans la gestion des données ;
- assurer un financement durable, diversifié et transparent pour appuyer les efforts de gouvernance.

Une telle structuration permettra à la RDC de renforcer sa souveraineté numérique, de mieux protéger les droits fondamentaux, et de créer les conditions pour exploiter le potentiel économique et social des données. Il favorisera par ailleurs une meilleure coordination entre les acteurs publics, privés, académiques et de la société civile, en tenant compte des spécificités locales.

Enfin, cette démarche repose sur le développement d'une culture partagée de la donnée, fondée sur la sensibilisation et le renforcement des capacités, condition essentielle à une mise en œuvre durable, efficace et responsable de la gouvernance des données.

2. *Etat des lieux*

Au cours de ces six dernières années, le Gouvernement de la République démocratique du Congo a engagé une structuration progressive de son cadre de gouvernance des données, portée par plusieurs réformes majeures. Cette dynamique traduit une volonté claire de positionner la donnée comme un levier stratégique pour moderniser l'action publique, renforcer la transparence et favoriser l'inclusion socio-économique. Dans cette section, nous analysons les principales initiatives mises en œuvre ainsi que les impacts attendus.

- **Élaboration du Plan National du Numérique (PNN)**

Le gouvernement a adopté le Plan National du Numérique « Horizon 2025 » pour orienter les réformes structurelles du secteur numérique. Ce plan fait de la gouvernance des données un pilier essentiel visant à accroître l'efficacité de l'action publique et la redevabilité des institutions.

→ *Impact attendu* : la mise en place d'une gestion intégrée des données via le Système d'Information de Suivi de l'Action Gouvernementale (SISAG), destiné à renforcer la coordination, la transparence et la reddition de comptes.

- **Création du Ministère du Numérique**

La création en 2021 du Ministère du Numérique, renforcée en 2024 par l'intégration des portefeuilles de la Communication et des Télécommunications, traduit la volonté de centraliser et d'harmoniser la gouvernance du numérique. En 2025, le pays se dote d'un nouveau portefeuille dédié à l'Économie Numérique démontrant cette ferme volonté de gérer la donnée dans tout son cycle de vie.

→ *Impact attendu* : une coordination améliorée des politiques sectorielles, une clarification des responsabilités institutionnelles et une réduction des chevauchements de compétences.

- **Adoption du Code du Numérique,**

L'ordonnance-loi pose la fondation d'un environnement juridique solide n°23/010 du 13 mars 2023. Il prévoit la création de quatre autorités spécialisées : l'Autorité de Régulation du Numérique (ARN), l'Autorité Nationale de Certification Électronique (ANCE), l'Autorité de Protection des Données (APD) et l'Agence Nationale de Cybersécurité (ANCY).

→ *Impact attendu* : la sécurisation de l'écosystème numérique, le renforcement de la confiance des usagers et un cadre efficace d'encadrement des flux de données.

- **Mise en place de structures consultatives multi-acteurs**

Le Conseil National du Numérique (CNN) et le Conseil National de Cyberdéfense (CNC) favorisent l'intégration des parties prenantes issues des secteurs privé, civil et académique dans les discussions stratégiques.

→ *Impact attendu* : une gouvernance plus inclusive, ouverte au dialogue et fondée sur la concertation.

- **Lancement du Projet d'Appui à la Transformation Numérique (PATN)**

Soutenu par la Banque mondiale, ce projet vise à renforcer les infrastructures et services numériques, avec notamment la création

d'un Guichet Numérique pour l'e-Administration.

→ *Impact attendu* : une meilleure accessibilité aux services publics en ligne, une simplification des procédures administratives et une gestion optimisée des données gouvernementales.

Malgré ces progrès réalisés sur le plan juridique et institutionnel, le cadre de gouvernance des données en RDC demeure à un stade embryonnaire. Cette situation s'explique par le retard dans la mise en place effective des organes de régulation prévus par le Code du Numérique et par le rôle encore essentiellement consultatif des structures multipartites, limitant leur influence sur les décisions concrètes.

En conséquence, plusieurs institutions publiques, telles que l'ARPTC, l'ONIP, l'ANICiS, les **ministères sectoriels** et les **administrations provinciales**, continuent de produire et de gérer des données stratégiques sans bénéficier d'un **cadre unifié de gouvernance**, ni de **standards techniques communs** favorisant l'interopérabilité et la mutualisation.

3. Défis majeurs

Le système actuel de gouvernance des données fait face à plusieurs défis structurels et organisationnels majeurs :

- **Fragmentation institutionnelle** : L'absence d'un organe central de pilotage crée un vide stratégique qui compromet la cohérence des politiques publiques et empêche une vision unifiée de la gouvernance des données à l'échelle nationale.
- **Confusion des rôles et responsabilités** : La duplication des certains mandats et la délimitation imprécise des attributions entre institutions génèrent des zones de recouvrement problématiques, alimentent les conflits de compétences et diluent l'efficacité de l'action publique.
- **Ruptures dans la chaîne de gouvernance** : Le manque d'articulation entre les échelons administratifs (national, régional, local) engendre une fragmentation dommageable et des stratégies parfois contradictoires.
- **Cloisonnement sectoriel** : La faible intégration transversale des enjeux de données dans les différents domaines d'action publique, couplée aux défaillances d'interopérabilité, limite les synergies et l'efficacité globale du système.
- **Déséquilibre territorial** : L'approche centralisée réduit la prise en compte des spécificités et besoins locaux et limite l'intégration des dynamiques régionales et l'adaptation aux réalités du terrain.
- **Obstacles culturels et cognitifs** : Les réticences au changement et le manque de sensibilisation constituent des freins persistants à l'émergence d'une véritable culture de la donnée comme bien commun et levier de performance.

4. Benchmark

Plusieurs initiatives internationales offrent un cadre solide d'expérience, des outils, des normes, et un réseau de collaboration indispensables pour appuyer la RDC dans la mise en place d'un cadre robuste, cohérent et inclusif de gouvernance des données. Elles comprennent non seulement des référentiels normatifs et des outils éprouvés, mais aussi des espaces de dialogue, de renforcement de capacités et de partage d'expériences essentielles pour guider la structuration d'une gouvernance efficace des données à l'échelle nationale. On peut citer :

- **Le Data Governance Framework de la Banque mondiale**, conçu pour accompagner les pays en développement dans la structuration d'écosystèmes de données fiables ;
- **Le Cadre de gouvernance des données de l'OCDE**, qui propose des lignes directrices en matière d'intégrité, de transparence, de sécurité et de valorisation des données ;
- **Le Data Values Manifesto du Global Partnership for Sustainable Development Data (GPSDD)**, qui met l'accent sur la gouvernance éthique, inclusive et axée sur l'impact social des données.

De plus, une analyse comparative des modèles de leadership institutionnel en gouvernance des données, menée dans plusieurs pays, est présentée dans le Tableau 4 afin d'offrir à la RDC des enseignements précieux issus des meilleures pratiques internationales, susceptibles d'être adaptées à son contexte spécifique.

Pays	Institution de leadership	Niveau de rattachement	Fonctions clés	Enseignements à tirer pour la RDC
Estonie	Information System Authority (RIA)	Ministère de l'Économie et des TIC	Interopérabilité (X-Road), cybersécurité, identité numérique	Coordination technique centralisée, souveraineté des citoyens sur leurs données
Kenya	Office of the Data Protection Commissioner (ODPC)	Indépendant (créé par loi)	Régulation de la protection des données personnelles	Loi spécifique, autorité autonome, soutien politique actif
France	DINUM, CNIL, Etalab	Services du Premier ministre	Transformation numérique, régulation des données personnelles, open data	Combinaison d'une régulation indépendante et d'un pilotage stratégique de la gouvernance
Singapour	Smart Nation and Digital Government Office (SNDGO)	Rattaché directement au Premier ministre	Gouvernance des données publiques, innovation numérique	Leadership au plus haut niveau, innovation encadrée, cadre intégré
Canada	Chief Data Officer of Canada	Conseil du Trésor (niveau fédéral)	Stratégie de données gouvernementale, interopérabilité, données probantes	Gouvernance harmonisée, forte orientation vers l'usage stratégique des données dans les politiques publiques

Tableau 3 : Modèles de leadership institutionnel en matière de gouvernance des données

5. Priorités Stratégiques et Mesures Clés

À l'échelle nationale, l'efficacité d'un cadre de gouvernance des données dépend largement de l'existence d'un **leadership institutionnel fort**, qu'il soit porté par un ministère dédié, une autorité indépendante ou une entité de coordination rattachée au plus haut niveau de l'État.

A cet égard, ce pilier essentiel vise à établir un cadre robuste de gouvernance des données claire, efficace, intersectorielle et ancrée territorialement, capable de piloter la transformation numérique de manière inclusive, sécurisée et durable. Elle s'inscrit dans une démarche d'adaptation continue aux évolutions technologiques, réglementaires et sociétales.

Elle repose sur **3 priorités stratégiques** traduites en **17 mesures clés**.

1. Priorité stratégique 1 : Structurer une gouvernance nationale intégrée, collaborative et territorialisée de la donnée

--> Objectif : Doter l'État d'un cadre de pilotage centralisé, capable de coordonner, impulser et arbitrer les politiques liées aux données.

Mesures clés :

- 1.1. Créer une instance interministérielle, sous la supervision de la Primature, en charge du pilotage stratégique de la gouvernance des données, rassemblant acteurs publics, privés, académiques et société civile ;
- 1.2. Déployer un réseau de hubs provinciaux de gouvernance de la donnée pour l'appui aux provinces dans la mise en œuvre des actions au niveau local ;
- 1.3. Intégrer l'éthique, l'inclusion, la protection des données personnelles et la souveraineté numérique dans les dispositifs de gouvernance ;
- 1.4. Structurer un Comité technique permanent au sein d'une Direction générale de la gouvernance des données, pour la coordination opérationnelle ;
- 1.5. Mettre en place un système national de suivi-évaluation partagé, fondé sur des indicateurs communs et des rapports périodiques.

2. Priorité stratégique 2 : Mettre en place une coordination sectorielle cohérente et performante

--> Objectif : Aligner les politiques sectorielles sur la stratégie nationale et garantir la cohérence des actions à tous les niveaux.

Mesures clés :

- 2.1. Élaborer des feuilles de route sectorielles et provinciales alignées avec la stratégie nationale de gouvernance des données ;
- 2.2. Développer un système de suivi et d'évaluation intégré, fondé sur des données probantes, pour renforcer la transparence et l'amélioration continue ;
- 2.3. Instituer un mécanisme régulier de coordination intersectorielle, intégrant concertation, arbitrage et gestion des conflits ;
- 2.4. Mettre en place un système national de gouvernance des métadonnées pour assurer leur qualité et leur interopérabilité ;

- 2.5. Désigner des points focaux “données” dans chaque ministère et administration publique ;
- 2.6. Former et certifier les points focaux “données” et équipes techniques aux normes internationales de sécurité et de gouvernance responsable.

3. Priorité stratégique 3 : Mettre en place un financement durable et transparent de la gouvernance des données

--> Objectif : Assurer la pérennité et l'efficacité du dispositif par une mobilisation adaptée et diversifiée des ressources.

Mesures clés :

- 3.1. Créer un **Fonds national pour la gouvernance et l'innovation par la donnée**, intégré à l'architecture institutionnelle et adossé à une direction budgétaire dédiée ;
- 3.2. Augmenter progressivement les crédits budgétaires nationaux dédiés à la donnée (objectif : 0,2% du budget général à moyen terme) ;
- 3.3. Développer des **modèles économiques hybrides** (public-privé, open data à valeur ajoutée, paiements à l'usage) pour financer les communs numériques et les services basés sur la donnée ;
- 3.4. Mobiliser des financements internationaux (santé, climat, inclusion, agriculture) en positionnant la donnée comme infrastructure stratégique ;
- 3.5. **Engager les grands utilisateurs privés** de données publiques dans une logique contributive (mécénat, fiscalité incitative, partenariats stratégiques) ;
- 3.6. Assurer une gouvernance participative et transparente de l'allocation des ressources.

6. Tableau de synthèse des priorités stratégiques

Priorité stratégique	Mesure clé	Axe d'intervention
1.1 Structurer une gouvernance nationale intégrée, collaborative et territorialisée de la donnée	1.1.1 Créer un une instance interministérielle, sous la Primature, en charge du pilotage stratégique de la gouvernance des données	Gouvernance nationale, pilotage stratégique
	1.1.2 Déployer un réseau de hubs provinciaux de gouvernance de la donnée pour l'appui aux provinces dans la mise en œuvre des actions au niveau local	Gouvernance territoriale, appui aux collectivités
	1.1.3 Intégrer l'éthique, inclusion, protection données et souveraineté numérique	Éthique, réglementation, protection des données
	1.1.4 Structurer un Comité technique permanent pour coordination opérationnelle	Coordination technique, opérationnelle
	1.1.5 Mettre en place un système national de suivi-évaluation partagé	Suivi-évaluation, transparence
1.2 Mettre en place une coordination sectorielle cohérente et performante	1.2.1 Élaborer feuilles de route sectorielles et provinciales alignées	Planification sectorielle et territoriale
	1.2.2 Développer un système suivi-évaluation intégré, fondé sur données probantes	Système d'information, suivi-évaluation
	1.2.3 Instituer un mécanisme régulier de coordination intersectorielle	Coordination intersectorielle
	1.2.4 Mettre en place un système national de gouvernance des métadonnées	Gouvernance nationale
	1.2.5 Désigner des points focaux “données” dans chaque ministère	Gestion des ressources humaines et données
	1.2.6 Former et certifier les points focaux “données” et équipes techniques aux normes internationales de sécurité et gouvernance	Renforcement des capacités, formation
1.3 Mettre en place un financement durable et transparent de la gouvernance des données	1.3.1 Créer un Fonds national pour la gouvernance et l'innovation par la donnée, intégré à l'architecture institutionnelle et adossé à une direction budgétaire dédiée.	Financement structuré, institutionnel
	1.3.2 Augmenter progressivement crédits budgétaires dédiés à la donnée	Allocation budgétaire progressive
	1.3.3 Développer modèles économiques hybrides (public-privé, open source, valorisation usages)	Modèles économiques innovants
	1.3.4 Mobiliser financements internationaux (santé, climat, inclusion, agriculture)	Levée de fonds, partenariats internationaux
	1.3.5 Impliquer utilisateurs privés majeurs de données publiques dans financement	Financement
	1.3.6 Assurer une gouvernance participative et transparente allocation ressources	Gouvernance participative

7. Conclusion

L'engagement au plus haut niveau des décideurs politiques conjugué aux projets structurants du PAN en cours constituent une assise solide pour bâtir une gouvernance des données efficace, transparente et durable en RDC. En structurant une architecture souveraine autour d'une autorité nationale des données dotée de mécanismes robustes de coordination intersectorielle, de moyens financiers et de contrôle citoyen, la gouvernance des données peut devenir un processus adaptatif, évolutif et inclusif.

En outre, cet organe de gouvernance intégrera des outils d'expérimentation tels que les bacs à sable réglementaires, une vision prospective et une orientation vers des politiques axées sur les résultats.

Si l'**Orientations Stratégique 1** établit les fondations institutionnelles et organisationnelles nécessaires à une gouvernance structurée des données, l'**Orientations Stratégique 2** constitue le socle technique essentiel à l'opérationnalisation de cette gouvernance.

9.2. (OS2) : Renforcer les infrastructures numériques existantes et déployer un cadre d'interopérabilité technique, sémantique et organisationnelle, pour des flux de données fluides, sécurisés et traçables.

1. Résumé



La transformation numérique de la RDC repose sur le déploiement d'infrastructures publiques de données modernes, interopérables et souveraines. Bien au-delà de la connectivité, ce pilier constitue la colonne vertébrale d'une stratégie nationale des données, capable de soutenir des services numériques efficaces, sécurisés et accessibles sur l'ensemble du territoire.

Face à de fortes contraintes structurelles telles que la faible densité de couverture, le coût élevé des équipements ou encore les disparités territoriales, la RDC doit adopter une approche progressive, adaptée à ses réalités. Cela implique la mise en place de datacenters régionaux classés comme infrastructures critiques, le déploiement d'un backbone national en fibre optique, l'extension de la connectivité dans les zones rurales et le renforcement de la cybersécurité via des centres régionaux opérationnels (SOC).

L'objectif est de construire un **socle technologique** capable d'assurer la continuité, la sécurité et la résilience des services publics numériques, tout en favorisant l'émergence d'un marché performant de la donnée. Cette infrastructure devra garantir l'interopérabilité des systèmes, la mutualisation des ressources technologiques, l'ancrage territorial des équipements stratégiques, et l'affirmation de la souveraineté numérique nationale.

Ce pilier fondamental s'appuie sur quatre priorités stratégiques :

1. renforcer la **souveraineté numérique** par l'hébergement local des données, le cloud souverain et la traçabilité des flux ;
2. définir un **cadre national d'interopérabilité**, fondé sur des standards ouverts, des services partagés et une architecture sécurisée ;
3. développer des **plateformes digitales d'accès et de partage**, pour stimuler l'innovation, la transparence et les collaborations public-privé ;
4. garantir l'**inclusion et l'équité d'accès aux données** sur tout le territoire.

La viabilité économique et l'évolution de ces infrastructures dépendent fortement du mode de financement, des partenariats public-privés et du pilotage stratégique. Ainsi consolidé, le socle technique de la SNGD contribuera pleinement à la souveraineté technologique du pays, à la protection de ses données et à la création de valeur pour l'ensemble de la société.

2. Etat des lieux

Depuis 2019, la République Démocratique du Congo a engagé une dynamique volontariste pour renforcer ses infrastructures numériques publiques.

Des avancées significatives ont été enregistrées dans le cadre de la mise en œuvre des projets structurants du Plan National du Numérique, notamment en matière de déploiement de la fibre optique, de développement de solutions d'hébergement souverain, et des premières initiatives d'échange de données. Ci-dessous les principales initiatives déployées afin de répondre aux besoins d'aujourd'hui et du futur.

- Déploiement de centres de données locaux

L'inauguration de centres d'hébergement de type TIER3 à Kinshasa (RAXIO, OADC, ministère des Finances, ministère du Budget, etc) permet aujourd'hui à la RDC d'assurer un stockage local des données publiques et privées, avec des normes de sécurité renforcées.

→ *Impact attendu* : renforcement de la souveraineté numérique, contrôle stratégique sur les flux d'information, amélioration de la confidentialité et de la résilience des systèmes d'information nationaux.

- Construction d'un réseau de transport de données unifié (fibre optique, câbles sous-marins, backbone national)

Le déploiement progressif d'un backbone national de fibre optique (Figure 2), interconnecté aux réseaux régionaux (WACS, 2Africa), permet de structurer une architecture cohérente pour le transit des données.

→ *Impact attendu* : interopérabilité accrue des systèmes d'information publics, continuité des services numériques, fiabilité dans la transmission des données stratégiques.

- Expansion de la couverture mobile et satellitaire

L'extension de la connectivité via les opérateurs mobiles (Figure 2) et les partenaires satellitaires (Eutelsat, Konnect, OneWeb) permet de relier des zones jusqu'alors exclues des flux numériques.

→ *Impact attendu* : réduction des inégalités territoriales dans l'accès aux données et services numériques, facilitation d'une gouvernance plus inclusive et équitable des données.

- Intégration régionale par la connectivité transfrontalière

Grâce aux câbles sous-marins WACS et 2Africa, la RDC bénéficie d'une connectivité accrue avec les pays voisins, facilitant les échanges transfrontaliers numériques.

→ *Impact attendu* : fluidification des flux de données inter-étatiques, normalisation des formats d'échange, meilleure coopération régionale en matière de données (sécurité, fiscalité, migration, santé...).

- Appui au développement d'un écosystème local de production et de gestion de données

L'amélioration des infrastructures offre des opportunités à de nouveaux acteurs (start-ups, universités, collectivités) d'accéder à des capacités de stockage et de traitement de données localisées.

→ *Impact attendu* : stimulation de la production locale de données, valorisation des ressources numériques nationales, participation active des acteurs locaux à la gouvernance des données.



Figure 4 : Carte de la couverture mobile des 4 principaux opérateurs -Vodacom, Airtel, Orange et Africell - Source <https://www.nperf.com/>



Figure 5: Topologie du projet de Backbone national de fibre optique (À mi-2025, 8160 km de fibre ont été posés, soit environ 16 % de l'objectif global de 50 000)

Les investissements soutenus dans les infrastructures numériques commencent à porter leurs fruits. Selon l'Indice de Développement des TIC (IDI)¹, la RDC enregistre une progression remarquable de +23% en une année, atteignant un score de 38,0 en 2025. Cette performance dépasse la moyenne des pays à faible revenu et se rapproche de la moyenne régionale africaine, témoignant de la pertinence de la stratégie déployée.

À mi-2025, 8 160 kilomètres de fibre optique ont été déployés, représentant 16% de l'objectif global de 50000 kilomètres. Cette progression soutenue illustre la capacité d'exécution des autorités nationales.

Cependant la cartographie actuelle révèle des déséquilibres notables dans la couverture du vaste territoire (Figure 3 et Figure 4), une gouvernance éclatée du numérique, une absence de cadre contraignant d'interopérabilité et une dépendance persistante vis-à-vis des infrastructures et des standards étrangers. Le déploiement des IXPs reste encore limité, tout comme celui d'un cloud souverain national.

En outre, l'interopérabilité physique n'est pas encore pleinement fonctionnelle. Les ministères et institutions publiques conduisent de plus en plus de projets d'infrastructures numériques mais elles restent souvent isolées, sans interconnexion technique efficace. Les réseaux, serveurs et bases de données sont majoritairement déployés en silos, sans architecture réseau commune ni protocoles standards garantissant l'échange sécurisé et rapide des informations.

De plus, l'absence de référentiels techniques unifiés accentue la fragmentation des systèmes. Cette situation limite la circulation fluide des données entre plateformes et freine la création d'un système d'information intégré. Elle constitue également un obstacle à la consolidation des données et limite l'harmonisation avec les standards techniques des pays voisins, réduisant ainsi les possibilités d'échanges transfrontaliers.

3. Défis majeurs

Plusieurs défis techniques, structurels et opérationnels majeurs entravent la consolidation d'un écosystème robuste d'infrastructures de données en RDC :

- **Absence d'une architecture réseau nationale unifiée**, limitant l'interconnexion entre institutions publiques.
- **Multipllicité des formats** de données et des protocoles d'échange, rendant difficile l'automatisation et la compatibilité.
- **Faible couverture des réseaux haut débit (4G/5G, fibre)** dans de nombreuses zones, empêchant la transmission efficace des données.
- **Retard dans le déploiement des Points d'Échange Internet (IXP)** et des plateformes d'échange de données interinstitutionnelles (API Gateway, ESB).
- **Infrastructure de calcul limitée**, ne permettant pas l'hébergement sécurisé et partagé de données entre entités.
- **Absence d'un cadre national d'interopérabilité contraignant**, sans obligation d'alignement technique entre institutions.
- **Systèmes d'information développés en silos**, sans prise en compte de la réutilisation ou de l'intégration avec d'autres services publics.
- **Manque de plateformes unifiées de partage de données**, limitant les cas d'usage croisés et les services numériques intégrés.
- **Absence de gouvernance commune de la donnée** au niveau national, empêchant la consolidation fiable des registres fondamentaux.
- **Inégalités d'accès au numérique selon les provinces**, rendant impossible une interopérabilité réellement nationale.
- **Manque d'énergie fiable dans certaines régions**, entravant l'opérabilité continue des systèmes interconnectés.
- **Forte Dépendance** à des solutions techniques fragmentées apportées par des partenaires multiples, sans normalisation nationale.

Economy	Region	Income group	IDI score			Change in last year	Income group average		Universal connectivity score	Meaningful connectivity score
			2023	2024	2025		IDI 2025	Region average		
1 Dem. Rep. of the Congo	AFR	LI	29.1	31.0	38.0	+23%			30.5	45.4

Figure Error! Main Document Only.: Score IDI RDC (source UIT 2025)

4. Benchmark

Le panorama de benchmark proposé s'appuie sur les enseignements issus du Forum économique mondial, de l'Union africaine, de la Banque mondiale et de l'OCDE, enrichis par les expériences réussies de pays comme l'Inde, le Canada, la Corée du Sud ou encore plusieurs États africains. Leur transposition en RDC suppose un enracinement solide dans les réalités locales, ainsi qu'une collaboration étroite avec les acteurs publics, privés et les partenaires internationaux.

Quelques approches de développement d'infrastructures numériques publiques

→ Mutualisation et interopérabilité : socles d'un système intégré

Le concept de **Shared Digital Infrastructure (SDI)**, promu par le Forum économique mondial, met l'accent sur la mutualisation des ressources critiques – datacenters, clouds souverains, connectivité, énergie – afin de faciliter l'échange fluide de données entre plateformes nationales et régionales.

→ Intégration continentale et standards africains

La **Stratégie numérique 2020–2030 de l'Union africaine** appelle au déploiement d'infrastructures publiques numériques (DPI) interopérables, sécurisées et hébergées localement. Elle repose sur l'adoption de référentiels communs, d'API ouvertes et de normes partagées, véritables leviers de souveraineté numérique pour le continent.

→ Une approche progressive : l'exemple du programme IDEA

Porté par la Banque mondiale et l'AFD, le programme **IDEA** en Afrique de l'Est et Australe adopte une logique de développement par étapes. Il s'agit d'abord de renforcer les fondations structurelles avant d'impliquer le secteur privé via des mécanismes de cofinancement adaptés.

Leçons tirées d'expériences pays

Des pays confrontés à des défis similaires à ceux de la RDC ont mis en place des solutions innovantes et pragmatiques. Ces modèles offrent des sources d'inspiration :

→ **L'Inde** a bâti une **gouvernance de données à grande échelle** basée sur des **infrastructures régionales robustes** (datacenters, backbone), des **plateformes partagées** (identité, paiements, stockage) et un cadre légal fort, associant les secteurs public, privé et la société civile.

→ Le **Canada** a structuré une gouvernance des données fondée sur des cadres normatifs interopérables, des services numériques accessibles, et une infrastructure fédérée.

→ La **Corée du Sud** a combiné **datacenters souverains, régulation forte, et interopérabilité multi-niveaux** (local, régional, national) pour garantir la fluidité des échanges de données et la résilience des services.

→ La **Zambie** ou le **Kenya** ont démontré qu'il est possible de déployer des infrastructures dans des contextes à faible densité, en s'appuyant sur des **hubs régionaux**, les technologies **satellites** et des **partenariats public-privés**.

Défi RDC	Inspiration internationale	Enseignements à tirer pour la RDC
Hétérogénéité territoriale	Inde, Canada, UA, SDI	Solutions modulaires, hubs régionaux, mutualisation transfrontalière
Énergie & connectivité limitées	Zambie, Corée, Kenya	Datacenters proches des sources renouvelables, hybridation satellite/fibre
Coûts élevés d'infrastructure	Inde, UA, PPP africains	Co-financement public/privé, mobilisation des bailleurs, mutualisation interinstitutionnelle
Fragmentation des systèmes	Canada, Corée, Inde	Cadre d'interopérabilité national, API ouvertes, gouvernance des référentiels partagés
Inclusion rurale	Inde, Zambie, UA	Satellites, hubs numériques communautaires, connectivité mobile 4G étendue

Tableau 4 : Bonnes Pratiques en DPI et Interopérabilité

5. Priorités Stratégiques et Mesures Clés

Le développement des infrastructures numériques représente un levier fondamental pour accélérer la transformation digitale de la RDC. Alors que les approches classiques se concentrent principalement sur la connectivité (bande passante, latence), il devient indispensable de penser une architecture intelligente des données, où chaque infrastructure contribue activement non seulement à la transmission, mais aussi à la production, au traitement et à la valorisation de l'information.

Étroitement articulé avec les enjeux de développement des compétences (OS5) et de cybersécurité (OS4), ce pilier constitue un levier stratégique fondamental. Il repose sur des prérequis techniques et organisationnels indispensables pour garantir la continuité, la sécurité et la montée en puissance progressive des services numériques à l'échelle nationale :

- le déploiement d'un **backbone national** de fibre optique (un projet de 50000 km est en cours pour mailler l'ensemble du territoire et assurer une couverture homogène);
- l'extension **de la connectivité haut débit** en milieu urbain comme rural afin de réduire la fracture numérique ;
- la création de **centres régionaux de sécurité opérationnelle (SOC)** dotés de capacités avancées d'analyse forensique pour renforcer la résilience face aux cybermenaces et garantir l'intégrité des données.

Ce pilier s'organise autour de **4 priorités stratégiques**, déclinées en **17 mesures clés**.

1. Priorité stratégique 1 : Renforcer la souveraineté numérique nationale

--> Objectif : Garantir la maîtrise nationale des infrastructures et des données critiques.

Mesures clés :

- 1.1. Opérationnaliser et étendre le réseau de centres de données régionaux, en les classifiant comme infrastructures d'importance vitale pour garantir la résilience opérationnelle et la maîtrise stratégique des données nationales ;
- 1.2. Déployer le cloud souverain national avec des niveaux de service garantis et des dispositifs automatisés de sauvegarde et de restauration, en y intégrant le coffre-fort numérique INACO pour sécuriser l'hébergement des données publiques et préserver le patrimoine informationnel national ;
- 1.3. Élaborer une stratégie nationale de stockage des données, garantissant l'existence de solutions d'hébergement locales, sécurisées, performantes et redondantes, réparties sur le territoire ;
- 1.4. Instaurer de manière progressive l'obligation de localisation des données publiques sur le territoire national, selon un calendrier de migration étalé sur cinq ans avec possibilité de dérogations techniques dûment motivées ;
- 1.5. Instituer un dispositif national de traçabilité des flux transfrontaliers pour assurer la conformité aux standards internationaux de protection des données personnelles et sensibles ;
- 1.6. Conditionner graduellement l'octroi de financements publics aux projets numériques par l'hébergement local, en priorisant les informations sensibles et en tenant compte des capacités techniques disponibles.

2. Priorité stratégique 2 : Établir un cadre national d'interopérabilité et de standards

--> Objectif : Assurer la cohérence, la sécurité et l'interopérabilité des systèmes d'information.

Mesures clés :

- 2.1. Adopter un référentiel national d'interopérabilité aligné sur les standards internationaux (FAIR, API REST, formats ouverts, protocoles sémantiques) ;
- 2.2. Déployer une architecture de services partagés incluant un Catalogue national d'APIs gouvernementales, un Gestionnaire de métadonnées centralisé, un Système de traçabilité des flux de données et une Plateforme d'identité numérique fédérée ;
- 2.3. Implémenter des standards de qualité des données avec mécanismes de validation, certification et audit automatisés ;
- 2.4. Implémenter une architecture de sécurité "zero trust" avec des dispositifs techniques de sécurité : chiffrement, journalisation, contrôle d'accès RBAC/ABAC.

3. Priorité stratégique 3 : Développer des plateformes digitales d'accès et de partage

--> Objectif : Optimiser l'accès, le partage et la valorisation des données publiques et privées

Mesures clés :

- 3.1. Déployer un portail national de données ouvertes avec fonctionnalités avancées comme la Recherche sémantique et intelligence artificielle, des API de consommation en temps réel et des Outils de visualisation et d'analyse intégrés ;
- 3.2. Créer une plateforme de partage de données inter-administrations avec une Gestion des droits d'accès granulaires (RBAC/ABAC), un Système de contractualisation automatisée et une Traçabilité complète des accès et utilisations ;
- 3.3. Développer une marketplace de données pour faciliter les échanges public-privé avec mécanismes de valorisation et de rémunération ;
- 3.4. Implémenter des espaces collaboratifs sectoriels pour favoriser l'innovation par les données dans les domaines prioritaires (santé, éducation, agriculture, etc.).

4. Priorité stratégique 4 : Garantir l'accès équitable et inclusif aux données

--> Objectif : Promouvoir un accès universel, compréhensible et équitable aux données pour tous

Mesures clés :

- 4.1. Créer des guichets numériques territoriaux intégrés aux points d'accès communautaires pour faciliter l'accès aux données dans les zones rurales ;
- 4.2. Développer des interfaces adaptées aux différents profils d'utilisateurs (citoyens, entreprises, chercheurs, développeurs) avec niveaux de technicité appropriés ;
- 4.3. Créer un fonds d'investissement data-driven avec allocation basée sur l'analyse des retours sur investissement sectoriels et territoriaux.

6. Tableau de synthèse des priorités stratégiques

Priorité Stratégique	Mesure Clé	Axes d'intervention
2.1. Renforcer la souveraineté numérique nationale	2.1.1 Opérationnaliser et étendre le réseau de centres de données régionaux en les classant comme infrastructures d'importance vitale	Infrastructures numériques souveraines
	2.1.2 Déployer le cloud souverain national avec services garantis et coffre-fort numérique INACO	Infrastructure cloud et services
	2.1.3 Élaborer une stratégie nationale de stockage des données avec hébergements locaux sécurisés et redondants	Gouvernance et planification
	2.1.4 Instaurer progressivement l'obligation de localisation des données publiques sur le territoire national	Réglementation et conformité
	2.1.5 Mettre en place un dispositif national de traçabilité des flux transfrontaliers	Sécurité et conformité
	2.1.6 Conditionner l'octroi de financements publics à l'hébergement local, priorité aux données sensibles	Politique incitative
2.2. Établir un cadre national d'interopérabilité et standards	2.2.1 Adopter un référentiel national aligné sur standards internationaux (FAIR, API REST, formats ouverts)	Normalisation et interopérabilité
	2.2.2 Déployer architecture de services partagés (catalogue API, gestion métadonnées, traçabilité flux, identité numérique fédérée)	Plateformes et interconnexion
	2.2.3 Implémenter standards qualité des données avec validation, certification et audit automatisés	Qualité, fiabilité des données
	2.2.4 Implémenter une architecture sécurité "zero trust" (chiffrement, contrôle accès RBAC/ABAC, journalisation)	Cybersécurité
2.3. Développer des plateformes digitales d'accès et de partage	2.3.1 Déployer un portail national de données ouvertes avec IA, recherche sémantique, visualisations avancées, API consommation temps réel	Open Data et innovation
	2.3.2 Créer une Plateforme inter-administrations avec gestion fine des droits d'accès, contractualisation, traçabilité complète	Sécurité, gestion des accès

Priorité Stratégique	Mesure Clé	Axes d'intervention
	2.3.3 Développer une Marketplace données public-privé avec mécanismes de valorisation et rémunération	Valorisation économique
	2.3.4 Implémenter des Espaces collaboratifs sectoriels (santé, éducation, agriculture...) pour favoriser l'innovation par les données	Innovation sectorielle
2.4. Garantir l'accès équitable et inclusif aux données	2.4.1 Créer des Guichets numériques territoriaux intégrés aux points d'accès communautaires pour zones rurales	Inclusion numérique
	2.4.2 Développer des Interfaces adaptées aux profils utilisateurs (citoyens, entreprises, chercheurs, développeurs) avec niveaux technicité appropriés	Accessibilité et ergonomie
	2.4.3 Créer un fonds d'investissement « data-driven » avec allocation basée sur retours sur investissement sectoriels et territoriaux	Financement innovation

7. Conclusion

Au-delà de la simple connectivité, ce pilier représente un fondement essentiel pour déployer une stratégie nationale des données qui soit à la fois robuste, interopérable et souveraine.

Dans cette perspective, il est impératif que la RDC ne reproduise pas mécaniquement des modèles externes inadaptés à ses réalités. Elle doit plutôt concevoir une approche innovante, contextualisée et sur mesure, ancrée dans ses capacités locales tout en s'inspirant des expériences pertinentes des pays émergents.

L'articulation étroite et la mise en œuvre coordonnée des fondations institutionnelles (OS1) et des infrastructures numériques (OS 2) seront déterminantes pour bâtir un écosystème national des données efficace, inclusif et résilient.

L'**Orientation Stratégique 3** axe sur le cadre juridique vient renforcer cet ensemble en dotant le pays d'un environnement juridique conforme aux standards internationaux, garantissant ainsi la légitimité, la continuité et l'interopérabilité de la gouvernance nationale des données.

9.1. (OS3) : Finaliser, harmoniser et opérationnaliser le cadre juridique et réglementaire de gouvernance des données, en conformité avec les engagements régionaux et internationaux

1. Résumé



Depuis 2019, la République Démocratique du Congo a accompli des progrès remarquables dans la mise en place d'un cadre réglementaire pour encadrer la transformation numérique. Portée par une volonté politique affirmée, cette dynamique s'est traduite par l'adoption de textes juridiques structurants (lois, ordonnances, décrets), jetant les bases d'une gouvernance légitime de la donnée.

Néanmoins, une analyse approfondie et les consultations menées dans le cadre de l'élaboration de la présente stratégie ont mis en évidence plusieurs défis qui compromettent encore la mise en œuvre effective de ce socle normatif :

- la lenteur dans la publication des décrets d'application ;
- l'opérationnalisation inachevée des institutions prévues, telles que l'Autorité de protection des données (APD) ;
- le manque de capacités humaines spécialisées dans le droit numérique au sein des organes de régulation ;
- des insuffisances dans l'interopérabilité des systèmes administratifs.

Par ailleurs, l'absence des textes d'application des lois combinée à l'ambiguïté dans la répartition des responsabilités entre institutions contribuent à fragmenter le cadre existant. Il en résulte une application insuffisante des textes qui limite l'efficacité de la gouvernance des données à l'échelle nationale.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire d'évoluer vers une gouvernance juridique plus intégrée et opérationnelle, capable non seulement de garantir la conformité et la sécurité, mais aussi d'accompagner les usages stratégiques de la donnée, tant dans le secteur public que privé.

L'approche proposée vise à renforcer la cohérence du cadre juridique en :

- complétant et harmonisant les textes existants,
- élaborant des normes adaptées aux différents secteurs d'usage,
- mettant en place des mécanismes de suivi, d'audit et de sanction pour garantir l'effectivité des obligations,
- assurant l'intégration régionale et internationale par la ratification accélérée des conventions pertinentes,
- favorisant la transparence algorithmique, la participation citoyenne et un contrôle démocratique renforcé.

Ce changement de paradigme permettra de passer d'une logique normative à une gouvernance vivante et fonctionnelle, à même de sécuriser les données, d'instaurer la confiance numérique, et de soutenir une transformation numérique souveraine, inclusive et durable de la RDC.

2. Etat des lieux

Depuis 2019, la République Démocratique du Congo s'est engagée dans une dynamique de modernisation de son cadre juridique en matière de données, conformément aux principes inscrits dans la Constitution de 2011, notamment la protection de la vie privée et des données personnelles. Cette démarche s'est traduite par l'adoption progressive de textes structurants, constituant les bases d'une gouvernance des données plus sécurisée, transparente et conforme aux standards internationaux.

Il s'agit de :

- **L'Ordonnance-loi n° 23/010 du 13 mars 2023** portant Code du numérique en RDC

Elle marque la première étape structurante de la gouvernance des données personnelles en RDC. Intégrée au cadre général des télécommunications, elle introduit un **titre spécifique (Titre III)** sur la protection de la vie privée et des données personnelles.

- ❖ Article 192 : Le traitement des données personnelles n'est licite que dans la mesure où la personne
 - ❖ Article 196 : Dans les cas où le traitement repose sur le consentement, le responsable du traitement est en mesure de démontrer que la personne concernée a donné son consentement au traitement de données à caractère personnel la concernant.
 - ❖ Article 209 et suivants : Reconnaît aux personnes concernées le droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de leurs données.
 - ❖ Article 221 : Le responsable de traitement met en œuvre les moyens nécessaires pour garantir la sécurité des données personnelles.
 - ❖ Article 195 : Protège les données sensibles (origine raciale, santé, opinions politiques, vie sexuelle, etc.) avec des restrictions de traitement sauf exception prévue par la loi.
- *Impact attendu : Poser la première base juridique solide pour la protection des données personnelles en RDC.*

Ce texte structurant et transversal s'applique aussi à l'ensemble de l'écosystème numérique congolais. Il consacre une attention particulière à la gouvernance des données, en abordant plusieurs thématiques clés telles que : l'identité numérique, les données publiques, la protection des données à caractère personnel, le commerce et les contrats électroniques, la preuve et la signature électroniques, la régulation de la cybersécurité, ainsi que la lutte contre la cybercriminalité, etc.

- ❖ Article 201 et suivants : Encadre le transfert international de données personnelles, soumis à autorisation préalable de l'autorité compétente.
 - ❖ Articles 219 à 228 : Détaillent les droits des personnes concernées, Obligations des responsables de traitement,
 - ❖ Article 187 : sur les Procédures d'autorisation et de contrôle,
 - ❖ Articles 255 à 257 : Sanctions en cas de non-conformité
 - ❖ Articles 262 à 270 : Création d'une Autorité de Protection des Données (APD) indépendante chargée de veiller au respect de la réglementation.
- *Impact attendu : Poser les fondations d'une gouvernance des données centralisée, cohérente et institutionnalisée, avec un objectif de souveraineté numérique et de confiance renforcée.*

- Arrêté ministériel du 17 août 2024

En attendant l'opérationnalisation effective des autorités prévues par le Code du numérique, cet arrêté **confie provisoirement à l'ARPTC** les missions relatives à la **protection des données personnelles**, la **certification électronique** et la **régulation des plateformes numériques**.

→ *Impact attendu : Assurer une continuité institutionnelle et réglementaire durant la phase de transition, en évitant un vide juridique préjudiciable à la gouvernance numérique.*

- Décret n° 22/07 du 2 mars 2022 – **Fichier Général de la Population (FGP)**

Ce décret établit un système national de collecte et de centralisation des données biographiques et biométriques des citoyens. Il définit les modalités de collecte, de stockage et d'utilisation des données, tout en imposant des mesures de sécurité et de contrôle strictes.

→ *Impact attendu : Établir un système sécurisé et centralisé de gestion des données biométriques des citoyens.*

- Ordonnance-loi n° 23/008 du 10 mars 2023 – **Ratification de la Convention de Malabo**

La RDC a récemment ratifié la **Convention de l'Union Africaine sur la cybersécurité et la protection des données personnelles** (dite Convention de Malabo).

→ *Impact attendu : Aligner la RDC sur les normes africaines de cybersécurité et de protection des données.*

- Dispositions pénales du **Code du numérique** (Livre IV)

Le Code prévoit un **arsenal répressif** pour lutter contre les infractions numériques, notamment en lien avec la confidentialité et

la sécurité des données (Interception illégale de correspondances, Usurpation d'identité, Divulgence non autorisée de données personnelles, Fraude et accès non autorisé à des systèmes d'information)

→ *Impact attendu* : Renforcer la sécurité juridique en dissuadant les infractions numériques.

- La **Déclaration de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC)** sur la cybersécurité et la protection des données

La CEEAC encourage ses États membres à adopter des cadres réglementaires harmonisés pour encadrer la cybersécurité et la protection des données. Il s'agit d'une **déclaration politique**, non contraignante, mais qui oriente les réformes législatives et les politiques numériques nationales de la région.

→ *Impact attendu* : Encourager l'harmonisation régionale des cadres de cybersécurité et protection des données.

Cartographie du cadre juridique actuel appliqué aux différents types de données

Afin de mieux comprendre comment les données sont encadrées aujourd'hui en RDC, la cartographie ci-dessous montre quels textes au niveau national et régional s'appliquent selon les types de données. Cela permet de mieux détecter les manquements, les doublons ou les imprécisions à corriger.

Type de donnée	National	Régional et international
Données personnelles	<ul style="list-style-type: none"> - Code du Numérique (Ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023) complétant le cadre numérique et protection des données. - Mise en place provisoire de l'Autorité de Protection des Données (APD) au niveau de l'ARPTC. - Décrets d'application encore en attente. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ratification le 27 juin 2025 de la Convention de Malabo (Union Africaine) sur la cybersécurité et la protection des données personnelles. - Participation aux initiatives africaines de gouvernance des données et cybersécurité. - Références aux standards internationaux.
Données ouvertes/ Transparence	<ul style="list-style-type: none"> - Initiatives encore timidement lancées pour l'ouverture des données publiques en RDC. - Accès limité aux données exploitables pour entrepreneurs et citoyens. - Normes d'interopérabilité peu développées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Engagement dans des programmes panafricains d'open data. - Influence des initiatives régionales comme Smart Africa favorisant la transparence des données publiques.
Données Statistiques	<ul style="list-style-type: none"> - Services statistiques éclatés, besoin urgent de modernisation, numérisation et harmonisation. - Difficultés à intégrer ces données avec d'autres bases gouvernementales. 	<ul style="list-style-type: none"> - Participation à des projets régionaux d'harmonisation des statistiques
Données géospatiales	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de structure nationale dédiée forte, malgré des initiatives émergentes. - Données géospatiales difficilement accessibles, non standardisées, freinant leur valorisation pour l'aménagement et le développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> - Collaboration croissante avec des initiatives continentales d'intelligence territoriale sécurisée.

Tableau 5 : Aperçu de l'état des lieux du cadre juridique selon le type de la donnée

Le paysage juridique présente une évolution positive soutenue par une volonté politique réelle de moderniser la gouvernance des données. Les textes fondateurs sont là. Toutefois, la formalisation rapide des décrets d'application et le renforcement des capacités institutionnelles demeurent essentiels pour transformer ces cadres théoriques en instruments opérationnels et tangibles.

3. Défis majeurs

L'analyse du cadre juridique actuel met en évidence plusieurs défis majeurs :

- Le **manque de cohésion et d'harmonisation du cadre légal** nuit à la lisibilité et à l'application effective des règles, créant une insécurité juridique pour les acteurs du secteur ;
- La **délimitation floue des compétences institutionnelles** entre ARPTC, ANCY et APD engendre des zones de chevauchement et des conflits d'attribution qui ralentissent l'action réglementaire ;

- L'absence cruciale de décrets et textes d'application rend les dispositions législatives inapplicables en pratique, vidant les lois de leur substance ;
- Les mécanismes de contrôle et de sanction défailants privent les autorités des moyens nécessaires pour garantir le respect des obligations et décourager les manquements ;
- Le décalage entre le cadre juridique et l'évolution technologique crée un fossé préjudiciable qui limite l'efficacité de la régulation face aux innovations numériques ;
- La protection lacunaire des droits fondamentaux dans l'espace numérique expose les citoyens à des atteintes à leur vie privée et à leurs données personnelles, faute de mise en œuvre rigoureuse ;
- Le défaut d'alignement sur les normes internationales et régionales freine l'insertion dans les écosystèmes numériques globaux et limite les opportunités de coopération ;
- L'insuffisance d'indépendance et de transparence des organes de régulation compromet leur crédibilité et affaiblit leur capacité d'intervention ;
- Les lacunes dans l'information et l'accès aux voies de recours privent les citoyens des moyens de défendre efficacement leurs droits dans l'environnement numérique.

4. Benchmark

Afin de bâtir une gouvernance des données adaptée aux enjeux numériques contemporains, tout en renforçant la confiance des citoyens congolais envers les institutions, plusieurs modèles internationaux et africains ont été étudiés.

À l'échelle mondiale, une tendance forte se dégage : la dissociation fonctionnelle entre les régulateurs des télécommunications et les autorités en charge de la protection des données personnelles. Cette séparation vise à garantir une spécialisation accrue, une indépendance effective et une efficacité opérationnelle renforcée — comme le démontrent les cas de l'Union européenne, des États-Unis ou de certains pays asiatiques.

Sur le continent africain, la structuration des organes de gouvernance des données varie selon les contextes politiques et institutionnels, avec deux modèles dominants :

- **Le modèle spécialisé** (ex. Sénégal, Maroc, Afrique du Sud) : Ce modèle repose sur des autorités indépendantes exclusivement dédiées à la protection des données personnelles, dotées de compétences juridiques claires, de pouvoirs de contrôle et de sanction, et d'une gouvernance transparente. Il est largement aligné avec les standards internationaux, ce qui renforce la confiance des citoyens et des partenaires économiques.
- **Le modèle intégré** (ex. Côte d'Ivoire, Mali, Angola) : Il regroupe, au sein d'une même entité, les fonctions de régulation des télécommunications, de cybersécurité et de données personnelles. Cette configuration permet une mutualisation des ressources, mais comporte un risque de dilution des compétences et d'affaiblissement de l'indépendance.

Une troisième approche, **le modèle centralisé**, est illustrée par la **Chine** (Cyberspace Administration of China - CAC), où la gouvernance des données est concentrée au sein d'un organe unique, placé sous contrôle direct de l'exécutif. Cette configuration garantit une cohérence stratégique forte, mais au prix d'une indépendance réduite.

Critères	Modèle spécialisé (Sénégal, Maroc, Afrique du Sud)	Modèle intégré (Côte d'Ivoire, Mali, Angola)	Modèle centralisé chinois (CAC – Chine)	Enseignements à tirer pour la RDC
Structure institutionnelle	Autorité indépendante dédiée à la protection des données	Autorité multisectorielle (télécom, données, cybersécurité)	Administration centralisée sous autorité de l'État	Une structure spécialisée renforce la clarté des missions, mais un modèle intégré temporaire peut faciliter la montée en puissance institutionnelle.
Indépendance	Élevée (statut autonome, gouvernance collégiale)	Moyenne (sous tutelle technique ou politique)	Faible (contrôle direct par l'exécutif)	Garantir l'indépendance statutaire est essentiel pour la crédibilité et l'efficacité de la régulation, notamment dans la protection des données.
Compétences	Spécifiques à la protection des données	Étendues à plusieurs domaines numériques	Très étendues, incluant régulation d'internet	La spécialisation permet une régulation fine, mais la RDC doit viser une montée en compétences progressive dans les domaines connexes.

Critères	Modèle spécialisé (Sénégal, Maroc, Afrique du Sud)	Modèle intégré (Côte d'Ivoire, Mali, Angola)	Modèle centralisé chinois (CAC – Chine)	Enseignements à tirer pour la RDC
Capacités de sanction	Fortes, adossées à une base légale claire	Variables selon le cadre juridique	Très élevées, centralisées	Un socle juridique clair est indispensable pour garantir l'autorité et l'effectivité des décisions.
Transparence	Forte (rapports publics, consultation multipartite)	Moyenne (dépend du pays)	Faible (peu de contre-pouvoirs)	La transparence est un levier central pour bâtir la confiance des citoyens et des partenaires internationaux.
Souplesse d'adaptation	Excellente (veille réglementaire, innovation)	Bonne (mutualisation des ressources)	Élevée dans un contexte centralisé	La RDC doit privilégier une régulation agile, capable de s'adapter rapidement aux innovations (IA, blockchain, etc.).
Durabilité du modèle	Élevée, conforme aux standards internationaux	Moyenne, dépendante du renforcement institutionnel	Élevée, mais limitée à certains contextes	Un modèle durable nécessite des bases juridiques solides, une capacité d'adaptation et un ancrage institutionnel clair.

Tableau 6 : Matrice comparative des modèles institutionnels de gouvernance des données

On note que face à l'urgence de structurer un cadre de régulation cohérent dans un environnement numérique dynamique, le Gouvernement de la RDC a opté pour une solution pragmatique en attribuant provisoirement à l'ARPTC la régulation conjointe de la **protection des données personnelles**, la **certification électronique** et la **régulation des plateformes numériques**. Cette solution transitoire permet d'assurer une continuité réglementaire minimale tout en préparant le terrain à un modèle plus structuré.

5. Priorités stratégiques et mesures clés

Ce pilier vise juridique à **établir un cadre normatif cohérent et dynamique** pour accompagner l'ouverture des données, stimuler l'innovation responsable et garantir la protection des droits fondamentaux. Il est construit sur la base du renforcement du **modèle intégré actuel** et repose sur quatre principes fondamentaux : une gouvernance orientée vers l'usage stratégique des données, une régulation agile, une participation inclusive des parties prenantes, et un juste équilibre entre souveraineté numérique et ouverture à l'innovation.

Il s'articule autour de **4 priorités stratégiques** déclinées en **20 mesures clés**, à savoir :

1. Priorité stratégique 1 – Finaliser et harmoniser le cadre juridique

--> Objectif : Garantir un cadre légal complet, sécurisé et cohérent pour encadrer la gestion des données à caractère personnel

Mesures clés :

- 1.1. Créer une autorité indépendante de protection des données, dotée de pouvoirs étendus en matière de contrôle, de sanction et de médiation ;
- 1.2. Institutionnaliser des juridictions spécialisées compétentes en droit du numérique, en formant les magistrats aux contentieux liés aux données ;
- 1.3. Formaliser des procédures administratives précises pour les déclarations, autorisations, médiations et voies de recours ;
- 1.4. Instaurer des mécanismes de contrôle rigoureux, incluant des inspections régulières pour vérifier la conformité des traitements ;
- 1.5. Garantir un accès effectif aux recours, notamment par l'introduction d'actions collectives et de dispositifs d'indemnisation.

2. Priorité stratégique 2 – Renforcer la coopération et l'alignement international

--> Objectif : Incrire la RDC dans une dynamique d'intégration des standards juridiques internationaux relatifs à la gouvernance des données

Mesures clés :

- 2.1. Accélérer la ratification et la mise en œuvre des conventions internationales pertinentes (Budapest, Malabo) ;
- 2.2. Renforcer la coopération bilatérale et multilatérale avec les réseaux régionaux et internationaux (Union Africaine, Smart Africa, Africa Cyber-Trust, etc.) ;
- 2.3. Encadrer la coopération juridique transfrontalière par des accords et instruments facilitant l'entraide judiciaire et la

- reconnaissance mutuelle ;
- 2.4. Participer activement aux plateformes internationales dédiées à la gouvernance numérique et à la régulation des données.

3. Priorité stratégique 3 – Promouvoir la confiance numérique par la transparence et la participation

--> Objectif : Instaurer un environnement de confiance numérique fondé sur la transparence algorithmique, la proximité institutionnelle et l'implication citoyenne

Mesures clés :

- 3.1. Imposer la transparence des algorithmes publics, notamment via leur publication et des audits citoyens accessibles ;
- 3.2. Créer un réseau de « Digital Governance Hubs » régionaux pour rapprocher les services de gouvernance numérique des citoyens ;
- 3.3. Encadrer juridiquement les dispositifs d'expérimentation réglementaire (« sandboxes »), en balisant les conditions d'innovation ;
- 3.4. Développer des mécanismes de participation citoyenne, tels que les consultations ouvertes, jurys citoyens, hackathons, etc. ;
- 3.5. Mettre en place un système de contrôle démocratique structuré, comprenant des audits parlementaires, des rapports publics et un observatoire indépendant des droits numériques.

4. Priorité stratégique 4 – Assurer l'effectivité du droit et son adaptabilité

--> Objectif : Veiller à l'application effective, dissuasive et évolutive du droit à travers un dispositif juridique dynamique et réactif.

Mesures clés :

- 4.1. Organiser la responsabilité civile des acteurs, avec des mécanismes prévus de réparation des préjudices ;
- 4.2. Définir des infractions pénales spécifiques aux atteintes aux droits liés aux données ;
- 4.3. Instaurer un régime de sanctions proportionnées, transparentes ;
- 4.4. Mettre en œuvre un processus d'évaluation législative périodique, fondé sur une participation multipartite ;
- 4.5. Prévoir des clauses d'adaptabilité juridique, accompagnées d'un dispositif de veille réglementaire continue ;
- 4.6. Diffuser largement les lignes directrices, avis juridiques et jurisprudences pour garantir la sécurité juridique des acteurs.

NB : Additionnellement, l'annexe 5 présente une proposition de **projet de Décret portant harmonisation des modalités de mise en œuvre des régimes de l'Ordonnance-loi n° 023/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique et de la Loi n° 020/017 du 25 novembre 2020**. Ce texte vise à garantir une autonomie de gestion à l'Autorité de protection des données personnelles, permettant ainsi à la RDC de se conformer aux exigences de la Convention de Malabo.

6. Tableau de synthèse des priorités stratégiques

Priorité stratégique	Mesure clé	Axe d'intervention
3.1. Finaliser et harmoniser le cadre juridique	3.1.1 Créer une autorité indépendante de protection des données aux pouvoirs étendus	Gouvernance et régulation
	3.1.2 Mettre en place des juridictions spécialisées et former les magistrats	Justice spécialisée et formation
	3.1.3 Formaliser des procédures administratives claires pour déclarations et recours	Simplification et clarté procédurale
	3.1.4 Instaurer un contrôle rigoureux avec inspections régulières	Contrôle et conformité
	3.1.5 Garantir un accès effectif aux recours, incluant actions collectives	Accès à la justice
3.2. Renforcer de la coopération et alignement international	3.2.1 Accélérer la ratification et mise en œuvre des conventions internationales	Diplomatie et harmonisation
	3.2.2 Renforcer les partenariats régionaux et mondiaux	Partenariats institutionnels
	3.2.3 Encadrer la coopération juridique transfrontalière	Coopération judiciaire
	3.2.4 Participer activement aux plateformes internationales	Engagement multilatéral

Priorité stratégique	Mesure clé	Axe d'intervention
3.3. Promouvoir la Confiance numérique par transparence et participation	3.3.1 Imposer la transparence des algorithmes publics	Transparence algorithmique
	3.3.2 Créer un réseau régional de hubs de gouvernance numérique	Gouvernance décentralisée
	3.3.3 Encadrer juridiquement les espaces d'expérimentation réglementaire (« sandboxes »)	Innovation encadrée
	3.3.4 Développer la participation citoyenne via consultations, jurys, hackathons	Gouvernance participative
	3.3.5 Mettre en place un système de contrôle démocratique structuré	Transparence et responsabilité
3.4. Assurer l'effectivité et l'adaptabilité du droit	3.4.1 Organiser la responsabilité civile et les mécanismes de réparation	Responsabilité civile
	3.4.2 Définir des infractions pénales spécifiques	Répression pénale
	3.4.3 Instaurer un régime transparent et proportionné de sanctions	Régulation et dissuasion
	3.4.4 Mettre en place un processus participatif d'évaluation législative périodique	Gouvernance adaptative
	3.4.5 Prévoir des clauses d'adaptabilité juridique et veille réglementaire continue	Régulation évolutive
	3.4.6 Diffuser largement les lignes directrices, avis juridiques et jurisprudences pour garantir la sécurité juridique des acteurs	Sécurité juridique et conformité

7. Conclusion

À l'horizon 2030, la République Démocratique du Congo a l'opportunité de s'affirmer comme une référence africaine en matière de gouvernance numérique responsable, à condition de dépasser une logique de conformité juridique pour adopter une approche fondée sur la souveraineté, l'innovation et l'inclusion.

Pour cela, le Gouvernement devra transformer le cadre légal en un levier dynamique, capable d'accompagner l'essor des technologies émergentes — intelligence artificielle, big data, fintech — tout en consolidant un environnement de confiance numérique durable.

Cependant, cette confiance ne peut s'instaurer sans une culture nationale de la donnée, orientée vers la transparence des usages, la valorisation citoyenne des informations publiques et la reconnaissance de la donnée comme levier de développement économique et social.

A cet égard, la mise en place d'agences spécialisées, coordonnées stratégiquement par l'ARPTC, renforcerait la capacité du pays à anticiper, encadrer et maîtriser les risques juridiques, techniques et éthiques associés à l'économie des données.

9.2. (OS4) : Assurer la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des données et systèmes critiques à travers une approche intégrée de cybersécurité sur toute la chaîne de valeur de la donnée

1. Résumé exécutif



Dans un contexte marqué par une croissance des cybermenaces, notamment à l'encontre de secteurs névralgiques tels que les finances, l'énergie ou les industries extractives, le Gouvernement République Démocratique du Congo a entrepris plusieurs projets stratégiques pour continuer à protéger les données, renforcer la résilience des infrastructures critiques et accroître la confiance du public envers l'État en tant que garant de la sécurité des actifs numériques.

Toutefois, l'état des lieux et les consultations menées avec les parties prenantes révèlent que, malgré les avancées notables, plusieurs défis demeurent. La mise en œuvre effective de la Stratégie nationale de cybersécurité reste incomplète et l'émergence de nouvelles menaces – telles que les risques liés à l'intelligence artificielle ou aux technologies émergentes – exige une adaptation continue des dispositifs de protection.

Dans cette perspective, la sécurisation de l'ensemble de la chaîne de valeur des données — de la collecte à leur exploitation, en particulier des données sensibles — constitue un pilier fondamental. Elle s'appuie sur le Plan National de Cyberdéfense et la Stratégie Nationale de Cybersécurité, tout en intégrant les normes continentales et internationales en matière de sécurité de l'information.

Quatre priorités structurent cette approche :

- **établir un cadre robuste et souverain** pour la protection, la traçabilité et la régulation des données tout au long de leur cycle de vie ;
- **renforcer les infrastructures critiques**, afin de garantir la disponibilité, l'intégrité et la continuité des services et des données stratégiques ;
- **mettre en place un cadre de gouvernance unifié** favorisant la coordination interinstitutionnelle, l'anticipation des risques et la clarification des responsabilités ;
- **intégrer la cybersécurité dès la conception des projets numériques**, en assurant que les exigences de sécurité soient incorporées à la première phase.

En conjuguant sécurisation de la chaîne de valeur des données, souveraineté numérique et coopération régionale, la RDC positionne la sécurité de l'information comme un levier clé pour accélérer sa transformation digitale, renforcer sa compétitivité économique et optimiser l'efficacité de ses politiques publiques.

2. Etat des lieux

En vue de renforcer la sécurité des données, protéger les renseignements personnels et accroître la confiance du public, le Gouvernement a lancé plusieurs chantiers structurants. Ces efforts visent également à mieux exploiter les données comme ressource stratégique pour appuyer la transformation numérique du pays, améliorer la performance de l'action publique et favoriser une innovation responsable.

Au cœur de cette dynamique, plusieurs instances ont été engagées :

- **La Stratégie Nationale de Cybersécurité (juillet 2022)** établit un cadre de référence complet, articulé autour de sept axes, allant de la gouvernance des infrastructures critiques à la coopération internationale, en passant par la sensibilisation, le développement des compétences, la confiance numérique et la réglementation.

→ *Impact attendu* : Mise en place d'un cadre cohérent, protection renforcée des infrastructures sensibles, montée en compétences et alignement aux standards internationaux.

- **Le Plan National de Cyber-résilience (2025-2027)** est un programme visant à renforcer la sécurité des infrastructures critiques et des données face aux cybermenaces. Ses objectifs incluent l'établissement d'exigences de sécurité informatique pour les Opérateurs d'Importance Vitale (OIV), l'amélioration de la collaboration entre les OIV et les autorités, la protection des données, et la garantie de la continuité des services essentiels. La stratégie comprend la création d'institutions comme le Conseil National de Cyberdéfense (CNC) et l'établissement de réglementations, notamment le Code du Numérique de 2023.
→ *Impact attendu* : Amélioration de la résilience des systèmes critiques et renforcement des capacités de réponse nationale.
- **La création du Conseil National de Cyberdéfense**, espace de coordination stratégique, permet de fédérer les efforts des acteurs publics et privés autour de la réponse aux incidents cyber.
→ *Impact attendu* : Prise de décision plus rapide et coordination renforcée face aux menaces.
- **L'Agence Nationale de Cybersécurité (ANCY)**, placée sous l'autorité de la Présidence, est chargée de réguler, surveiller et intervenir face aux incidents cyber.
→ *Impact attendu* : Renforcement institutionnel durable, pilotage centralisé des politiques nationales de cybersécurité.
- **L'alignement progressif aux standards continentaux et internationaux**, notamment la ratification de la Convention de Malabo, témoigne de la volonté de la RDC de s'intégrer dans les réseaux de coopération régionale et d'adopter les meilleures pratiques en matière de cybersécurité et de protection des données.
→ *Impact attendu* : Crédibilité renforcée et interopérabilité accrue avec les mécanismes de protection régionaux.
- **La mise en place progressive d'un Fonds souverain de cybersécurité** dédié à la formation, à la recherche et au développement, vise à assurer la pérennité des efforts engagés.
→ *Impact attendu* : Soutien à l'innovation et sécurisation des ressources financières allouées à la cybersécurité.

L'adoption de cadres législatifs, la création de structures spécialisées en cybersécurité et l'alignement progressif aux standards internationaux représentent des avancées significatives pour la sécurisation des données en RDC. Ensemble, ces acquis offrent au gouvernement congolais une base solide pour structurer une réponse nationale durable, résiliente et cohérente en matière de gouvernance des données. Ils permettent également de mieux anticiper les risques numériques et promouvoir un usage responsable et sécurisé des données stratégiques.

3. Défis majeurs

Les dispositifs congolais en matière de sécurité, la disponibilité et l'intégrité des données restent confrontés à plusieurs défis majeurs :

- Le manque de cohésion **et d'harmonisation du cadre légal** nuit à la lisibilité et à l'application effective des règles, créant une insécurité juridique pour les acteurs du secteur ;
- La **délimitation** floue des compétences institutionnelles entre ARPTC, ANCY et APD engendre des zones de chevauchement et des conflits d'attribution qui paralysent l'action réglementaire ;
- L'**absence de décrets et textes d'application** rend les dispositions législatives souvent inapplicables ;
- L'insuffisance des mécanismes **de contrôle et de sanction** prive les Autorités des moyens nécessaires pour garantir le respect des obligations et décourager les manquements ;
- Le **décalage** entre un cadre juridique peu agile et la rapidité de **l'évolution technologique** crée un écart préjudiciable, réduisant l'efficacité de la régulation face aux innovations numériques ;
- La faible **protection des droits fondamentaux** dans l'espace numérique expose les citoyens à des atteintes à leur vie privée et à leurs données personnelles ;
- Le défaut d'alignement **sur les normes internationales et régionales** freine l'insertion dans les écosystèmes internationaux et limite les opportunités de coopération ;
- L'insuffisance d'indépendance **et de transparence des organes de régulation** pèse sur leur crédibilité et affaiblit leur capacité d'intervention ;
- Le manque d'information, de **sensibilisation** sur l'accès aux voies de recours privent les citoyens des moyens de défendre efficacement leurs droits dans l'environnement numérique.

Ces défis sont amplifiés par l'émergence de risques technologiques de nouvelle génération : l'intelligence artificielle malveillante, la remise en cause des méthodes de chiffrement traditionnelles par l'informatique quantique, la multiplication des objets connectés (IoT/5G), ainsi que les tensions géopolitiques dans le cyberspace. Ces derniers mettent à rude épreuve la résilience numérique des États.

4. Benchmark

Dans un contexte marqué par l'accélération de la digitalisation et la nécessité croissante de sécuriser les données, plusieurs pays ont adopté des modèles avancés de gouvernance des données afin d'accroître la confiance numérique des citoyens. Ces approches s'appuient sur une combinaison cohérente entre un cadre juridique solide, des infrastructures techniques performantes et une coordination intersectorielle efficiente. Une telle gouvernance est essentielle pour l'adoption des services en ligne, la modernisation de l'action publique et la compétitivité économique.

L'analyse du contexte de cinq pays – **Sénégal, Kenya, Île Maurice, Canada, Singapour** – met en lumière des enseignements et des pratiques clés transposables en RDC.

Pays	Cadre juridique & institutionnel	Initiatives structurantes	Pratiques de gouvernance & sécurité	Enseignements à tirer pour la RDC
Sénégal	Loi de 2008 (révision en cours), stratégie cybersécurité 2025, alignement partiel Malabo	Conseil national du numérique, infrastructures PKI, partenariats public-privé	Certification électronique nationale, sensibilisation citoyenne, approche "security by design" (en cours)	<ul style="list-style-type: none"> - Importance d'un leadership national fort en cybersécurité - Nécessité d'accélérer la mise en œuvre pour éviter les retards - Bénéfice d'une coordination entre acteurs publics et privés pour la souveraineté numérique
Canada	Loi sur les renseignements personnels, équivalent RGPD, centre fédéral cybersécurité	Stratégie nationale cybersécurité, open data réguler, éducation numérique	Gouvernance multi-niveaux, risk management avancé, "privacy by design" systématique, conformité ISO/NIST	<ul style="list-style-type: none"> - Développement d'une gouvernance multi-niveaux pour intégrer tous les échelons - Application rigoureuse des standards internationaux - Éducation et formation continues pour renforcer la culture cybersécurité et protection des données
Kenya	Loi 2019 sur la protection des données, Cybercrimes Act, conformité Malabo	CERT-Kenya, stratégie cybersécurité, Digital Economy Blueprint	Surveillance active, réponse rapide aux incidents, normes ISO 27001, formation sectorielle	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des capacités opérationnelles réactives pour la gestion des incidents - Importance d'une stratégie numérique nationale intégrée - Renforcer les formations sectorielles et techniques pour améliorer la résilience
Île Maurice	Loi renforcée 2017, Commission des données personnelles, régulation fintech	Stratégie cybersécurité secteur financier, e-gouvernement, partenariats internationaux	Chiffrement généralisé, audits réguliers, SOC national, gestion des accès avancée	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter des normes élevées de chiffrement et de contrôle d'accès - Instaurer des audits réguliers pour maintenir la conformité - Développer un modèle adapté qui capitalise sur les atouts spécifiques du pays (p.ex. hubs régionaux sécurisés)
Singapour	PDPA, Cybersecurity Act, Agence nationale CSA, initiative Smart Nation	Stratégie 2020 cybersécurité, programmes R&D, sandbox fintech	Cadre juridique robuste, défense proactive, IA pour détection menaces, développement continu compétences	<ul style="list-style-type: none"> - Combiner innovation (sandbox, IA) et cadre juridique solide pour la cybersécurité - Valoriser les partenariats publics-privés efficaces - Investir dans la formation continue et le développement des compétences cyber

Tableau 7 : Synthèse des Meilleures pratiques de gouvernance sécurisée des données

Par ailleurs, les standards internationaux ISO 27001/27002, le cadre NIST, la Convention de Malabo couplée au RGPD, et les bonnes pratiques OWASP constituent des références reconnues. Ils structurent respectivement la gestion de la sécurité de l'information, la gouvernance des risques cyber, la protection des données personnelles et la sécurité des applications web. Leur adoption permet aux États et aux organisations d'adopter une posture proactive face aux menaces numériques, d'assurer la conformité réglementaire, et d'instaurer un climat de confiance auprès des citoyens et des partenaires technologiques.

5. Priorités stratégiques et mesures clés

Dans un contexte mondial où l'économie est de plus en plus basée sur une exploitation intensive des données numériques avec une prolifération des cyberattaques, la République Démocratique du Congo fait de la sécurité des données un levier fondamental de son agenda de transformation digitale.

A cet effet, ce **pilier** établit un cadre national visant à garantir la sécurité, la disponibilité et l'intégrité des données et des systèmes critiques. Sa mise en œuvre repose sur trois conditions essentielles :

- (a) **opérationnalisation de l'ANCY**, notamment à travers l'activation du Comité interministériel de cybersécurité, la création d'un Fonds souverain de cybersécurité, et l'élaboration d'un Schéma Directeur National de Cybersécurité à l'horizon 2030.
- (b) **déploiement d'un dispositif opérationnel de protection cyber**, incluant la mise en place d'un SOC/CSIRT national, l'homologation des Opérateurs d'Importance Vitale (OIV) et la réalisation d'audits techniques des systèmes critiques.
- (c) **renforcement des compétences humaines en cybersécurité**, grâce à la création d'un Institut national à vocation régionale, à un plan de rétention des talents, et à la formation massive des agents publics aux risques numériques.

L'Orientation Stratégique 4 (OS4) est composée de **4 Priorités stratégiques** déclinées à travers **18 mesures clés**.

1. Priorité stratégique 1- Garantir la protection, la traçabilité et la régulation des données, y compris les données géospatiales et personnelles.

--> Objectif : Mettre en place un cadre robuste et souverain pour la protection, la traçabilité et la régulation des données à toutes les étapes de leur cycle de vie.

Mesures clés :

- 1.1. Définir un cadre national de classification des données (publiques, sensibles, souveraines) ;
- 1.2. Renforcer les pouvoirs, l'autonomie et les moyens de l'Autorité de Protection des Données (APD) ;
- 1.3. Mettre en œuvre des mécanismes de chiffrement et de contrôle d'accès aux bases de données critiques (santé, état civil, cadastre, mines, fiscalité, géo-données) ;
- 1.4. Réguler les transferts transfrontaliers de données sensibles en fixant des seuils et des conditions d'agrément ;
- 1.5. Garantir l'archivage sécurisé et digitale des données.

2. Priorité stratégique 2 - Renforcer la sécurité structurelle des plateformes, cloud et infrastructures data

--> Objectif : Assurer la sécurité intrinsèque des infrastructures numériques nationales à travers des exigences de conception, d'audit et de supervision souveraine.

Mesures clés :

- 2.1. Intégrer méthodiquement la cybersécurité dès la conception des systèmes d'information publics ;
- 2.2. Réaliser des audits de sécurité réguliers et indépendants sur les plateformes critiques ;
- 2.3. Encadrer l'usage du cloud via une stratégie souveraine et des critères stricts d'homologation ;
- 2.4. Mener des actions de sensibilisation à la protection des données et aux risques numériques auprès des opérateurs techniques et gestionnaires de plateformes.

3. Priorité stratégique 3 – Assurer la continuité des services essentiels

--> Objectif : Garantir la disponibilité des données et la continuité des services publics en cas de sinistre, panne ou attaque.

Mesures clés :

- 3.1. Élaborer des plans de continuité des services essentiels fondés sur des scénarios de rupture ;
- 3.2. Organiser la sauvegarde décentralisée des données critiques ;
- 3.3. Déployer des centres de secours géographiquement répartis.

4. Priorité stratégique 4 – Renforcer la Cybersécurité des données et résilience numérique

--> Objectif : Protéger de manière intégrée l'ensemble du cycle de vie des données contre les menaces cyber, renforcer la résilience numérique de l'État, et garantir la confiance des usagers.

Mesures clés :

- 4.1. Élaborer une stratégie nationale de cybersécurité des données, alignée avec les priorités sectorielles sensibles (santé, infrastructures, finances, télécom, etc.) ;
- 4.2. Déployer un système d'audit, de détection, d'alerte et de réponse aux incidents cyber dans toutes les administrations ;
- 4.3. Former, certifier et équiper les équipes IT publiques à la gestion des risques cyber sur les plateformes et infrastructures critiques ;
- 4.4. Mettre en place un registre national des incidents cyber affectant les données publiques, avec obligation de déclaration pour les entités publiques et parapubliques ;
- 4.5. Définir une politique nationale de criticité des données pour prioriser les niveaux de cybersécurité par secteur ;
- 4.6. Lancer une campagne nationale de sensibilisation aux risques numériques, coordonnée avec les actions de l'axe 2.4 pour éviter les doublons.

NB : Pour compléter la stratégie et faciliter sa mise en œuvre, un **cadre de classification des données** à des fins de cybersécurité est présenté en annexe 4. Il définit cinq niveaux de classification assortis de mesures de sécurité et de gestion spécifiques. Sa mise en constitue un levier essentiel pour prévenir les risques de fuite, de perte ou d'usage malveillant des données, et renforcer durablement la confiance des citoyens, des acteurs économiques et des partenaires internationaux dans l'écosystème numérique de la RDC.

6. Tableau de Synthèse des priorités stratégiques

Priorité stratégique	Mesure clé	Axe d'intervention
4.1. Garantir la protection, la traçabilité et la régulation des données, y compris géospatiales et personnelles	4.1.1 Définir un cadre national de classification des données (publiques, sensibles, souveraines)	Gouvernance des données, classification
	4.1.2 Renforcer les pouvoirs, l'autonomie et moyens de l'Autorité de Protection des Données (APD)	Régulation, supervision, autonomisation
	4.1.3 Mettre en œuvre des mécanismes de chiffrement et contrôle d'accès sur bases données critiques	Sécurité des données, chiffrement, contrôle d'accès
	4.1.4 Réguler les transferts transfrontaliers de données sensibles, fixer seuils et conditions d'agrément	Régulation internationale, souveraineté numérique
	4.1.5 Garantir l'archivage sécurisé et digitale des données	Archivage sécurisé, résilience numérique
4.2. Renforcer la sécurité structurelle des plateformes, cloud et infrastructures data	4.2.1 Intégrer méthodiquement la cybersécurité dès la conception des systèmes d'information publics	Sécurité par conception, sécurisation des SI
	4.2.2 Réaliser des audits de sécurité réguliers et indépendants sur les plateformes critiques	Audit sécurité, contrôle indépendant
	4.2.3 Encadrer l'usage du cloud via une stratégie souveraine et des critères stricts d'homologation	Stratégie cloud souveraine, réglementation
	4.2.4 Mener des actions de sensibilisation à la protection des données et risques numériques auprès des opérateurs techniques	Sensibilisation, formation cybersécurité
4.3. Assurer la continuité des services essentiels	4.3.1 Élaborer des plans de continuité des services essentiels fondés sur des scénarios de rupture	Gestion de crise, continuité d'activité
	4.3.2 Organiser la sauvegarde décentralisée des données critiques	Sauvegarde, résilience data
	4.3.3 Déployer des centres de secours géographiquement répartis	Infrastructure de secours, redondance géographique
4.4. Renforcer la Cybersécurité des données et résilience numérique	4.4.1 Élaborer une stratégie nationale de cybersécurité des données alignée avec priorités sectorielles	Stratégie cybersécurité sectorielle
	4.4.2 Déployer un système d'audit, détection, alerte et réponse aux incidents cyber dans toutes les administrations	Supervision cyber, SOC (Security Operations Center)
	4.4.3 Former, certifier et équiper les équipes IT publiques à gestion des risques cyber sur plateformes et infrastructures critiques	Formation, certification, équipement cybersécurité
	4.4.4 Mettre en place un registre national des incidents cyber	Gouvernance données,

Priorité stratégique	Mesure clé	Axe d'intervention
	affectant les données publiques	transparence des incidents
	4.4.5 Définir une politique nationale de criticité des données pour prioriser niveaux de cybersécurité par secteur	Gouvernance des données, politique de sécurité
	4.4.6 Lancer une campagne nationale de sensibilisation aux risques numériques, coordonnée avec l'axe 2.4	Communication, sensibilisation grand public et professionnels

7. Conclusion

La République Démocratique du Congo a posé les bases institutionnelles et réglementaires nécessaires à une résilience cyber, grâce notamment à l'adoption de la Stratégie Nationale de Cybersécurité 2022-2025, au Code du Numérique et à la création de l'Agence Nationale de Cybersécurité (ANCY). Le véritable défi réside aujourd'hui dans la capacité à transformer ces acquis en actions concrètes, dans un contexte marqué par des contraintes budgétaires, une pénurie critique de compétences et une forte dépendance technologique extérieure.


Face à ces défis, ce **pilier** privilégie une approche ciblée et évolutive, fondée sur la sécurisation prioritaire des secteurs essentiels, le développement progressif des compétences nationales et la structuration de partenariats public-privés à forte valeur ajoutée.

Le **cadre de classification des données**, présenté en annexe 4, constitue un outil opérationnel central. Son impact dépendra toutefois de la capacité à activer rapidement les conditions techniques, institutionnelles et humaines nécessaires à son application.

A cet égard, le capital humain constitue un véritable moteur de la résilience numérique. C'est l'objet de l'**Orientation Stratégique 5**, qui vise à former, fidéliser et mobiliser les compétences critiques, à renforcer les capacités nationales de formation, et à ancrer une culture de la donnée dans l'administration, les entreprises et au sein des communautés.

9.3. (OS5) : Développer les compétences techniques, les dispositifs de formation et ancrer la culture de la donnée dans les institutions publiques, privées et les communautés

1. Résumé exécutif



Dans un contexte d'accélération de sa transformation numérique, la République Démocratique du Congo fait face à une diversité de niveaux de littératie numérique.

L'état des lieux et les consultations menées avec les parties prenantes mettent en évidence un important déficit de compétences dans les métiers liés à la donnée, particulièrement au sein de l'administration publique. Cette situation limite la capacité institutionnelle à exploiter efficacement les données comme levier de performance, de pilotage et de décision.

Pour relever ce défi, une approche agile et évolutive est nécessaire afin d'améliorer les compétences des agents publics et de doter la RDC d'une masse critique de ressources humaines qualifiées dans les sciences des données.

La première étape consiste à cartographier les compétences existantes et analyser les écarts (skills gap analysis) afin d'identifier les besoins en formation dans des secteurs stratégiques tels que la science des données, l'intelligence artificielle, la cybersécurité ou encore l'éthique du numérique. Sur cette base, les stratégies de gestion des ressources humaines devront privilégier un renforcement rapide, structuré et durable des capacités, en intégrant des parcours de développement professionnel adaptés aux réalités locales.

Par ailleurs, la montée en compétence des dirigeants publics sera déterminante pour impulser un changement de culture profond et durable autour de la donnée.

Ce pilier « **Compétences, Formations** » vise à bâtir un écosystème pérenne de talents dans les métiers de la donnée, structuré autour de **quatre axes** complémentaires :

1. **Formations de base et spécialisée** : développement de filières universitaires, certifications professionnelles et programmes de perfectionnement continu ;
2. **Structuration institutionnelle** : création d'unités « data » dans les administrations, mutualisation des expertises techniques ;
3. **Culture de la donnée** : campagnes de sensibilisation, outils pédagogiques multilingues, promotion du journalisme de données ;
4. **Mobilisation des ressources** : partenariats public-privés, coopération régionale et internationale, incitations au retour des talents de la diaspora.

Des partenariats étroits avec les universités nationales, les centres d'excellence africains, les institutions internationales et les entreprises privées sont envisagés afin d'aligner les programmes de formation sur les standards mondiaux tout en répondant aux priorités locales. Une attention particulière sera accordée à l'inclusion des femmes, des jeunes et des populations marginalisées.

La mise en place d'unités dédiées à la donnée dans les institutions publiques, la mobilité des talents entre secteurs public et privé, et la valorisation des compétences contribueront également à renforcer durablement les capacités nationales.

Enfin, en s'appuyant sur un financement structuré et durable via des mécanismes existants comme le FDSU et des partenariats stratégiques, la RDC saura ancrer une gouvernance souveraine des données, renforcer sa résilience numérique et assurer une transformation digitale inclusive et équitable.

2. *Etat des lieux*

L'analyse des données sur le capital humain montre que la RDC dispose d'un système d'enseignement supérieur dense avec 45 universités publiques et plus de 350 établissements privés. Mais l'offre de formation en sciences des données reste marginale : seules 8 universités proposent des cursus en informatique avancée, et moins de 3 % des contenus académiques abordent la data science de manière approfondie, contre 18 % au Kenya et 22% en Afrique du Sud. Sur environ 2000 diplômés annuels en informatique, moins de 200 se spécialisent en data science ou en IA. Ainsi le pays souffre d'un déficit réel en ressources humaines qualifiées dans les métiers liés aux données : data scientists, data analystes, architectes de données, analystes statistiques, ingénieurs en IA, etc.

Ce déficit de compétences entraîne des répercussions majeures. En effet, les institutions publiques manquent d'experts capables de piloter des politiques fondées sur les données. Cette faiblesse est aggravée par un faible taux d'accès à Internet (24,2%), une couverture électrique très limitée (21,5%), et des coûts de connectivité élevés (50 USD/mois pour 1 Go, soit 25% du revenu moyen). En plus, la digitalisation des services publics reste embryonnaire (moins de 15%), limitant les possibilités d'apprentissage à distance et l'accès aux outils numériques.

Par ailleurs, l'indice mondial de préparation à l'IA place la RDC à la 181ème place sur 193, illustrant un grand retard en matière d'innovation technologique. La forte dépendance du pays aux financements extérieurs (95% des projets numériques) et la prédominance de solutions étrangères (90% des logiciels utilisés dans l'administration sont étrangers) fragilisent également les efforts autour de sa souveraineté numérique.

En plus, des inégalités territoriales et de genre viennent accentuer ces défis : Kinshasa concentre 40% de la connectivité nationale, tandis que certaines provinces rurales restent en marge (moins de 5% de couverture Internet).

La fracture genre est aussi importante avec moins de 18% des femmes accèdent à Internet contre 31% des hommes. Enfin, la rareté des contenus dans les langues nationales freine leur appropriation par les populations locales.

Cependant, des universités comme celles de Kinshasa et de Lubumbashi amorcent le développement de cursus en informatique et sciences des données. Bien que ces formations restent encore limitées pour répondre aux besoins croissants du marché, elles constituent une base prometteuse pour le développement d'un capital humain qualifié. Des centres de recherche explorent

également les usages de l'IA et de l'analyse de données pour répondre aux problématiques locales.

3. Défis majeurs

L'analyse de l'état des lieux de ce pilier stratégique, consacré aux compétences et aux métiers de la donnée, met en évidence plusieurs défis majeurs :

- **Déficit de compétences** spécialisées : absence d'une stratégie nationale de formation alignée sur les besoins réels du marché et des administrations publiques, entraînant une inadéquation entre l'offre académique et les exigences opérationnelles.
- **Faible culture de la donnée** : sensibilisation insuffisante des décideurs publics, des agents de l'État et des citoyens aux dimensions stratégiques, éthiques et socio-économiques de la donnée, limitant son adaptation comme levier de décision et d'innovation.
- **Écosystème de talents** fragmenté et peu inclusif : valorisation limitée des compétences locales, faible attractivité du secteur et persistance de disparités d'accès, notamment pour les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés.
- **Capacités institutionnelles** peu structurées : manque de coordination entre les initiatives existantes et absence de dispositifs consolidés d'analyse des besoins, de gestion prévisionnelle et de valorisation des ressources humaines spécialisées dans la donnée.
- **Contraintes techniques** persistantes : infrastructures numériques inadaptées, connectivité limitée et peu abordable, instabilité énergétique compromettant les initiatives de formation en ligne.
- **Financement** : forte dépendance aux financements extérieurs et absence de dispositifs nationaux durables pour soutenir la formation, la recherche appliquée et l'innovation dans les métiers de la donnée.

4. Benchmark

Face à la compétition mondiale croissante pour les talents numériques, de nombreux pays ont déployé des initiatives ambitieuses pour renforcer les compétences en science des données, intelligence artificielle et gouvernance numérique. Ces expériences constituent des sources d'inspiration concrètes pour la RDC.

Exemples d'initiatives nationales

Pays	Initiatives	Résultats clés	Enseignements à tirer pour la RDC
Kenya	Programmes de bootcamps en data science, développement des compétences numériques via <i>Ajira Digital Program</i> , création de hubs régionaux.	Plus de 100 000 jeunes formés ; insertion sur le marché numérique ; déploiement national d'une stratégie data.	L'approche décentralisée et la formation courte, ancrée localement, accélèrent l'employabilité et l'impact territorial.
Inde	Plateforme nationale des données et de l'analytique (NDAP), certifications en ligne (IIT, NASSCOM) accessibles à grande échelle.	Des millions d'apprenants formés ; large participation des agents publics ; forte reconnaissance des certifications.	Une stratégie nationale intégrée État-industrie-université peut démocratiser l'accès aux compétences data.
Singapour	Initiatives « AI for Everyone » et « SkillsFuture » pour former citoyens, employés publics et professionnels à l'IA, à la data et à la cybersécurité.	100 000 personnes formées ; culture data étendue au-delà des experts ; intégration dans les politiques publiques.	Former les non-spécialistes est essentiel pour ancrer durablement la culture data dans toute la société, y compris les décideurs.
Nigeria	Programme <i>Data Science Nigeria</i> : bootcamps, concours, communautés d'apprentissage, production de contenu localisé.	Plus de 100 000 jeunes formés ; émergence d'un écosystème tech local ; implication du secteur privé.	Les initiatives communautaires et le contenu adapté au contexte national renforcent l'appropriation locale et l'impact durable.
Brésil	École nationale d'administration (ENAP) : formations en open data, gouvernance, visualisation et éthique des données pour les agents publics.	Formation de plus de 150 000 fonctionnaires ; intégration de la donnée dans la gestion publique.	La formation continue ciblée pour les agents publics est un levier clé de modernisation et d'efficacité administrative.

Tableau 8 : Exemples de réussites internationales et africaines

Initiatives pertinentes à l'échelle régionale

Plusieurs programmes panafricains structurants offrent un socle d'expertise, de ressources pédagogiques et de collaboration, utiles pour accélérer la stratégie nationale de développement des compétences en RDC :

- ❖ **OIF et l'AUF** : Co-développement de contenus en français spécifiques au contexte congolais.
- ❖ **UNESCO - Transformation digitale de l'EFTP** : Formation des leaders de l'éducation technique, intégration de la data science et cybersécurité.
- ❖ **Give1Project & PNUD – Académie des Compétences Numériques** : programme pratique en cybersécurité dans 24 pays.
- ❖ **Africa Citizen Data Scientist Program** : formation intensive aux bases de la data science.
- ❖ **ACE-DS (Rwanda)** : centre d'excellence en science des données ; offre de masters, doctorats et certifications internationales.
- ❖ **CyberGirls (GFCE-Africa)** : bourses pour jeunes filles en cybersécurité, promotion de la diversité de genre.
- ❖ **Smart Africa Digital Academy (SADA)** : sessions de formation pour accélérer la transformation numérique sur le continent.

5. Priorités stratégiques et mesures clefs

Pour surmonter ses défis structurels et accélérer sa transition numérique, la République Démocratique du Congo doit inévitablement s'appuyer sur un capital humain qualifié, capable de répondre aux exigences d'un environnement technologique en constante évolution. Cela nécessite la constitution d'équipes multidisciplinaires issues de différentes institutions, capables de collaborer de manière agile autour d'objectifs communs.

À l'échelle du Gouvernement, plusieurs projets doivent être engagés pour stimuler la mobilité des talents, accroître l'agilité des équipes et favoriser l'émergence d'une culture de travail plus réactive et collaborative.

Dans cette perspective, l'**OS5 - Développement des compétences** constitue un levier transversal fondamental pour doter la République Démocratique du Congo d'un **écosystème national de compétences** apte à faire des données un catalyseur de transformation économique, sociale et institutionnelle.

Ce pilier s'articule autour de **quatre axes complémentaires** :

1. le développement d'un **capital humain qualifié**, à travers des programmes de formation spécialisés ;
2. le renforcement des **capacités institutionnelles**, notamment via la structuration de cellules "data" dans les administrations ;
3. la diffusion d'une **culture de la donnée** partagée et sécurisée, avec des dispositifs de sensibilisation adaptés ;
4. la promotion de l'**innovation inclusive**, en soutenant la créativité locale et l'appropriation des outils numériques.

Parmi les actions prioritaires figurent :

- la mise en place de formations spécialisées en data science, cybersécurité, intelligence artificielle et gouvernance des données
- le développement de parcours de perfectionnement ciblés pour les professionnels en fonction ;
- la création de communautés de pratique, favorisant le partage d'expériences et l'apprentissage entre pairs ;
- l'instauration de mécanismes de mobilité et de rétention des talents, y compris des dispositifs incitatifs pour le retour des compétences issues de la diaspora.

Le succès de ce levier transversal repose sur un dialogue actif et structuré avec les universités, les établissements de formation, les syndicats et les experts du secteur, tant au niveau national qu'international, afin de garantir l'alignement des contenus pédagogiques avec les besoins du marché et les avancées technologiques.

Enfin, une articulation cohérente avec les autres objectifs stratégiques, en particulier la cybersécurité (OS4), les infrastructures numériques (OS3) et la valorisation des données (OS6), sera essentielle pour garantir une transformation numérique intégrée, résiliente et inclusive.

L'Orientation Stratégique 5 (OS5) comprend **2 priorités stratégiques** traduites en **14 mesures clés**.

1. Priorité stratégique 1. Développer un vivier national de compétences data et IA

--> Objectif : Structurer un écosystème de talents en sciences des données et IA, fondé sur l'éthique, l'inclusion, la diversité linguistique et la participation citoyenne.

Mesures clés :

- 1.1. Déployer un programme ambitieux de formation combinant compétences techniques (science des données, IA, cybersécurité) en partenariat avec les grandes plateformes de formation internationales (ex. AUF, Coursera, edX, OpenClassrooms) et soft skills.
- 1.2. Consolider les formations existantes en licence et Soutenir la création et l'expansion de filières universitaires spécialisées et de masters intégrant ces dimensions techniques et éthiques.
- 1.3. Adopter les référentiels internationaux reconnus (tels que les normes ISO ou les certifications de l'UE) et faire certifier le système national par des organismes internationaux afin de renforcer sa crédibilité et sa valeur ajoutée régionale.
- 1.4. Accorder des bourses d'excellence aux étudiants et professionnels souhaitant se spécialiser dans les sciences des données.
- 1.5. Lancer une campagne nationale de sensibilisation et de vulgarisation des usages responsables de la donnée, avec des ressources pédagogiques accessibles (MOOCs, podcasts, webinaires) en plusieurs langues, y compris les langues nationales.
- 1.6. Soutenir le journalisme de données et la visualisation pour renforcer la transparence et l'appropriation citoyenne.
- 1.7. Appuyer le Centre Africain de Recherche en Intelligence Artificielle (CARIA) comme hub régional de formation avancée, de mentorat, et de diffusion des bonnes pratiques en gouvernance et usage responsable des données.
- 1.8. Favoriser l'inclusion des jeunes non diplômés via des parcours alternatifs (bootcamps, académies numériques, incubateurs orientés data/IA) en partenariat avec le secteur privé.

2. Priorité stratégique 2. Renforcer les capacités institutionnelles publiques et locales

--> Objectif : Doter les institutions publiques nationales et locales de ressources humaines, techniques et organisationnelles pour piloter efficacement la gouvernance des données et soutenir la transformation numérique.

Mesures clés :

- 2.1. Mettre en place un programme national de perfectionnement continu pour les métiers liés à la donnée, avec des modules en présentiel et en ligne.
- 2.2. Intégrer les modules data/IA dans les curricula de l'École Nationale d'Administration (ENA) et autres institutions publiques.
- 2.3. Mutualiser les compétences data des institutions publiques (pools d'experts, bases de données partagées, etc.) pour optimiser les ressources humaines.
- 2.4. Renforcer les partenariats avec les bailleurs, universités et entreprises pour financer un ambitieux programme de montée en compétences numériques des jeunes et des femmes.
- 2.5. Sensibiliser les agents publics aux usages stratégiques des données : collecte, analyse, visualisation et prise de décision.
- 2.6. Encourager le retour et l'implication de la diaspora technologique congolaise à travers des programmes de mentorat et de transfert d'expertise.

6. *Tableau de synthèse des priorités stratégiques*

Priorité stratégique	Mesure clé	Axe d'intervention
5.1. Développer un vivier national de compétences data et IA	5.1.1 Déployer un programme ambitieux de formation combinant compétences techniques (data science, IA, cybersécurité) et soft skills en partenariat avec plateformes internationales	Formation et développement des compétences
	5.1.2 Consolider les formations existantes en licence et Soutenir la création et l'expansion de filières universitaires spécialisées (masters, diplômes) intégrant compétences techniques et éthiques	Développement de l'offre académique
	5.1.3 Adopter les référentiels internationaux reconnus (tels que les normes ISO ou les certifications de l'UE) et faire certifier le système national par des organismes internationaux afin de renforcer sa crédibilité et sa valeur ajoutée régionale.	Certification professionnelle
	5.1.4 Accorder des bourses d'excellence aux étudiants et professionnels en spécialisation data et IA	Soutien financier et inclusif
	5.1.5 Lancer une campagne nationale de sensibilisation/vulgarisation sur usages responsables de la donnée (MOOCs, podcasts, webinaires multilingues dont langues nationales)	Communication et sensibilisation
	5.1.6 Soutenir le journalisme de données et la visualisation pour renforcer transparence et appropriation citoyenne	Promotion de la transparence
	5.1.7 Appuyer le Centre Africain de Recherche en Intelligence Artificielle (CARIA) en hub régional de formation, mentorat et diffusion de bonnes pratiques	Recherche, formation et diffusion
	5.1.8 Favoriser l'inclusion des jeunes non diplômés via parcours alternatifs (bootcamps, écoles numériques, incubateurs data/IA) en lien avec secteur privé et besoins locaux	Inclusion sociale et formation
5.2. Renforcer les capacités institutionnelles publiques et locales	5.2.1 Mettre en place un programme national de perfectionnement continu métiers liés à la donnée, modules en présentiel et en ligne	Formation continue professionnelle
	5.2.2 Intégrer modules data/IA dans les curricula de l'École Nationale d'Administration (ENA) et autres institutions publiques	Modernisation des formations
	5.2.3 Mutualiser les compétences data entre institutions (pools d'experts, bases partagées) pour optimiser ressources humaines	Gouvernance et partage des ressources
	5.2.4 Renforcer les partenariats bailleurs, universités et entreprises pour financer montée en compétences numériques des jeunes et femmes	Partenariats et financement
	5.2.5 Sensibiliser les agents publics aux usages stratégiques des données : collecte, analyse, visualisation, prise de décision	Changements organisationnels
	5.2.6 Encourager le retour et implication diaspora technologique congolaise via mentorat et transfert d'expertise	Capital humain et coopération

7. *Conclusion*

La République Démocratique du Congo fait face à des disparités marquées en littératie numérique et une fragmentation des compétences en gouvernance des données au sein de l'administration publique. Pour relever ce défi, une approche agile, évolutive et ancrée dans les besoins concrets de l'État, du secteur privé et des partenaires internationaux s'impose.

Le développement d'un vivier national de compétences en science des données et en intelligence artificielle devient ainsi une priorité stratégique. Cet effort repose sur une formation technique de haut niveau, une intégration des principes éthiques, et une inclusion renforcée des jeunes, des femmes et des publics marginalisés. L'expansion des filières universitaires spécialisées, la production de ressources pédagogiques accessibles dans les langues nationales, ainsi que le renforcement des capacités des universités et du Centre Africain de Recherche en Intelligence Artificielle (CARIA) seront des leviers structurants.

En parallèle, le renforcement des institutions publiques, la mise en place d'initiatives locales d'innovation (hubs numériques, incubateurs, fablabs), et la création de communautés de pratique contribueront à consolider un écosystème numérique résilient et pérenne.

Enfin, le gouvernement devra également nouer des partenariats stratégiques avec l'AUF, les grandes entreprises technologiques (Google, Microsoft, Orange Digital Center), et les principales plateformes de formation en ligne (Coursera, edX, OpenClassrooms), tout en s'appuyant sur les initiatives régionales comme **Smart Africa** ou **Digital Economy for Africa (DE4A)** pour accélérer la diffusion des compétences et l'accès équitable aux technologies.

À moyen et long terme, l'investissement dans le capital humain et la valorisation de ses talents permettra au pays de faire des données un véritable levier de souveraineté numérique, de modernisation de l'action publique et de création de valeur dans des secteurs clés tels que la santé, l'agriculture, l'éducation et l'économie numérique.

9.4. (OS6) : Exploiter stratégiquement les données pour améliorer la prise de décision, renforcer la souveraineté numérique et créer de la valeur ajoutée dans les secteurs prioritaires

1. Résumé exécutif



Les données publiques de la République Démocratique du Congo – registres administratifs, données géospatiales ou statistiques sectorielles – représentent un actif stratégique pour impulser la transformation économique, sociale et institutionnelle du pays. Elles constituent le socle d'une gouvernance moderne fondée sur l'évidence, d'une meilleure efficacité de l'action publique et d'une économie numérique compétitive. Cependant, leur potentiel reste largement inexploité en raison d'une accessibilité limitée, de formats non harmonisés, de l'absence de standards de métadonnées, et d'une faible interopérabilité entre les systèmes d'information. Les initiatives de valorisation et la réutilisation des données publiques ou d'open data sont presque inexistantes.

Pour surmonter ces défis, la mise en place d'une **cartographie nationale exhaustive du patrimoine informationnel** s'impose comme un préalable essentiel. Elle permettra de recenser, qualifier et structurer les sources de données publiques, d'en renforcer la qualité et la traçabilité, et d'en faciliter la mutualisation entre institutions. Cette démarche devra déboucher sur la création d'une **plateforme unifiée de gestion des données publiques**, garantissant leur **interopérabilité**, leur **sécurité** et leur **alignement sur les standards internationaux**.

Parallèlement, l'état des lieux et les consultations menées avec les parties prenantes démontrent l'émergence progressive d'un écosystème d'innovation numérique, porté par des startups prometteuses telles que SCHOOLAP, SHULE, AVOCATS.CD ou U-DATA, ainsi que par des structures d'accompagnement comme SILIKIN VILLAGE et l'ORANGE DIGITAL CENTER. Cet écosystème, encore fragile et insuffisamment financé, constitue néanmoins un réservoir de talents et d'initiatives à fort potentiel, qui mérite d'être davantage structuré, renforcé et orienté en cohérence avec les priorités stratégiques de l'action publique.

Dans cette perspective, ce pilier stratégique repose sur quatre axes structurants :

- **bâtir un écosystème souverain, inclusif et interopérable**, fondé sur des infrastructures numériques sécurisées, des plateformes cloud nationales, des interfaces API ouvertes et des espaces de collaboration entre acteurs publics, privés, académiques et citoyens.
- **accélérer la valorisation des données** via le développement d'un portail national d'open data, la numérisation des registres essentiels, et la promotion d'usages innovants dans des secteurs clés tels que la santé, l'éducation, l'agriculture, les mines et les services financiers.
- **favoriser les talents et l'innovation locale** en mobilisant des fonds d'amorçage, en soutenant les hubs technologiques, et en organisant régulièrement des hackathons, concours de co-innovation et programmes de mentorat alignés sur les défis publics.
- **renforcer la gouvernance et l'usage stratégique des données** par la consolidation des capacités analytiques au sein de l'administration, la centralisation des référentiels de données, et la mise en place de mécanismes d'accès sécurisé pour appuyer une prise de décision fondée sur l'évidence.

À terme, cette orientation stratégique place la valorisation des données au cœur de l'agenda digital de la RDC. Elle fait de la **donnée publique un actif national créateur de valeur**, au service de la transparence institutionnelle et du développement durable.

2. Etat des lieux

La République Démocratique du Congo (RDC) présente un espace numérique en pleine expansion, portée par une jeunesse entreprenante, des startups innovantes (SCHOOLAP, AVOCATS.CD, U-DATA) et des structures d'appui telles que SLIKIN VILLAGE ou ORANGE DIGITAL CENTER. Par ailleurs, des initiatives académiques, comme le Centre Africain de Recherche en Intelligence Artificielle (CARIA), contribuent à jeter les bases d'une recherche appliquée autour des données et de l'intelligence artificielle.

Cependant, l'analyse du paysage actuel, enrichie par les consultations des parties prenantes, met en évidence un écosystème encore **fragile, sous-financé et insuffisamment aligné sur les priorités du secteur public**. Ce manque de coordination limite l'émergence d'initiatives structurantes, malgré le potentiel existant.

Par ailleurs, le **patrimoine informationnel public** contenant les registres administratifs, les données géospatiales, les statistiques sectorielles, reste largement sous-exploité. La majorité des données est encore conservée sous format papier ou dans des formats non standardisés, rendant difficile leur exploitation. L'absence de métadonnées normalisées, le manque d'interopérabilité entre les systèmes d'information et la faible accessibilité constituent autant d'obstacles la valorisation de ces ressources. Les initiatives d'open data, encore à un stade embryonnaire, peinent à s'imposer, tandis que la valorisation des données publiques demeure un sujet sensible, freinant l'émergence de services numériques à fort impact social.

Cette situation est en décalage avec les attentes **croissantes de l'écosystème d'innovation**, notamment les entrepreneurs et développeurs, qui perçoivent dans les données publiques un levier majeur d'innovation pour répondre aux enjeux sociétaux du pays.

Néanmoins, plusieurs initiatives récentes illustrent une volonté institutionnelle de plus en plus affirmée de structurer l'écosystème et de favoriser l'ouverture des données :

- **Lancement du National Summary Data Page (NSDP)** en juin 2025, une plateforme centralisant les données macroéconomiques et financières en libre accès, contribuant à une meilleure transparence économique.
→ *Impact attendu* : Renforcer la transparence économique et la confiance des investisseurs.
- **Déploiement de l'Open Data Center de l'ANAPI**, reconnu à l'international, qui témoigne d'un engagement en faveur d'infrastructures dédiées à l'ouverture des données au service de l'investissement et de l'innovation.
→ *Impact attendu* : Stimuler l'attractivité économique et l'innovation basée sur les données.
- **Participation active à des événements open data** (Open Data Day, rencontres de la CAFDO, Id4Africa), favorisant la mobilisation des parties prenantes autour de la valorisation des données publiques.
→ *Impact attendu* : favorise une **culture collaborative** et **l'appropriation citoyenne** des données.
- **Mise en œuvre du Plan National du Numérique – Horizon 2025**, qui prévoit la digitalisation accélérée des registres publics, la création d'un cloud souverain, ainsi que le développement d'API gouvernementales ouvertes pour renforcer l'interopérabilité.
→ *Impact attendu* : Améliorer l'interopérabilité, la souveraineté numérique et l'efficacité publique
- **Inauguration du Open Access Data Center (OADC Texaf)** à Kinshasa, premier centre de données Tier-III certifié en RDC, garantissant un hébergement local sécurisé et souverain pour les données critiques.
→ *Impact attendu* : Promouvoir un **hébergement sécurisé**, local et souverain des données critiques
- **Lancement du Projet d'Appui à la Transformation Numérique**, avec le financement de la Banque Mondiale, ce projet vise la modernisation de l'administration publique à travers un guichet numérique unique, la mise à disposition de

services en ligne, ainsi que le soutien structuré à l'écosystème d'innovation (formation continue, hubs universitaires, accompagnement des startups, partenariats public-privé, connectivité, etc).

→ *Impact attendu* : Moderniser l'**administration**, soutenir l'**innovation locale** et renforcer les **compétences**.

En complément du diagnostic établi dans le pilier « **Compétences** » (OS5), les initiatives d'accompagnement à l'entrepreneuriat des jeunes demeurent encore limitées. Toutefois, un potentiel significatif existe pour développer des solutions innovantes capables de répondre aux besoins croissants du marché et des administrations publiques, notamment dans les domaines liés à l'exploitation et à la valorisation des données.

3. Défis majeurs

L'analyse de l'état des lieux de l'écosystème d'innovation numérique en République Démocratique du Congo met en évidence plusieurs défis majeurs :

- **Manque de coordination** entre les acteurs publics, privés et académiques, faibles synergies interinstitutionnelles autour des données et du numérique, et dispersion des initiatives en l'absence d'un pilotage stratégique unifié.
- **Application partielle** des instruments législatifs existants tels que le *Startup Act* et le *Code du Numérique*, absence de textes d'application opérationnels relatifs à la souveraineté, la confidentialité et la sécurité des données, ainsi que complexité réglementaire limitant l'accès des startups aux marchés publics.
- **Insuffisance des infrastructures** souveraines (data centers, cloud national, plateformes collaboratives), coûts élevés des outils numériques partagés (API, portails *open data*) et connectivité insuffisante pour un déploiement à grande échelle des solutions numériques.
- **Déficit en profils qualifiés** dans les métiers du numérique (data scientists, DPO, experts cybersécurité), offre limitée de formations certifiantes et inadéquation entre les programmes académiques et les besoins du marché.
- **Ecosystème de startups** encore embryonnaire et peu structuré, rareté des structures d'accompagnement (incubateurs, hubs), et difficultés d'accès au capital d'amorçage ou aux fonds d'investissement dédiés à l'innovation.
- Réticence à **héberger localement les données** sensibles, méfiance institutionnelle envers le partage et la réutilisation des données, et absence de cadre national de confiance numérique robuste.
- **Digitalisation incomplète** des registres essentiels (état civil, justice, cadastre, archives) encore largement non numérisés, faible disponibilité de services administratifs en ligne, limitant la transparence, l'automatisation et la prise de décision fondée sur les données.

4. Benchmark

L'exploitation efficace des données ouvertes repose sur une **gouvernance multisectorielle**, une **harmonisation technique** (notamment via des API, des standards de formats et de métadonnées), une **modularité organisationnelle** et une **participation active des communautés d'utilisateurs** (citoyens, chercheurs, entreprises, administrations).

Les exemples internationaux étudiés démontrent l'importance d'un **cadre juridique clair**, de **plateformes mutualisées** et de **mécanismes de soutien à l'innovation** pour maximiser la valeur économique, sociale et démocratique des données publiques.

En adaptant à ses réalités les modèles éprouvés du **Canada**, de **l'Inde** et de **l'Afrique du Sud**, le Gouvernement de la RDC a l'opportunité de bâtir un écosystème d'innovation solide, favorisant l'ouverture, la valorisation et la gouvernance efficace de ses données publiques. Cette démarche renforcera sa souveraineté numérique tout en stimulant l'innovation, la transparence et un développement économique inclusif.

Pays	Gouvernance	Plateformes & standards	Usages et impacts principaux	Atouts	Enseignements pour la RDC
Canada	Coordination fédérale, cadre juridique unifié	Open Canada, ODC, API ouvertes, bases partagées	Innovation, villes intelligentes, transparence budgétaire	Gouvernance multi-niveaux harmonisée	Instaurer une coordination claire entre l'État central et les provinces ; promouvoir des licences ouvertes pour stimuler la réutilisation.
Inde	Politique nationale NDSAP, gestion décentralisée	Data.gov.in, APIs, métadonnées standardisées	Engagement citoyen, innovation ouverte, recherche appliquée	Modularité des portails, dynamisme local	Développer une architecture ouverte et flexible ; mobiliser la société à travers concours, hackathons et partenariats publics-privés.
Afrique du Sud	Partenariat gouvernement-société civile	Vulekamali, GoMuni, API ouvertes, visualisation	Transparence budgétaire, inclusion électorale, civic tech	API publiques, approche orientée résultats locaux	Créer des outils interactifs de visualisation et de suivi ; ancrer les usages des données dans la participation citoyenne et la responsabilité publique.

Tableau 9: Exemples de Bonnes pratiques de valorisation des données

5. Priorités stratégiques et mesures clés

Pour positionner la donnée comme un actif central de la transformation digitale, le Gouvernement de la RDC s'engage à créer un environnement favorable à sa valorisation. L'objectif est de générer de la **valeur ajoutée**, renforcer l'**efficacité des politiques publiques**, favoriser l'**émergence de services numériques à fort impact**, et consolider la **souveraineté numérique nationale**.

Cette ambition repose sur la mise en place d'un **écosystème national de la donnée** inclusif, collaboratif, sécurisé, souverain et éthiquement encadré (OS1 & OS2), intégrant les enjeux de **protection des données personnelles** (OS4), des **infrastructures robustes et interopérables** (OS3), ainsi que des **compétences locales qualifiées** (OS5).

L'Orientation Stratégique 6 (OS6) traduit cette vision en **3 priorités stratégiques** déclinées en **14 mesures clés**.

1. Priorité 1 : Structurer un écosystème souverain, inclusif et collaboratif d'innovation data

--> Objectif : Fédérer les acteurs de la donnée autour d'infrastructures souveraines, interopérables et sécurisées, en assurant un cadre juridique propice à l'innovation

Mesures clés :

- 1.1. Cartographier et fédérer les acteurs clés du secteur data (startups, incubateurs, centres de recherche publics et académiques, institutions publiques) ;
- 1.2. Appliquer la loi Startup Act pour soutenir efficacement les initiatives data sur tout le territoire ;
- 1.3. Mettre en place un cadre agile et moderne pour la propriété intellectuelle, les licences et l'utilisation des données publiques, favorisant l'innovation responsable.

2. Priorité 2 : Valoriser les données publiques comme moteur d'innovation et de croissance

--> Objectif : Rendre les données publiques accessibles, fiables et réutilisables, afin de stimuler l'économie numérique et appuyer les politiques sectorielles

Mesures clés :

- 2.1. Lancer un portail national d'open data en identifiant 10 à 15 jeux de données à fort impact socio-économique, en collaboration avec les ré-utilisateurs potentiels (startups, chercheurs, OSC) ;
- 2.2. Accélérer la numérisation, la certification électronique et l'interconnexion des registres publics essentiels, afin d'assurer la qualité et la disponibilité des données ;
- 2.3. Fournir des API publiques sécurisées et documentées pour faciliter un accès transparent et un usage facilité ;
- 2.4. Promouvoir des cas d'usage innovants dans les secteurs à fort impact social et économique ;

- 2.5. Soutenir les startups à fort potentiel par le biais d'incubateurs thématiques, de bourses et de fonds hybrides public-privé ;
- 2.6. Construire une infrastructure nationale hybride combinant Data Lakes pour un stockage massif et Data Hubs pour une gouvernance collaborative ;
- 2.7. Valoriser les données géospatiales pour appuyer la planification territoriale durable et le développement économique.

3. Priorité 3 : Optimiser l'utilisation des données gouvernementales en tant qu'actif stratégique national

--> Objectif : Améliorer la performance de l'action publique en intégrant l'analyse de données dans la planification, le pilotage et l'évaluation des politiques

Mesures clés :

- 3.1. Renforcer les capacités analytiques pour exploiter les données administratives afin d'améliorer l'évaluation des politiques publiques et mesurer son efficacité ;
- 3.2. Encourager l'innovation dans la fonction publique en s'appuyant sur les résultats des projets pilotes existants et diffuser les bonnes pratiques ;
- 3.3. Favoriser l'accès sécurisé et ergonomique aux données du gouvernement pour les décideurs et analystes stratégiques ;
- 3.4. Élaborer une stratégie d'ouverture progressive des données (Open data) en concertation avec les parties prenantes, afin d'établir des modèles économiques, éthiques et juridiques de valorisation et un plan d'action graduel de mise à disposition encadrée de jeux de données non sensibles.

6. Tableau récapitulatif des priorités stratégiques

Priorité stratégique	Mesure clé	Axes d'intervention
6.1. Structurer un écosystème souverain, inclusif et collaboratif d'innovation data	6.1.1 Cartographier et fédérer les acteurs clés du secteur data (startups, incubateurs, centres de recherche publics et académiques, institutions publiques).	Recensement exhaustif, plateforme collaborative, animation de réseaux, facilitation des partenariats public-privé
	6.1.2 Appliquer la loi Startup Act pour soutenir les initiatives data sur tout le territoire.	Simplification administrative, accompagnement territorial, sensibilisation aux dispositifs, facilitation d'accès au financement
	6.1.3 Mettre en place un cadre agile et moderne pour la propriété intellectuelle, les licences et l'utilisation des données publiques.	Actualisation législative, consultation multi-acteurs, dispositifs flexibles d'adaptation, sensibilisation juridique
6.2. Valoriser les données publiques comme moteur d'innovation et de croissance	6.2.1 Lancer un portail national d'open data en identifiant 10 à 15 jeux de données à fort impact socio-économique, en collaboration avec les réutilisateurs potentiels (startups, chercheurs, OSC).	Développement technique du portail, sélection des données prioritaires, campagnes de communication, intégration sectorielle
	6.2.2 Accélérer la numérisation, la certification électronique et l'interconnexion des registres publics essentiels.	Modernisation des services, formation des agents, normalisation, sécurisation et interconnexion des systèmes
	6.2.3 Fournir des API publiques sécurisées et documentées pour faciliter l'accès aux données ouvertes.	Développement API, sécurité informatique, documentation complète, formation utilisateurs
	6.2.4 Promouvoir des cas d'usage innovants dans les secteurs à fort impact social et économique.	Appui financier, identification et accompagnement des projets pilotes, visibilité et partage des bonnes pratiques
	6.2.5 Soutenir les startups par incubateurs thématiques, bourses, fonds hybrides public-privé.	Structuration des financements, sélection et accompagnement, partenariats public-privé, accès au marché
	6.2.6 Construire infrastructure nationale hybride	Déploiement d'infrastructures

	combinant Data Lakes et Data Hubs.	adaptées, gouvernance partagée, formation et maintenance technique
	6.2.7 Valoriser les données géospatiales pour la planification territoriale durable et le développement économique.	Standardisation, développement plateforme géospatiale nationale, formation utilisateurs
6.3. Optimiser l'utilisation des données gouvernementales en tant qu'actif stratégique national	6.3.1 Renforcer les capacités analytiques pour exploiter les données administratives afin d'améliorer l'évaluation des politiques publiques et mesurer l'efficacité.	Mise en place d'unités d'analyse data, formation de data analytics, intégration d'outils d'aide à la décision, interopérabilité des bases administratives
	6.3.2 Encourager l'innovation dans la fonction publique en s'appuyant sur les résultats des projets pilotes existants et diffuser les bonnes pratiques.	Capitalisation des expériences réussies, lab d'innovation publique, programmes d'intrapreneuriat, diffusion interinstitutionnelle
	6.3.3 Favoriser l'accès sécurisé et ergonomique aux données du gouvernement pour les décideurs et analystes stratégiques.	Mise en place de tableaux de bord décisionnels, gestion des accès et cybersécurité
	6.3.4 Élaborer une stratégie d'ouverture progressive des données (Open Data) en concertation avec les parties prenantes, afin d'établir des modèles économiques, éthiques et juridiques de valorisation et un plan d'action graduel de mise à disposition encadrée de jeux de données non sensibles.	Feuille de route d'ouverture, partenariats public-privé data, cadre de gouvernance, alignement sur les standards internationaux, pilote.

7. Conclusion

La valorisation stratégique des données constitue un levier essentiel pour transformer en profondeur le paysage numérique de la RDC. Elle vise à intégrer la donnée au cœur des processus décisionnels et des chaînes de valeur publiques et privées, à travers la mise en place d'un écosystème data souverain, inclusif et durable, fondé sur des infrastructures hybrides à haute performance, sécurisées et interopérables.

Cette ambition repose sur quatre leviers complémentaires :

- **Un cadre légal et institutionnel réformé** (OS1, OS3, OS4), garant d'un environnement stable et propice à l'innovation ;
- **Le renforcement massif des compétences numériques** (OS5), pour former une expertise nationale solide ;
- **Des infrastructures souveraines et interconnectées** (OS2), assurant l'interopérabilité et la maîtrise des données à l'échelle du territoire.

En articulant ces leviers de manière cohérente, l'**OS6** renforce l'efficacité des politiques publiques, aligne les investissements numériques et maximise leur impact sur les priorités de développement durable. Ainsi, la RDC s'engage dans une transition vers une **économie de la donnée**, régulée, inclusive et innovante. Cette orientation place l'État au cœur de la transformation digitale, tout en stimulant un tissu entrepreneurial dynamique. À moyen terme, la donnée deviendra un véritable levier de **création d'emplois, de transparence et de valeur ajoutée durable**.

10. Exemples de cas d'usage de valorisation des données en RDC

La mise en œuvre d'une gouvernance efficace de la donnée en République Démocratique du Congo révèle un fort potentiel de transformation dans plusieurs secteurs prioritaires. Structurées, sécurisées et accessibles, les données deviennent un levier essentiel pour améliorer la transparence, renforcer la performance des politiques publiques, stimuler l'investissement et favoriser une inclusion durable. Des initiatives en cours dans les domaines des mines, de la création d'entreprise, de la santé, de l'éducation ou encore de l'aménagement du territoire illustrent les gains concrets d'une approche coordonnée et stratégique.

10.1. Cartographie de la chaîne de valeur de la donnée dans les secteurs prioritaires

Pour évaluer avec précision le niveau de maturité de la République Démocratique du Congo en matière de gouvernance des données, une cartographie détaillée de l'état actuel de chaque maillon de la chaîne de valeur – de la collecte au stockage, du traitement à la valorisation – a été réalisée, avec une analyse croisée par secteur.

Cette cartographie révèle une dynamique positive : des plateformes numériques sont déjà fonctionnelles dans certains domaines clés, comme la santé (avec l'usage du DHIS2), les télécommunications ou les mines ; la production de données locales s'intensifie dans plusieurs secteurs ; et l'adoption progressive d'outils de traitement comme les SIG ou SERNAES témoigne d'un début de structuration technique.

Néanmoins, de nombreux freins persistent et limitent l'exploitation optimale des données :

- L'absence d'un cadre commun d'interopérabilité entre les systèmes d'information ;
- Le déficit en infrastructures souveraines, notamment l'absence de datacenters nationaux robustes ;
- Une faible systématisation du traitement et de la mise en valeur des données produites ;
- Un accès limité aux données pour la recherche, l'innovation ou le grand public ;
- L'usage encore marginal de l'intelligence artificielle dans l'analyse et la valorisation des données.

Ces constats confirment la nécessité pour la RDC de déployer une **stratégie nationale de gouvernance des données** cohérente et intégrée, visant à structurer, sécuriser et valoriser l'ensemble de la chaîne de la donnée, en l'alignant avec les objectifs de développement durable du pays.

Secteur	Production	Collecte	Source	Situation actuelle
Agriculture	✓	✓	Agriculteurs, coopératives, METTELSAT, capteurs, INERA, SENASEM, CAID	✓ Données météo et agronomiques partiellement collectées X Couverture rurale limitée
Éducation	✓	✓	MEN-INC, MESU, établissements, SERNAES, CAID	✓ Statistiques disponibles X Système SERNAES peu automatisé
Environnement	✓	✓	ICCN, ONG, drones, satellites, caméras pièges	X Plateforme non synchronisée X Données manquantes en zones instables
Santé	✓	✓	Établissements, CAID, laboratoires, PNLS, DHIS2	✓ DHIS2 en place X Centralisation incomplète
Télécom	✓	✓	Vodacom, Orange, Airtel	✓ Bonne collecte par opérateurs
Tourisme	✓	✓	Office du tourisme, applications, plateformes	X Données peu structurées X Digitalisation faible
Transport	✓	✓	RVA, SCIP, compagnies, ports	X Systèmes dispersés X Intégration insuffisante
Travail	✓	✓	ONSS, ITSS, inspections, rapports mensuels	✓ Données de base disponibles X Informalité difficile à capter
Mines et géologie	✓	✓	CAMI, CEEC, SAEMAPE, entreprises, creuseurs artisanaux	X Données artisanales peu traçables X Délais importants
Microfinance	✓	✓	BCC, IMF, enquêtes	X Fragmentation importante X Informalité massive
Hydraulique urbaine	✓	✓	REGIDESO, contrats, DAO, schémas directeurs	✓ Couverture urbaine correcte X Insuffisante hors-Kinshasa
Sécurité urbaine	✓	✓	PNC, caméras, renseignements	X Données peu exploitées

				X Couverture limitée
Météorologie	✓	✓	MEITELSAT, stations météo	✓ Réseau de base existant X Équipements obsolètes

Tableau 10 : Cartographie de la Collecte des données dans les secteurs prioritaires

Contraintes : zones d'accès difficile, infrastructure insuffisante, absence de normes unifiées, faible couverture numérique rurale, capacités humaines limitées.

Secteur	Stockage	État de lieu	Datacenter	Lieu de stockage
Agriculture	✓	X Sécurité faible, formats non uniformes	X	MINAGRI (local)
Éducation	✓	✓ Niveau acceptable via SERNAES	X	Serveurs MEPST/MESU
Environnement	✓	X Fragmenté entre acteurs, pas de centralisation	X	ICCN, ONG
Santé	✓	✓ Bases semi-sécurisées (DHIS2, district)	X	MINISANTE, PNS
Télécommunications	✓	✓ Opérateurs privés bien équipés	✓	Datacenters privés
Tourisme	✓	X Faible digitalisation	X	Office tourisme
Transport	✓	X Données dispersées entre opérateurs	X	RVA, SCTP
Travail	✓	✓ Traitement en local	X	MINTRAVAIL
Mines et géologie	✓	✓ Plateformes en développement	X	CAMI, CEEC
Microfinance	✓	X Excel/Access, dépendance à la BCC	X	IMF, BCC
Hydraulique urbaine	✓	✓ Base correcte au niveau urbain	X	REGIDESO

Tableau 11 : Cartographie du Stockage des données dans les secteurs prioritaires

Recommandation : Accélérer la création d'un **datacenter souverain national** sécurisé avec des nœuds territoriaux, et encourager le **cloud hybride** sécurisé pour certains secteurs.

Secteur	État actuel	Diffusion interne	Diffusion externe	Open Data	Interopérabilité
Agriculture	En cours	Rapports manuels	Publications MINAGRI	X	X
Éducation	Correct	Plateforme SERNAES	Site web, bulletins	X	En développement
Environnement	Dispersé	Rapports ICCN	Partenaires ONG	X	X
Santé	Correct	DHIS2	Bulletins, rapports	En projet	En cours
Télécommunications	Avancé	Systèmes intégrés privés	Rapports ARPTC	En cours	X
Tourisme	Faible	Tableurs, e-mails	Publications occasionnelles	X	X
Transport	Dispersé	Rapports sectoriels	Sites RVA, SCTP	X	X
Travail	Acceptable	Rapports internes	Portail emploi	X	X
Mines	En progrès	Plateformes CAMI/SAEMAPE	Ateliers, sites web	En projet	En projet
Microfinance	Basique	Tableurs, rapports BCC	Publications agrégées	X	X
Hydraulique urbaine	Correct	REGIDESO, SIG	Rapports publics	X	X

Tableau 12 : Cartographie du Traitement des données dans les secteurs prioritaires

Recommandation : mise en place de standards d'interopérabilité, développement de **portails sectoriels ouverts** et d'une plateforme nationale de **données publiques ouvertes**.

Secteur	Usage décisionnel	Type d'usage	Usage IA	État
Agriculture	✓	Planification, prévisions météo	✗	Basique
Éducation	✓	Gestion de performance scolaire	✗	Modéré
Environnement	✓	Politiques de conservation	✗	Spécialisé
Santé	✓	Prévision épidémies, soins ciblés	En projet	Élevé
Télécom	✓	Planification réseau	En cours	Avancé
Tourisme	✗	Communication, promotion	✗	Faible
Transport	✓	Planification urbaine/logistique	✗	Basique
Travail	✓	Cartographie emploi, stratégie	✗	Modéré
Mines	✓	Fiscalité, suivi légal	✗	Stratégique
Microfinance	✓	Suivi monétaire et inclusion	✗	Réglementaire
Hydraulique urbaine	✓	Infrastructure, réseaux	✗	Technique

Tableau 13 : Cartographie de la Valorisation des données dans les secteurs prioritaires

Recommandation : mise en place de standards d'interopérabilité, développement de **portails sectoriels ouverts** et d'une plateforme nationale de **données publiques ouvertes**.

10.2. Quelques Cas d'usages pertinents

a) Santé et Couverture maladie universelle

Contexte et enjeux

Le Projet de Modernisation Numérique du Système de Santé en République Démocratique du Congo (RDC) est une initiative stratégique portée par l'Agence Nationale de l'Ingénierie Clinique et du Numérique de la Santé (ANICNS) en coordination avec le Ministère de la Santé.

Il couvre les axes prioritaires suivants :

- Plateformes d'accès aux services de santé via USSD (*151#) et web (ZHS) pour l'enrôlement et la gestion des bénéficiaires,
- Homologation et standardisation des Systèmes d'Information Hospitaliers (SIH) dans les établissements,
- Mise en place d'un cloud souverain pour l'hébergement sécurisé des données sanitaires,
- Déploiement des Cartes Nationales d'Assurance Maladie (CNAM) avec intégration biométrique pour un identifiant unique,
- Renforcement des systèmes de collecte de données sanitaires avec DHIS2,
- Développement des compétences numériques et gouvernance fondée sur les données.

Il permet d'assurer un accès élargi et équitable aux soins maternels et néonataux gratuits dans tout le pays, tout en garantissant la qualité, la sécurité et la confidentialité des données de santé. Il constitue une avancée déterminante pour la traçabilité, la transparence et l'efficacité du programme de Couverture Maladie Universelle (CMU), en facilitant la coordination entre acteurs et en optimisant la prise de décision basée sur des données fiables et actualisées.

Il s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux de souveraineté numérique et de renforcement du système de santé public, en s'appuyant sur des technologies adaptées au contexte congolais et une gouvernance inclusive des données de santé.

Cependant l'optimisation de la connectivité des structures sanitaires, l'interopérabilité entre les différents systèmes d'information et l'inclusion des populations rurales éloignées restent des défis à combler.

Objectifs stratégiques :

- Simplifier et faciliter l'accès aux soins maternels et néonataux gratuits à travers des outils numériques adaptés et accessibles.
- Assurer la fiabilité, la qualité et la sécurité des données de santé grâce à l'intégration de SIH homologués et à une infrastructure d'hébergement souveraine.
- Offrir un suivi personnalisé et sécurisé des bénéficiaires via un identifiant unique biométrique.
- Renforcer la gouvernance du programme CSU par une gestion transparente et basée sur des données actualisées.
- Consolider la souveraineté numérique dans le secteur de la santé par le développement d'infrastructures et de solutions technologiques adaptées au contexte congolais
- Garantir la collecte régulière, fiable et actualisée des données sanitaires à tous les échelons du système de santé, afin de disposer d'une base solide pour la planification et le pilotage des interventions.
- Favoriser une prise de décision éclairée, basée sur des analyses précises, pour optimiser l'allocation des ressources, cibler les zones les plus vulnérables et adapter rapidement les actions de santé publique.
- Améliorer la coordination et la transparence entre les acteurs du secteur, en assurant un échange fluide d'informations et une redevabilité renforcée à tous les niveaux.
- Promouvoir la numérisation et l'interconnexion des registres sanitaires, assurant ainsi une meilleure qualité et disponibilité des données essentielles.
- Développer les compétences des agents de santé et gestionnaires pour une exploitation efficace des données, assurant la pérennité et l'autonomie du système.

Impacts attendus

- Amélioration de la couverture sanitaire et de la qualité des soins maternels et néonataux, contribuant à réduire la mortalité maternelle et infantile.
- Accès simplifié et étendu aux services de santé pour une large part de la population grâce aux plateformes mobiles et à la carte biométrique.
- Gestion optimisée des ressources et des programmes basée sur des données fiables et sécurisées.
- Renforcement de la confiance des populations et des partenaires dans le système grâce à une meilleure transparence et traçabilité.
- Pérennisation d'un système d'information sanitaire digitalisé, sécurisé et souverain, support pour l'extension future de la couverture maladie universelle.

Alignement stratégique avec la SNGD

- **Orientation Stratégique 1** : Gouvernance de la donnée – collecte de données fiables sur les entreprises, formalisation.
- **Orientation Stratégique 2** : Infrastructures numériques souveraines.
- **Orientation Stratégique 3** : Services publics numériques inclusifs.
- **Orientation Stratégique 5** : Développement des compétences numériques et innovation locale.
- **Orientation Stratégique 6** : Interopérabilité et automatisation des processus administratifs.

b) Guichet numérique de la RDC

Contexte et Enjeux

Conformément à l'article 41 du Code du numérique, le gouvernement a l'obligation de mettre en place un système intégré d'échanges et de prestations électroniques, accessible via les réseaux locaux et distants, désigné sous le nom de « Guichet Numérique de la RDC ». Placé sous l'autorité du Ministre en charge du numérique, ce système centralise et facilite l'accès numérique à toutes les formalités administratives, tant pour les citoyens que pour les entreprises.

Son organisation et son fonctionnement seront précisés par un décret du Premier Ministre, sur proposition du Ministre du numérique, assurant ainsi une gouvernance claire et un cadre juridique adapté.

Objectifs stratégiques

Le GN-RDC poursuit plusieurs objectifs stratégiques majeurs :

- **Dématérialiser progressive des procédures administratives**, afin de simplifier les démarches des citoyens, entrepreneurs et investisseurs, tout en réduisant les délais et coûts liés à l'accès aux services publics. Phase pilote **des 10 services essentiels** (création d'entreprise, demande d'extrait d'acte de naissance, inscription fiscale, etc.).
- **Centraliser de manière sécurisée les échanges électroniques** dans des secteurs clés tels que l'enregistrement commercial, la fiscalité, l'état civil et la sécurité sociale, pour une gestion intégrée et efficace.
- **Favoriser l'inclusion numérique** à travers des plateformes accessibles par internet, mobile et USSD, garantissant une interopérabilité entre les systèmes des différentes administrations.
- **Renforcer la transparence, la traçabilité et la célérité** dans le traitement des démarches administratives, sur l'ensemble du territoire national.
- **Mettre en place un intranet gouvernemental sécurisé**, facilitant la circulation de l'information entre les entités publiques, tout en assurant la confidentialité et la protection des données.
- **Numériser officiellement les prestations administratives**, afin qu'elles soient reconnues juridiquement et exécutoires via des canaux conformes au Code du Numérique.
- **Déployer une infrastructure numérique fiable et conforme aux normes internationales**, renforçant la confiance des usagers, la sécurité juridique et la souveraineté numérique.
- **Offrir une plateforme unique et intégrée** pour la création, la modification et la radiation d'entreprises, de manière entièrement dématérialisée.
- **Proposer une interface web et mobile conviviale**, permettant le dépôt, la validation électronique et le suivi en temps réel des dossiers.
- **Assurer l'interopérabilité avec les autres systèmes administratifs** (identification numérique, fiscalité, sécurité sociale, délivrance d'autorisations, etc.).
- **Garantir une accessibilité universelle**, y compris dans les zones à faible connectivité, grâce à des canaux alternatifs tels que l'USSD et les SMS.

Impacts attendus

- **Modernisation de l'administration** : digitalisation des services, réduction de la corruption et amélioration de la transparence.
- **Gain de temps et de coûts** pour les citoyens et les entreprises dans les démarches administratives.
- **Accélération de la création d'entreprises** et amélioration du climat des affaires.
- **Inclusion numérique renforcée** grâce à l'accessibilité via web, mobile, USSD et SMS.
- **Interopérabilité entre institutions**, facilitant les échanges de données sécurisés et fiables.
- **Production de données de qualité** pour le pilotage des politiques publiques.
- **Contribution directe à la gouvernance des données**, en tant que levier d'implémentation de la SNGD-RDC.
- **Création d'emplois et dynamisation de l'écosystème numérique local.**

Alignement stratégique avec la SNGD

- **Orientation Stratégique 1** : Gouvernance de la donnée – collecte de données fiables sur les citoyens, les entreprises-
- **Orientation Stratégique 2&4** : Infrastructures numériques souveraines et Interopérabilité (API, registres interconnectés, cloud souverain) favorisant la circulation fluide, traçable et sécurisée des données entre institutions
- **Orientation Stratégique 4** : Cybersécurité et protection des données sensibles du secteur de la Santé.
- **Orientation Stratégique 5** : Développement des compétences numériques, Appropriation progressive de la donnée comme bien commun.
- **Orientation Stratégique 6** : Services publics numériques inclusifs et innovation locale.

c) Cadastre minier

Contexte et Enjeux

Le secteur minier représente un pilier économique majeur pour la République Démocratique du Congo (RDC), mais reste caractérisé par une faible transparence, une gouvernance fragile des titres miniers et une exploitation souvent opaque des ressources. La valorisation des données cadastrales, géologiques et géospatiales constitue comme un levier stratégique pour renforcer la redevabilité, sécuriser les investissements, lutter contre la fraude et améliorer la gestion des ressources naturelles, tout en instaurant une transparence systémique.

La Plateforme géospatiale développée centralise les titres miniers, statuts juridiques, réserves estimées, zones de conflit ou de restriction. Il reste à l'interconnecter avec les systèmes provinciaux et les services déconcentrés du ministère des Mines pour que le pays dispose d'un Système national interopérable du cadastre minier. Il reste à rendre le **système national interopérable**, interconnecté avec les services provinciaux et déconcentrés, et conforme aux standards internationaux, notamment ceux de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE).

Projets pilotes structurants

1. Déploiement d'une API gouvernementale
 - o Accès sécurisé aux données minières pour les investisseurs, les citoyens, les chercheurs et les ONG.
 - o Favoriser la transparence par la standardisation de l'information disponible.
2. Registre numérique des bénéficiaires effectifs
 - o Identification des détenteurs réels des titres miniers.
 - o Visualisation des flux de redevances, paiements et liens entre entreprises, renforçant la lutte contre la corruption.
3. Croisement intersectoriel des données
 - o Mise en relation automatisée des données cadastrales avec les bases fiscales, juridiques et environnementales.
 - o Soutien à la planification territoriale, à la fiscalité extractive et à la prévention des conflits.
4. Application mobile communautaire
 - o Outil de signalement participatif des activités minières illicites.
 - o Intégration dans le système officiel pour renforcer la surveillance terrain par les communautés.

Objectifs stratégiques

- Moderniser et unifier la gestion du cadastre minier à l'échelle nationale.
- Accroître la transparence et la redevabilité dans l'octroi et la gestion des titres.
- Réduire les conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles.
- Optimiser la mobilisation des recettes publiques issues du secteur minier.
- Promouvoir un développement territorial équitable, basé sur des données fiables et accessibles.

Impacts attendus

- **Transparence accrue** : Accès public aux permis miniers, aux concessions, aux redevances et aux bénéficiaires effectifs.
- **Réduction de la fraude** : Traçabilité renforcée des flux financiers et des titulaires de droits.
- **Investissements mieux orientés** : Meilleure planification stratégique des projets extractifs, intégrant les réalités locales.
- **Participation citoyenne** : Inclusion active des communautés dans la veille et le suivi de l'activité minière.
- **Renforcement institutionnel** : Outils numériques et interopérables pour soutenir les capacités des administrations minières.

Alignement stratégique avec la SNGD

- **Orientation Stratégique 1 & 2** : Gouvernance des données et interopérabilité des systèmes.
- **Orientation Stratégique 4** : Cybersécurité et protection des données sensibles du secteur extractif.
- **Orientation Stratégique 5** : Formation des acteurs publics, renforcement des compétences géospatiales et analytiques.
- **Orientation Stratégique 6** : Infrastructures numériques souveraines et plateformes collaboratives pour la gestion minière.

d) Transports

Contexte et enjeux

La question de la mobilité, tant urbaine qu'interurbaine, figure parmi les priorités majeures du Gouvernement de la RDC. Dans un contexte de croissance démographique rapide, de développement inégal des infrastructures, de fragmentation des services de transport et d'absence de systèmes de gestion efficaces, la transformation numérique du secteur s'impose comme un levier incontournable. La digitalisation des transports vise à fluidifier les déplacements, renforcer la sécurité routière et optimiser l'allocation des investissements publics, en s'appuyant sur des données fiables et des outils de pilotage modernes.

Le projet de système national de gestion intelligente de mobilité fondé sur la donnée offre la collecte en temps réel, traitement, interconnexion des plateformes, visualisation dynamique des flux, et exploitation analytique pour orienter les politiques de transport.

Objectifs stratégiques

- Centraliser les données de transport (trafic, véhicules, permis, accidents, infrastructures) dans un système d'information national intégré.
- Mettre en place une plateforme d'interopérabilité entre les régies, ministères, opérateurs de transport et collectivités locales.
- Soutenir la planification urbaine par la donnée géospatiale, en intégrant les flux de mobilité aux outils de planification territoriale.
- Promouvoir la billetterie numérique et les solutions de paiement mobile dans les transports publics.
- Renforcer la cybersécurité et la protection des données liées aux déplacements, en particulier pour les données personnelles et les systèmes critiques (navigation aérienne, ferroviaire).

Impacts attendus

- Réduction des embouteillages grâce à une meilleure gestion des flux et à des solutions de mobilité urbaine basées sur la donnée.
- Meilleure allocation des ressources pour les infrastructures de transport, avec un ciblage précis des zones à forte densité ou à risque.
- Renforcement de la sécurité routière par le suivi en temps réel des accidents, des véhicules non conformes et des points noirs.
- Accès facilité aux services de transport, notamment pour les zones rurales ou enclavées, via des systèmes de réservation et de traçabilité numérique.
- Modernisation des politiques de mobilité grâce à une gouvernance des données orientée vers l'efficacité et la transparence.

Alignement stratégique avec la SNGD

- **Orientation Stratégique 1 & 2** : Structuration des systèmes de gestion des mobilités autour de principes de transparence, d'ouverture contrôlée et d'interopérabilité.
- **Orientation Stratégique 4** : Sécurisation des systèmes critiques (contrôle aérien, ferroviaire, routier).
- **Orientation Stratégique 5** : Formation des acteurs publics, renforcement des compétences géospatiales et analytiques.
- **Orientation Stratégique 6** : Accessibilité des services de transport via plateformes numériques et applications mobiles. Utilisation des données de mobilité pour encourager l'innovation urbaine et logistique.

e) Agriculture

Contexte et enjeux

L'agriculture constitue un secteur vital pour l'économie et la sécurité alimentaire de la RDC, mobilisant près de 70 % de la population active. Pourtant, son potentiel demeure largement sous-exploité, du fait d'un manque de données fiables, d'un faible accès à l'information pour les producteurs, et d'une coordination institutionnelle limitée. L'absence d'outils numériques intégrés entrave la planification agricole, le suivi des campagnes, la traçabilité des chaînes de valeur et la réponse rapide aux chocs climatiques

ou sanitaires.

La gouvernance des données agricoles est dès lors un levier stratégique pour améliorer la productivité, sécuriser les investissements et renforcer la résilience du système alimentaire national. En intégrant des technologies numériques adaptées – télédétection, plateformes de données, capteurs climatiques, outils de suivi en temps réel – la RDC pourra mieux planifier, cibler ses appuis, et anticiper les crises.

Plusieurs projets sont en cours :

1. **Observatoire national de données agricoles**
Plateforme centralisée de collecte, d'analyse et de diffusion de données (météo, surfaces cultivées, rendements, intrants, etc.), interconnectée avec les services provinciaux et les acteurs du monde rural.
2. **Registre numérique des exploitations agricoles**
Système d'enregistrement des producteurs, cultures et pratiques, permettant une meilleure allocation des subventions, l'accès aux crédits et une traçabilité des appuis publics.
3. **Outils d'aide à la décision pour les politiques agricoles**
Intégration des données spatiales et statistiques dans la planification des campagnes agricoles, la cartographie des sols, la gestion foncière et l'anticipation des risques climatiques.
4. **Applications mobiles pour les agriculteurs**
Services d'information météo, de conseils agronomiques, d'alertes sanitaires et de suivi des prix du marché, accessibles en langues locales.

Objectifs stratégiques

- Structurer un écosystème national de données agricoles interopérable et fiable.
- Améliorer la transparence et l'efficacité des politiques de soutien au monde rural.
- Faciliter l'accès des agriculteurs à l'information, aux services financiers et aux marchés.
- Appuyer la résilience climatique par une meilleure surveillance des risques et une réponse rapide.
- Stimuler l'innovation agricole par la mise à disposition de données ouvertes et exploitables.

Impacts attendus

- Meilleure planification et évaluation des politiques agricoles.
- Augmentation de la productivité agricole et réduction des pertes post-récolte.
- Inclusion renforcée des petits producteurs grâce à des services numériques adaptés.
- Coordination améliorée entre les acteurs publics, privés et communautaires.
- Contribution à la souveraineté alimentaire par une exploitation plus durable et plus efficace des ressources.

Alignement stratégique avec la SNGD

- **Orientation Stratégique 1** : Gouvernance des données pour une meilleure planification agricole.
- **Orientation Stratégique 2** : Infrastructures numériques au service du monde rural.
- **Orientation Stratégique 3** : Services numériques inclusifs pour les agriculteurs.
- **Orientation Stratégique 5** : Valorisation des données pour l'innovation agricole.
- **Orientation Stratégique 6** : Interopérabilité entre les systèmes fonciers, climatiques, statistiques et agricoles.

Partie 3 – Feuille de route

11. Feuille de route opérationnelle

La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gouvernance des Données de la République Démocratique du Congo repose sur une planification rigoureuse, fondée sur des jalons clairement définis et des livrables clés à chaque étape. Cette structuration permet non seulement de sécuriser une exécution fluide et méthodique, mais aussi d'assurer une montée en puissance progressive, en cohérence avec les objectifs fixés et les échéances prévues. Deux leviers transversaux devront être activés de manière stratégique : le renforcement continu des capacités humaines et l'adaptation agile du cadre de gouvernance, afin de garantir la pérennité, l'inclusivité et l'ancrage institutionnel des politiques publiques numériques.

La réussite de cette démarche nécessite l'engagement actif et coordonné de l'ensemble des parties prenantes : les administrations centrales et provinciales, le secteur privé, les milieux académiques, les organisations de la société civile et les partenaires techniques et financiers. Leur participation permettra d'ancrer la stratégie dans les réalités locales, de renforcer son appropriation, et d'en faire un modèle exemplaire de gouvernance des données au service du développement national.

L'opérationnalisation s'organise en quatre grandes phases, allant de l'amorçage à la consolidation. Chacune joue un rôle stratégique et complémentaire, avec des priorités spécifiques et des actions ciblées. Un dispositif de suivi-évaluation dynamique accompagnera le processus, permettant d'ajuster le rythme et le périmètre de déploiement en fonction des avancées technologiques, des contraintes institutionnelles et des besoins évolutifs des acteurs publics, privés et citoyens.

Phase 1 : Structuration, coordination, gouvernance (T4 2025– T4 2027)

La première étape d'initialisation vise à créer les conditions propices à un déploiement opérationnel dès 2026. Elle se concentre sur la structuration institutionnelle, l'élaboration du cadre réglementaire, la mise en place des premières infrastructures, et le lancement du programme national de renforcement des compétences.

Axes prioritaires :

- Mise en place d'une **Task force multi-acteurs** dédiée à la gouvernance des données ;
- Adoption des **textes créant l'Instance interministérielle**, sous l'égide de la Primature ;
- Adoption stratégique du **cadre de la classification des données** à des fins de cybersécurité ;
- Installation d'un **Comité technique permanent** au sein du Guichet Numérique national ;
- Réalisation d'un diagnostic cybersécurité sectoriel ;
- Élaboration des textes d'application du Code du Numérique ;
- Conception du fonds d'amorçage pour l'innovation data ;
- Sécurisation du **financement initial** (budget de l'État et appui des partenaires techniques).

Phase 2 : Déploiement technique, interopérabilité (2028)

La phase 2, prévue pour l'année 2028, dans le cadre de la gouvernance des données en RDC, correspond principalement au **déploiement technique et à l'interopérabilité** des infrastructures et systèmes numériques associés.

Axes majeurs :

- Le déploiement des architectures techniques telles que le cloud souverain national et l'infrastructure sécurisée d'hébergement des données sensibles (ex. coffre-fort numérique INACO).
- La mise en œuvre des solutions d'interopérabilité gouvernementale : catalogue national d'API, gestion décentralisée et centralisée des métadonnées, systèmes d'échanges sécurisés et traçabilité des flux de données.
- L'instauration progressive de normes et standards internationaux (ex. FAIR, API REST) appliqués dans les systèmes d'information publics et privés.
- Le lancement d'outils opérationnels facilitant la diffusion, le partage et la consommation des données intersectorielles dans le cadre des politiques publiques (portails open data, plateformes collaboratives, marketplaces).
- Le déploiement des mécanismes de localisation obligatoire des données publiques sur le territoire national, avec contrôle des flux transfrontaliers.
- La mise en place de solutions techniques pour l'obligation de sécurité et conformité (architecture "zero trust", chiffrement, contrôle d'accès RBAC/ABAC).

- Le lancement des premiers services publics numériques intégrés via le Guichet Unique Numérique et les plateformes digitales sectorielles.

Phase 3 : Exploitation des données, transparence (2029)

Cette phase 3 est centrée sur la mise en œuvre opérationnelle de la gouvernance des données, la consolidation de la transparence, la fiabilité des données, la traçabilité des flux, ainsi que sur l'élargissement de l'accès inclusif et responsable à la donnée publique. C'est la phase où la donnée devient véritablement un levier décisionnel, éthique et démocratique.

Axes majeurs :

- Interconnexion des registres publics nationaux ;
- Déploiement d'applications sectorielles intelligentes (santé, éducation, agriculture, climat...);
- Renforcement de la fiabilité et de la traçabilité des données ;
- Création d'un écosystème d'innovation data-driven ;
- Renforcement de la coopération régionale sur les sujets de cybersécurité, interopérabilité et transfert transfrontalier des données.

Phase 4: Pérennisation, rayonnement régional, innovation (2030 et au-delà)

Cette dernière phase vise à inscrire durablement la gouvernance des données dans les institutions congolaises, tout en positionnant la RDC comme un acteur régional de référence.

Axes majeurs :

- Leadership régional établi (hub de compétences, standards partagés).
- Écosystème national autonome, résilient, générateur d'emplois et de valeur.
- Données comme levier structurant du développement économique et social

12. Calendrier de mise en œuvre



Figure 6 : Calendrier de mise en œuvre 2025-2026

- formuler des **propositions d'ajustement**, qu'elles soient d'ordre stratégique, réglementaire, institutionnel ou opérationnel.

Cet outil stratégique d'aide à la décision permettra une adaptation dynamique de la stratégie face aux évolutions technologiques, institutionnelles ou politiques, tout en renforçant la transparence, la coordination interinstitutionnelle et la redevabilité des acteurs impliqués.

Tableau des indicateurs de suivi-évaluation

	Activité	Responsable principal	Durée (mois)	Budget estimé (USD)	Indicateur de performance	Cible
	1.1 Structurer une instance nationale de gouvernance des données	Primature	15	250,000 - 400,000	Instance créée et opérationnelle	Instance fonctionnelle et réunions trimestrielles
	1.2 : Mettre en place une coordination sectorielle cohérente et performante	Ministère de l'Économie Numérique	18	300,000 - 450,000	Feuilles de route adoptées	100% des secteurs majeurs couverts
	1.3 : Mettre en place un financement durable et transparent de la gouvernance des données	Ministère des Finances	12	1,000,000 – 2,000,000	Fonds institué et capitalisé	Fonds opérationnel avec capital initial établi
	2.1 Renforcer la souveraineté numérique nationale	Ministère de l'Économie Numérique	24	5,000,000 – 10,000,000	Nombre de centres opérationnels	4 centres opérationnels, classés infrastructures vitales
	2.2 Établir un cadre national d'interopérabilité et standards	Ministère de l'Économie Numérique	12	300,000 – 600,000	Référentiel adopté et diffusé	Référentiel publié et utilisé par 100% des institutions
	2.3 Développer des plateformes digitales d'accès et de partage	Ministère de l'Économie Numérique, Ministères sectoriels	18	2,000,000 – 3,500,000	Nombre de visiteurs et des API consommées	500 000 visiteurs annuels, 100+ API actives
	2.4 Garantir l'accès équitable et inclusif aux données	Ministère du Numérique, gouvernements provinciaux	24	1,000,000 – 2,500,000	Nombre de guichets opérationnels	50 guichets opérationnels en zones rurales
	3.1 Finaliser et harmoniser le cadre juridique	Ministère de la Justice, Ministère de l'Économie Numérique	12	100,000 – 500,000	Autorité créée et opérationnelle	Autorité fonctionnelle avec pouvoirs effectivement exercés, 100% conformité aux normes internationales
	3.2 Renforcer la	Ministère des	24	500,000 –	Conventions	100% des

	Activité	Responsable principal	Durée (mois)	Budget estimé (USD)	Indicateur de performance	Cible
	coopération et alignement international	Affaires Étrangères		1000,000	ratifiées et transposées dans le droit national	conventions clés ratifiées et appliquées
	3.3 Promouvoir la confiance numérique par transparence et participation	Autorité en charge de la réglementation numérique	12	1,000,000 – 25,000,000	Réglementation publiée, taux d'algorithmes conformes	80% des algorithmes publics soumis et audités
	3.4 Assurer l'Effectivité et adaptabilité du droit	Ministère de l'Économie Numérique, APD, Ministère de la Justice	18	150,000 – 300,000	Textes de sanctions adoptés et appliqués	Sanctions appliquées dans 90% des cas identifiés
	4.1 Garantir la protection, la traçabilité et la régulation des données, y compris géospatiales et personnelles	Ministère de l'Économie Numérique, APD	12	2,000,000 – 3,500,000	Cadre adopté officiellement et diffusé	Cadre validé, appliqué par 100% des institutions publiques
	4.2 Renforcer la sécurité structurelle des plateformes, clouds et infrastructures data	Ministère de l'Économie Numérique, ANCY	18	5,000,000 – 9,000,000	% des SI publics intégrant la cybersécurité dès conception	100% des nouveaux projets conformes
	4.3 Assurer la continuité des services essentiels	Ministère de l'Économie Numérique	12	2,500,000 – 4,000,000	Nombre de plans validés et tests de continuité réalisés	100% des services clés couverts, tests semestriels réalisés
	4.4 Renforcer la cybersécurité des données et résilience numérique	ANCY, Ministère de l'Économie Numérique	12	5,000,000 – 9,000,000	Stratégie adoptée et communiquée	Stratégie validée et suivie dans tous les secteurs clés
	5.1 Développer un vivier national de compétences data et IA dans une culture éthique, inclusive et partagée de la donnée	Ministère de l'Éducation (EN-INC, ESU), Ministère de l'Économie Numérique	36	1,000,000 – 2,000,000	Nombre de participants formés annuellement	+2000 personnes formées/an
	5.2 Renforcer les capacités institutionnelles publiques et locales	Ministère de l'Économie Numérique	36	1,200,000 – 2,000,000	Nombre de formations continues délivrées	1500 agents publics formés/an
	6.1 Structurer un écosystème souverain, inclusif et collaboratif	Ministère du Numérique	12	500,000 – 1,000,000	Nombre d'acteurs cartographiés et intégrés dans un	+200 acteurs identifiés et fédérés

	Activité	Responsable principal	Durée (mois)	Budget estimé (USD)	Indicateur de performance	Cible
	d'innovation data				réseau	
	6.2 Valoriser les données publiques comme moteur d'innovation et de croissance	APD, Ministère de l'Économie Numérique, Ministère en charge des Statistiques	18	1,500,000 – 5,000,000	Nombre de jeux de données publiés et volumes de consultation	50 jeux disponibles, 100 000 visites/an
	6.4 Optimiser l'utilisation des données gouvernementales en tant qu'actif stratégique	Ministère des Finances, APD, Ministère de l'Économie Numérique	24	1,200,000 – 2,500,000	Nombre d'analyses réalisées et impact sur décisions	50 analyses stratégiques/an supportant politiques

Tableau 14 : Indicateurs de suivi-évaluation

14. Plan de communication et d'engagement des parties prenantes

La **Stratégie Nationale de Gouvernance des Données** de la RDC constitue un pilier structurant du développement numérique et économique du pays. Pour en assurer la réussite, un dispositif ambitieux de communication et de mobilisation des parties prenantes doit être mis en place. Il permettra une **participation active et coordonnée** de l'ensemble des acteurs concernés – pouvoirs publics, secteur privé, société civile, milieux académiques, citoyens et partenaires techniques et financiers – chacun contribuant, selon ses responsabilités, à la mise en œuvre d'un écosystème de donnée fiable, inclusif et innovant.

Le gouvernement congolais est appelé à exercer un rôle moteur, en fixant une vision claire, en instaurant un cadre normatif cohérent et en investissant dans des infrastructures et plateformes qui permettent à tous les acteurs de créer de la valeur autour des données. Ce leadership devra s'exprimer à la fois dans l'orientation stratégique et dans la facilitation de dynamiques collaboratives multisectorielles.

Parallèlement, une **stratégie nationale de sensibilisation et d'appropriation** doit être déployée pour renforcer la **culture de la donnée** à tous les niveaux. Cette stratégie s'appuiera sur des canaux de communication diversifiés, des formats pédagogiques adaptés et des relais territoriaux capables de toucher les citoyens, les administrations et les acteurs économiques. Elle visera à faire émerger une conscience collective autour des enjeux liés aux données, droits des citoyens, transparence institutionnelle, responsabilité dans l'usage des données, et opportunités d'innovation.

Enfin, la **mobilisation des parties prenantes** nécessitera la mise en place de mécanismes de dialogue régulier, de concertation ouverte et de redevabilité partagée. Des plateformes multipartites permettront de suivre les progrès de la stratégie, d'ajuster les actions en fonction des retours du terrain et de favoriser l'appropriation progressive par l'ensemble de la société. Ce socle de **confiance** est indispensable pour faire des données un véritable levier de transformation, de modernisation de l'action publique, de croissance économique et d'inclusion sociale en RDC.

Partie 4 – Takeaways, Conclusion générale et Annexes

15. 10 Takeways

1. **La donnée est un actif stratégique national** : La stratégie place la gestion et la valorisation des données au cœur de la transformation économique, sociale et institutionnelle de la RDC, au service d'une croissance inclusive et durable.
2. **Souveraineté numérique comme priorité** : Assurer la souveraineté sur les données nationales par le développement d'infrastructures souveraines, la maîtrise des flux de données critiques, et la sécurisation des systèmes face aux cybermenaces.
3. **Cadre réglementaire clair et adapté** : La mise en place et la réforme des cadres juridiques (protection des données personnelles, open data, startup act) constituent des fondements indispensables pour encadrer l'usage et le partage des données tout en garantissant la confiance.
4. **Gouvernance inclusive et multisectorielle** : La stratégie préconise une gouvernance des données impliquant institutions publiques, secteur privé, société civile, universités et diaspora, afin d'assurer coordination, transparence et orientation stratégique.
5. **Digitalisation et qualité des données** : Accélérer la numérisation certifiée des registres publics (état civil, foncier, santé, justice) et adopter des standards d'interopérabilité pour améliorer la qualité, la disponibilité et l'intégrité des données.
6. **Renforcement massif des compétences locales** : Développer des formations certifiantes et programmes d'accompagnement pour renforcer le capital humain en data science, cybersécurité, gouvernance et valorisation des données.
7. **Promotion d'un écosystème numérique innovant et inclusif** : Soutenir l'émergence de startups et d'initiatives innovantes utilisant les données pour résoudre des défis sectoriels prioritaires (santé, éducation, agriculture, finance) avec une approche territoriale et sociale.
8. **Mise en place d'infrastructures numériques souveraines et interconnectées** : Développer des data centers locaux certifiés, des Data Hubs sectoriels et un Data Lake national, garantissant l'accessibilité, la résilience et la sécurité des données.
9. **Open data et transparence accrue** : Établir un portail national d'open data avec des jeux de données prioritaires certifiés, accessibles via des API sécurisées, afin de stimuler la transparence gouvernementale, la redevabilité et l'innovation.
10. **Mobilisation collective et engagement politique fort** : Le succès dépend d'un leadership politique clair, d'une mobilisation effective des acteurs et d'une gouvernance agile, transparente et orientée résultats, faisant appel à toutes les forces vives du pays.

16. Conclusion générale

La gouvernance stratégique des données représente une **opportunité historique** pour la République Démocratique du Congo de transformer en profondeur ses institutions, son économie et ses services publics. Face à la transition numérique accélérée, aux enjeux croissants de souveraineté et à la croissance du volume de données engendrées, la RDC doit affirmer une vision claire, ambitieuse et souveraine de la gestion et de la valorisation de ses données.

La **Stratégie Nationale de Gouvernance des données** ambitionne de faire des données un **actif** stratégique national au service du développement durable, de la transparence, de l'innovation et de la compétitivité. Elle s'appuie sur une architecture cohérente, inclusive, sécurisée et souveraine, articulée autour de six axes prioritaires : la mise en place d'une gouvernance agile et collaborative la réforme du cadre juridique, la mise en place d'infrastructures numériques souveraines interconnectées, le renforcement massif des compétences locales, le soutien à l'innovation sectorielle et une politique ambitieuse d'open data et de valorisation des données.

La mise en œuvre rigoureuse, volontariste et coordonnée de cette stratégie permettra de :

- assurer la **maîtrise des flux de données critiques**, garantissant leur sécurité, la souveraineté numérique et la protection des infrastructures sensibles ;
- stimuler un **écosystème local d'innovation** robuste et dynamique, favorisant l'émergence d'acteurs compétitifs et responsables ;
- créer les conditions d'une **transformation digitale inclusive, durable et souveraine**, assurant la protection des données personnelles, améliorant la qualité des services publics, renforçant la prise de décisions fondée sur la donnée et générant de la valeur pour toutes les régions et les populations du pays.

La réussite de cette stratégie repose sur une **collaboration multi-parties prenantes** :

- L'État garantira un environnement favorable via des réformes législatives, la création progressive d'une Autorité Nationale de Protection des Données (ANPD) et des investissements dans les infrastructures de données.
- Le secteur privé sera un partenaire clé de l'innovation, grâce à des partenariats public-privé et des incubateurs dédiés aux startups data-driven.
- Les partenaires régionaux et internationaux (Banque Mondiale, Union Africaine, Union Européenne, GIZ, UNECA, Smart Africa, UIT, etc.) soutiendront le renforcement des capacités techniques et l'harmonisation des normes, facilitant ainsi l'intégration de la RDC dans l'économie mondiale de la donnée.
- La société civile apportera ses atouts précieux : proximité communautaire, innovation sociale, agilité organisationnelle et légitimité citoyenne.
- Les universités et la diaspora joueront un rôle clé dans la formation, la recherche et le transfert de compétences.

À ce jour, la RDC a obtenu un score encourageant dans les évaluations internationales de préparation à la gouvernance des données, mais des efforts importants restent à fournir pour exploiter pleinement le potentiel de ses données existantes, souvent dispersées et peu exploitées. La richesse des données issues des secteurs public et privé, combinée à l'engagement croissant des différents acteurs, crée une responsabilité collective forte : chaque partie prenante doit contribuer activement à la maîtrise, à la protection et à la valorisation des données nationales. En valorisant ainsi ses données, la RDC inscrit son développement dans l'économie mondiale de la connaissance et de l'innovation, tout en consolidant sa souveraineté numérique au bénéfice de ses citoyens et des générations futures.

Cette stratégie constitue un **véritable pacte pour l'avenir numérique de la République Démocratique du Congo**, solidement enraciné dans les réalités nationales et résolument ouvert sur les dynamiques continentales. Sa réussite reposera sur **l'engagement ferme de l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux** de concrétiser, à l'horizon 2030, la vision d'une nation souveraine, inclusive et innovante, où les données sont gouvernées de manière inclusive, sécurisée, éthique et interopérable, au service de la transparence et de la transformation numérique de l'État, de l'économie et des provinces.

"Les données, une ressource stratégique du XXI^e siècle, nouveau gisement de la prospérité congolaise "

17. Annexes

1. Annexe 1 - Glossaire

Vous trouverez ci-dessous quelques définitions, explications clés de l'écosystème des données de la RDC, qui serviront de référence pour une compréhension commune.

Il convient de souligner qu'en raison de l'évolution rapide de l'écosystème et de ses multiples applications, la liste est indicative et non exhaustive.

A

ABAC (Attribute-Based Access Control) : Contrôle d'accès basé sur les attributs. Ce modèle détermine l'accès aux ressources en fonction de critères ou attributs spécifiques des utilisateurs, des ressources ou de l'environnement

Accès : Droit ou Action de se connecter ou d'utiliser un système informatique, un réseau ou une ressource numérique, conformément aux droits et autorisations définis.

Adresse : Identifiant permettant de localiser un équipement, un utilisateur ou une ressource dans un réseau électronique de communication.

API (Application Programming Interface) : Interface de programmation permettant à des logiciels ou applications de communiquer et d'échanger des données entre eux de manière standardisée. Les API définissent des méthodes et protocoles précis pour accéder aux fonctionnalités ou aux données d'un système, favorisant l'interopérabilité et l'automatisation des échanges.

Archivage : Processus structuré de conservation de documents ou données, tous formats confondus, en vue d'en garantir la pérennité, l'intégrité et la disponibilité pour des besoins administratifs, juridiques ou historiques.

Archivage électronique : Ensemble des techniques, systèmes et procédures assurant la conservation à long terme, sécurisée et accessible, des documents numériques dans le respect de leur authenticité et intégrité.

Autorité de Régulation : Organisme indépendant chargé de réguler les activités et services numériques en RDC, de veiller à l'équité des prix et à la qualité des services rendus aux utilisateurs, et de définir les principes d'interopérabilité.

B

Base de données : Ensemble structuré de données, organisé et stocké de manière à permettre un accès, une gestion et une analyse efficaces via des systèmes informatiques.

Big Data (Mégadonnées) : Données caractérisées par leur volume massif, leur grande variété et leur génération rapide, nécessitant des technologies spécifiques pour leur collecte, stockage, traitement et valorisation.

C

Cadre légal : Ensemble des lois, règlements, décrets et politiques publiques encadrant la collecte, le traitement, la protection, la diffusion et la gouvernance des données en RDC.

Centre de données (Data Center) : Infrastructure physique ou virtuelle utilisée pour héberger, stocker, sécuriser et gérer des données, applications et équipements informatiques.

Consentement : Manifestation libre, spécifique, éclairée et univoque par laquelle une personne accepte le traitement de ses données personnelles (conformément à l'article 192 du Code du Numérique).

Conservation des données : Action de sauvegarder les données dans leur état d'origine pour en assurer la disponibilité, la confidentialité et l'intégrité sur une période définie, conformément aux exigences légales et réglementaires.

Contenu numérique : Ensemble des éléments informatifs ou interactifs (texte, image, vidéo, audio, logiciels, applications, etc...) accessibles via des supports électroniques.

Cryptographie : Techniques visant à sécuriser les communications et données numériques par chiffrement, garantissant confidentialité, intégrité, authenticité et non-répudiation.

Cybersécurité : Ensemble de mesures organisationnelles, techniques et légales visant à protéger les systèmes d'information et les données contre les menaces numériques ou cyberattaques, intrusions et autres risques et permettant de garantir la disponibilité, l'intégrité, la confidentialité, l'authenticité ou la traçabilité des données.

D

Délégué à la Protection des Données (DPD) : Personne physique ou morale désignée par le responsable du traitement ou le sous-traitant, chargée de veiller à l'application interne des dispositions relatives à la protection des données à caractère personnel.

Dépôt de données : Plateforme ou service assurant l'enregistrement, la conservation sécurisée et l'accès encadré à des jeux de données à des fins scientifiques, administratives ou patrimoniales.

Donnée : Représentation codée d'une information (texte, image, son, chiffre, etc.) pouvant être traitée par un système informatique. La donnée peut être définie comme une information brute ou non traitée qui peut être stockée et utilisée pour l'analyse, la prise de décision, la création de politiques publiques, la création de modèles d'IA, l'innovation, etc

Donnée à caractère personnel : Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant, à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité physique, physiologique, génétique, psychique, économique, culturelle ou sociale (article 2, point 30 du Code du Numérique).

Donnée biométrique : Donnée à caractère personnel résultant d'un traitement technique spécifique relatif aux caractéristiques physiques, physiologiques ou comportementales d'une personne physique, qui permet ou confirme son identification unique.

Donnée publique : Donnée produite, collectée ou détenue dans le cadre d'une mission de service public, par des entités publiques ou des personnes privées investies d'une telle mission. Leur accès et réutilisation sont encouragés dans le cadre de l'ouverture des données. y concourant.

Donnée sensible : Donnée à caractère personnel révélant l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, la santé, la vie sexuelle, les données génétiques, ou les données relatives à des condamnations pénales ou des infractions.

Donnée stratégique : Donnée institutionnelle ou professionnelle, publique ou privée, dont la divulgation, altération ou suppression pourrait porter atteinte à la sécurité de l'État, à l'économie nationale, à la sécurité nationale, à l'économie, à la stabilité publique ou aux intérêts fondamentaux du pays.

Données extractives, forestières : Informations relatives à l'exploitation des ressources minières, pétrolières et gazières et forestières, incluant les données essentielles à la gestion durable des ressources naturelles, à la recherche scientifique et à la planification territoriale.

Données de biodiversité : Informations sur les espèces, habitats, écosystèmes, menaces et mesures de conservation.

Données climatiques : Données relatives aux phénomènes météorologiques, aux changements climatiques et à leurs impacts, spécifiques au contexte géographique de la RDC.

Données de mobilité : Données issues des flux de personnes, des transports et des réseaux de communication, utilisées pour la planification urbaine et territoriale, et la sécurité.

Données ouvertes (Open Data) : Données accessibles librement et gratuitement, réutilisables sans restriction technique, juridique ou financière, dans un format interopérable. L'open data désigne le principe selon lequel certaines données publiques, collectées et gérées par des institutions publiques ou des organisations privées, doivent être accessibles à tous et

réutilisables librement, sans restriction de droit d'auteur, de brevet ou de licence dans des formats ouverts réutilisables par un tiers pour le développement de services à valeur ajoutée

Données de recherche : Informations collectées, générées ou utilisées dans le cadre d'activités de recherche scientifique, technique ou artistique et destinées à être partagées, analysées et valorisées dans un cadre éthique.

Données de télécommunications : Ensemble des données générées, collectées ou traitées dans le cadre des services de communication électronique, incluant les données de connexion, de trafic, relatives aux abonnés, ainsi que les informations techniques liées aux équipements terminaux.

Données financières, bancaires et de paiement : Données relatives aux opérations monétaires, comptes, transactions bancaires, comptes, flux monétaires, investissements, fiscalité, gestion budgétaire et états financiers des personnes physiques ou morales, utilisées pour la gestion économique, la régulation ou la surveillance financière et soumises à des exigences de sécurité et de confidentialité renforcées.

E

Économie numérique : Ensemble des activités économiques liées à la production, la distribution, le commerce et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, des biens et services numériques, et de la valorisation des données.

Entrepôt de données (Data Warehouse) : Système permettant le stockage centralisé, structuré et historisé de grandes quantités de données provenant de sources multiples, à des fins d'analyse et d'aide à la décision.

F

FAIR : Acronyme de *Findable, Accessible, Interoperable, Reusable* (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable). Il s'agit d'un ensemble de principes visant à améliorer la gestion et la valorisation des données

Fiche de métadonnées : Description normalisée des caractéristiques d'un jeu de données, incluant son origine, sa structure, son contenu, ses conditions d'accès et d'utilisation.

Fichier : Tout ensemble structuré de données personnelles accessible selon des critères déterminés, indépendamment de son mode de traitement (article 2 point 34).

Fournisseur de Services Numériques (FSN) : Toute personne physique ou morale qui fournit des activités ou services numériques au public ou à des entreprises.

G

Gardien des données : Entité ou personne investie de la responsabilité de gestion, sécurisation et mise à disposition des données dans le respect des normes et lois en vigueur.

Gouvernance des données : Ensemble structuré des pratiques, politiques, normes, rôles, responsabilités et technologies mises en œuvre pour garantir que les données sont collectées, stockées, protégées, utilisées, gérées et partagées de manière efficace, transparente et conforme aux exigences légales, réglementaires et éthiques en vigueur. Son objectif est d'assurer la qualité, la disponibilité, la sécurité et la protection des données tout au long de leur cycle de vie, tout en permettant une utilisation éthique, responsable et créatrice de valeur pour l'organisation et ses parties prenantes.

Infrastructure de gestion des données : Ensemble des ressources

matérielles, logicielles, humaines et procédurales nécessaires à la gestion efficace, sécurisée et durable des données, tout au long de leur cycle de vie.

Interopérabilité : Capacité des systèmes et organisations à échanger et exploiter réciproquement des données et services numériques, sans ambiguïté ni perte d'information.

Inter-régulation : Coordination entre différentes autorités de régulation sectorielles (ex: télécommunications, banque, etc.) pour harmoniser les politiques et pratiques de gestion et de protection des données, notamment pour les données transversales.

M

Métadonnées : Informations descriptives associées à des données, facilitant leur identification, leur compréhension, leur gestion et leur utilisation.

N

Neutralité technologique : Principe selon lequel la réglementation ne privilégie ni n'entrave aucune technologie ou fournisseur dans le domaine numérique.

Numérique : Ensemble de technologies et services reposant sur le traitement automatisé de l'information par des systèmes électroniques.

O

Opérateur d'importance vitale (OIV) : Entité publique ou privée dont l'interruption de l'activité aurait un impact majeur sur la sécurité nationale, l'économie ou les fonctions essentielles de l'État.

P

Plan de gestion des données : Document structurant la stratégie de collecte, traitement, diffusion, sécurisation, conservation et valorisation des données d'un projet ou programme.

Préservation : Ensemble d'actions visant à maintenir la lisibilité, l'accessibilité et l'intégrité des données dans le temps, malgré l'évolution des technologies et formats.

R

RBAC (Role-Based Access Control) : Contrôle d'accès basé sur les rôles. Il s'agit d'un modèle de gestion des droits où l'accès aux ressources est attribué en fonction des rôles des utilisateurs dans l'organisation.

RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) : Réglementation européenne entrée en vigueur en mai 2018 visant à renforcer la protection des données personnelles des citoyens de l'Union européenne. Il impose des principes de transparence, de minimisation des données et de responsabilisation des responsables de traitement

S

Sécurité informatique : Ensemble des pratiques et technologies visant à protéger les systèmes d'information et les données contre toute menace ou action malveillante.

T

Traçabilité : Capacité à documenter et suivre toutes les opérations effectuées sur une donnée ou un système, afin d'assurer transparence, auditabilité et conformité réglementaire.

V

Valorisation des données : Utilisation des données pour générer une valeur ajoutée économique, sociale, environnementale ou scientifique, via l'innovation, les services ou la recherche.

2. Annexe 2 – Liste des acronymes

AUF — Agence Universitaire de la Francophonie : Réseau mondial de plus de 1 000 établissements d'enseignement supérieur et de recherche utilisant la langue française dans près de 120 pays.

ARPTC — Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo

Institution nationale chargée de réguler le secteur des télécommunications en RDC, veillant à la qualité, la sécurité et la conformité des réseaux et services.

CENI — Commission Électorale Nationale Indépendante

Organe public chargé d'organiser et de superviser les élections en RDC, gérant des volumes importants de données électorales sensibles.

CNSS — Caisse Nationale de Sécurité Sociale

Organisme gérant les régimes de sécurité sociale en RDC, centralisant des données sur les cotisations, les droits sociaux et les prestations.

CENAREF — Cellule Nationale des Renseignements Financiers

Structure dédiée à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, à travers l'analyse des flux financiers suspects.

COSUMAF — Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale

Régulateur régional chargé de la supervision des marchés financiers en Afrique centrale, garantissant transparence, conformité et intégrité.

DGDA — Direction Générale des Douanes et Accises

Administration publique en charge de la gestion des données relatives aux opérations douanières, aux taxes d'import/export et aux accises.

DGRAD — Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participations

Structure responsable de la collecte des recettes non fiscales, et de la gestion des données liées aux ressources administratives de l'État.

DGM — Direction Générale de Migration

Service en charge de la gestion des flux migratoires en RDC, y compris la collecte et la sécurisation des données sur les entrées, sorties et résidences.

GIZ — Agence Allemande de Coopération Internationale

Organisme de coopération au développement qui appuie notamment des projets de transformation numérique et de gouvernance des données.

ICS — Institut Congolais de Sécurité

Institution nationale dédiée à la cybersécurité, à la résilience des systèmes critiques et à la gestion des risques numériques.

INS — Institut National de la Statistique

Organisme officiel producteur des statistiques nationales en RDC, garant de la qualité, la fiabilité et l'accessibilité des données publiques.

ISO — Organisation Internationale de Normalisation

Institution qui élabore des normes internationales en matière de qualité, sécurité, environnement et gouvernance des données.

ITU — Union Internationale des Télécommunications

Agence spécialisée des Nations Unies en charge de l'élaboration des normes et politiques mondiales dans le secteur des télécommunications.

MEN — Ministère de l'Économie Numérique

Ministère congolais en charge de la politique numérique, des infrastructures de télécommunications et de la souveraineté numérique du pays.

NIS — Réseaux et Systèmes d'Information (Network and Information Systems)

Infrastructure numérique critique utilisée pour stocker, traiter et protéger les données, souvent associée aux politiques de cybersécurité.

OCDE — Organisation de Coopération et de Développement Économiques

Organisation internationale promouvant les meilleures pratiques en matière de gouvernance économique, incluant la régulation des données et l'ouverture des données publiques.

OIF — Organisation intergouvernementale de la Francophonie : Organisation intergouvernementale qui regroupe les pays et gouvernements ayant le français en partage, œuvrant pour la promotion de la langue française et la coopération culturelle et politique entre ses membres.

ZLECAF — Zone de Libre-Échange Continentale Africaine

Initiative phare de l'Union africaine visant à créer un marché unique pour les biens et services à l'échelle du continent, la ZLECAF promeut également la coopération numérique et l'harmonisation des cadres réglementaires.

3. Annexe 3 - Cartographie des acteurs

	Acteurs	Rôle	Intérêt	Influence
Acteurs Gouvernementaux	Présidence de la République	Définit la vision stratégique nationale sur la transformation numérique et la gouvernance des données. Impulse les grandes réformes et veille à leur mise en œuvre.	Assurer la souveraineté numérique du pays, garantir une gestion efficace et sécurisée des données nationales, et promouvoir l'innovation numérique.	Très élevée : Fixe les grandes orientations politiques et réglementaires.
	Primature (Cabinet du Premier ministre)	Coordonne l'action gouvernementale et assure la mise en œuvre des politiques publiques sur le numérique et les données. Arbitre entre les ministères et supervise l'exécution des réformes.	Garantir l'application des politiques de gouvernance des données et assurer leur cohérence avec la vision gouvernementale.	Très élevée : Pouvoir d'arbitrage entre les ministères et suivi de l'exécution des décisions gouvernementales.
	Ministère de l'Economie Numérique	Formule et met en œuvre la politique nationale du numérique, régule les TIC et veille à la connectivité du pays.	Développer les infrastructures numériques, encadrer la gestion des données et renforcer la cybersécurité.	Très élevée : Principal régulateur du secteur numérique.
	Ministère des Affaires Étrangères	Gère les relations internationales et négocie les accords de coopération en matière de gouvernance des données et cybersécurité.	Aligner la RDC sur les standards internationaux en matière de gestion des données et renforcer la coopération numérique.	Moyenne : Joue un rôle clé dans les négociations internationales mais dépend des décisions internes du gouvernement.
	Ministère de l'Intérieur, Sécurité et Affaires Coutumières	Gère des données d'état civil, sécurité des bases de données sensibles	Sécuriser l'identité numérique, protéger les données sensibles, garantir la sécurité nationale	Élevée
	Ministère de la Santé	Encadre la collecte, le stockage et l'analyse des données médicales et sanitaires.	Améliorer la gestion des systèmes de santé et garantir la confidentialité des données des patients.	Moyenne à élevée : Dépend de la digitalisation du secteur de la santé.
	Ministère de l'Éducation Nationale et Nouvelle Citoyenneté	Supervise la gestion des données académiques et des plateformes éducatives numériques.	Digitaliser le système éducatif et garantir un accès équitable aux ressources numériques.	Moyenne : Liée au niveau d'adoption des technologies éducatives.
	Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire	Gère les bases de données universitaires, encourage l'open data académique et promeut la recherche sur les données.	Favoriser la recherche et l'innovation technologique, renforcer la formation sur la gestion des données.	Moyenne : Dépend du financement de la recherche et des politiques d'innovation.
	Ministère des Finances	Supervise la gestion des données fiscales et budgétaires, ainsi que la digitalisation des finances publiques.	Assurer la transparence financière, optimiser la collecte des recettes et moderniser la gestion des finances publiques.	Très élevée : Gère les ressources financières de l'État et les infrastructures numériques du secteur financier.

	Acteurs	Rôle	Intérêt	Influence
	Ministère de l'Industrie et des PME	Encourage l'innovation numérique et l'utilisation des données par les entreprises et les startups.	Stimuler le développement des entreprises basées sur la donnée et l'IA, faciliter l'accès aux données pour l'innovation.	Moyenne : Rôle croissant dans la promotion de l'économie numérique.
	Ministère du Commerce Extérieur	Supervise la digitalisation des procédures douanières et commerciales et la gestion des données du commerce international.	Améliorer l'efficacité logistique et renforcer la transparence des échanges commerciaux via les outils numériques.	Moyenne : Dépend du niveau d'intégration des technologies de gestion des flux commerciaux.
	Agence de Régulation des Télécommunications (ARPTC)		Garantir un accès équitable aux infrastructures numériques, protéger les consommateurs et sécuriser les données personnelles.	Très élevée : Régule l'accès et l'utilisation des infrastructures de communication.
	Agence Nationale de la Statistique (INS – Institut National de la Statistique)	Produit, collecte et analyse les données officielles utilisées pour la planification nationale et le suivi des politiques publiques.	Assurer une gestion fiable et transparente des données statistiques pour l'aide à la décision.	Élevée : Source officielle des données stratégiques pour le pays.
	Autorités judiciaires	Appliquent les lois sur la protection des données, la cybersécurité et les droits numériques.	Faire respecter les droits des citoyens en matière de protection des données et lutter contre les cybercrimes.	Élevée : Pouvoir judiciaire garantissant la conformité aux réglementations sur les données.
Autres services de l'État	Autorité de Régulation des Postes et Télécommunications du Congo (ARPTC)	Régule le secteur des télécoms et encadre la protection des données et la cybersécurité.	Assurer une gestion fiable et transparente des données statistiques pour l'aide à la décision.	Élevée : Source officielle des données stratégiques pour le pays.
	Agence Nationale de Cybersécurité (ANCY)	Protection des infrastructures critiques, coordination des réponses aux incidents cyber	Assurer la résilience des systèmes d'information nationaux	
	Agence Nationale de Certification Électronique (ANCE)	Délivrance des certificats électroniques, supervision de la confiance numérique	Sécuriser les transactions et l'identité numérique	
	Agence pour le Développement du Numérique (ADN)	Pilotage des projets de transformation numérique, inclusion numérique	Réduire la fracture numérique, accélérer la digitalisation des services publics	
	Office National d'Identification de la Population (ONIP)	Gestion du système d'identification nationale et des bases de données d'identité	Moderniser l'identité numérique, garantir la fiabilité des données d'état civil	
	Fonds de Développement du Service Universel	Financement des infrastructures numériques et promotion de l'accès	Réduire les inégalités territoriales d'accès aux services numériques	

	Acteurs	Rôle	Intérêt	Influence
	(FDSU)	universel		
	Société Congolaise de Fibre Optique (SOCOF)	Développement et exploitation des infrastructures de fibre optique	Assurer une connectivité nationale et régionale performante	
	Institut National de la Statistique (INS)	Production et analyse des données statistiques nationales	Fournir des données fiables pour la planification et le suivi des politiques publiques	
	Agence Nationale d'Ingénierie Clinique et du Numérique de la Santé (ANICNS)	Pilote la transformation digitale du système de santé, assure la gouvernance numérique de la Couverture Santé Universelle (CSU) et développe l'ingénierie clinique en RDC.	Moderniser la gestion des soins, sécuriser les données sanitaires, faciliter l'accès aux soins numériques et promouvoir l'innovation en santé numérique.	
	Autorités judiciaires	Application des lois sur la protection des données et cybersécurité	Garantir le respect des droits numériques et sanctionner les infractions	
	Département de l'Intelligence Économique (Agence Nationale de Renseignement)	Surveillance des menaces cybernétiques et protection des intérêts économiques	Préserver la souveraineté numérique et anticiper les risques cyber	
	Parquet Général de la République	Poursuite des infractions liées aux données personnelles et cybercrimes	Assurer l'application effective des lois numériques	
	Assemblée Nationale	Adoption des lois relatives à la gouvernance numérique, contrôle de l'action gouvernementale	Représenter les citoyens, garantir l'équilibre des pouvoirs	
	Sénat	Participation à l'élaboration législative, représentation territoriale	Assurer la cohérence territoriale dans la gouvernance numérique	
	Commission parlementaire des TIC	Examen des projets de loi numériques, contrôle des agences sectorielles	Veiller à la conformité législative et à la supervision démocratique	
Acteurs privés	Sociétés de Télécommunications	Fournissent l'infrastructure réseau pour la connectivité et la transmission des données.	Étendre la couverture réseau, augmenter les revenus issus des données et influencer la régulation.	Élevée : rôle clé dans la connectivité, mais dépendantes des régulations.
	Fournisseurs de Services Internet (FSI)	Offrent l'accès à Internet et assurent la connectivité des entreprises et institutions.	Accroître leur base de clients et améliorer la qualité des services.	Modérée : essentiels à la connectivité, mais soumis à la régulation.
	Opérateurs de Cloud et Data Centers	Hébergent et sécurisent les données, fournissent des solutions de stockage et de gestion.	Maximiser l'adoption du cloud et promouvoir la souveraineté numérique.	Élevée : contrôle stratégique des données, forte dépendance à la régulation.
	Sociétés de Mobile	Fournissent des solutions de	Augmenter l'adoption des	Élevée : influencent la

	Acteurs	Rôle	Intérêt	Influence
	Money et Fintech	paiement numérique et d'inclusion financière.	services financiers numériques et collecter des données transactionnelles.	digitalisation financière, mais réglementées par la Banque centrale.
	Entreprises de Technologies et de Données	Développent des solutions numériques, exploitent et analysent les données.	Favoriser l'innovation, développer de nouveaux marchés et collaborer avec l'État.	Élevée : moteur de la transformation numérique, dépendantes des réglementations.
	Associations Industrielles et Organisations patronales	Défendent les intérêts des entreprises technologiques et facilitent le dialogue public-privé.	Influencer les politiques publiques et favoriser un cadre propice aux investissements.	Modérée à élevée : rôle clé dans le plaidoyer, dépend de leur organisation.
Acteurs de la société civile	Organisations de défense des droits numériques et de la protection des données	Sensibilisent sur les droits numériques, promeuvent la protection des données et plaident pour un cadre juridique équitable.	Assurer le respect des droits fondamentaux, renforcer la transparence et influencer les politiques publiques.	Modérée à élevée : forte capacité de plaidoyer, mais dépendantes de l'engagement des décideurs.
	ONG et groupes de défense	Accompagnent la mise en œuvre de politiques inclusives et surveillent les abus liés aux données.	Protéger les citoyens contre l'usage abusif des données et promouvoir l'inclusion numérique.	Modérée : rôle crucial dans l'éducation et la sensibilisation, mais peu de pouvoir décisionnel.
	Organisations communautaires	Facilitent l'adoption des technologies numériques dans les communautés locales et défendent les intérêts des populations vulnérables.	Réduire la fracture numérique et garantir un accès équitable aux services numériques.	Faible à modérée : impact local fort, mais influence limitée au niveau national.
	Universités et centres de recherche	Développent l'expertise locale en gouvernance des données, réalisent des études et proposent des innovations technologiques.	Renforcer les capacités nationales, favoriser la recherche appliquée et collaborer avec le secteur public et privé.	Élevée : source clé de connaissances et d'expertise, mais manque parfois de moyens pour influencer directement les politiques.
	Centres de formation spécialisés	Fournissent des formations techniques sur la gestion et l'analyse des données.	Améliorer les compétences locales et accompagner la transformation numérique du pays.	Modérée : impact sur les capacités locales, mais dépendance aux financements et partenariats.
	Experts techniques et consultants	Apportent un appui technique aux décideurs et aux entreprises dans l'élaboration des politiques et solutions de gouvernance des données.	Valoriser leur expertise et contribuer à l'élaboration d'un cadre réglementaire adapté.	Élevée : forte capacité d'influence grâce à leur expertise, mais dépendants des opportunités de collaboration.
	Citoyen	Principal utilisateur et générateur de données. Responsable de la protection de ses propres données personnelles et de l'utilisation des services numériques. Peut également	Accéder à des services numériques sécurisés, protéger ses informations personnelles, bénéficier d'une meilleure inclusion numérique et d'une transparence dans la	Moyenne à élevée : Peut exercer une influence par le biais des revendications citoyennes, des initiatives de sensibilisation et de la participation aux consultations publiques sur

	Acteurs	Rôle	Intérêt	Influence
		participer aux débats publics et aux consultations sur les lois encadrant la gouvernance des données.	gestion des données par l'État et le secteur privé.	les politiques numériques.
Médias	Médias	Sensibiliser le public, relayer les enjeux de gouvernance des données, surveiller les pratiques, animer le débat public, promouvoir la culture des données	Accès à l'information publique, protection des sources, innovation (data journalisme), renforcement de leur rôle sociétal, partenariats avec les institutions	Forte capacité de mobilisation de l'opinion, pouvoir de pression sur les décideurs, influence sur les réformes, relais auprès des citoyens, variable selon le type de média

4. Annexe 4 - Cadre de classification des données



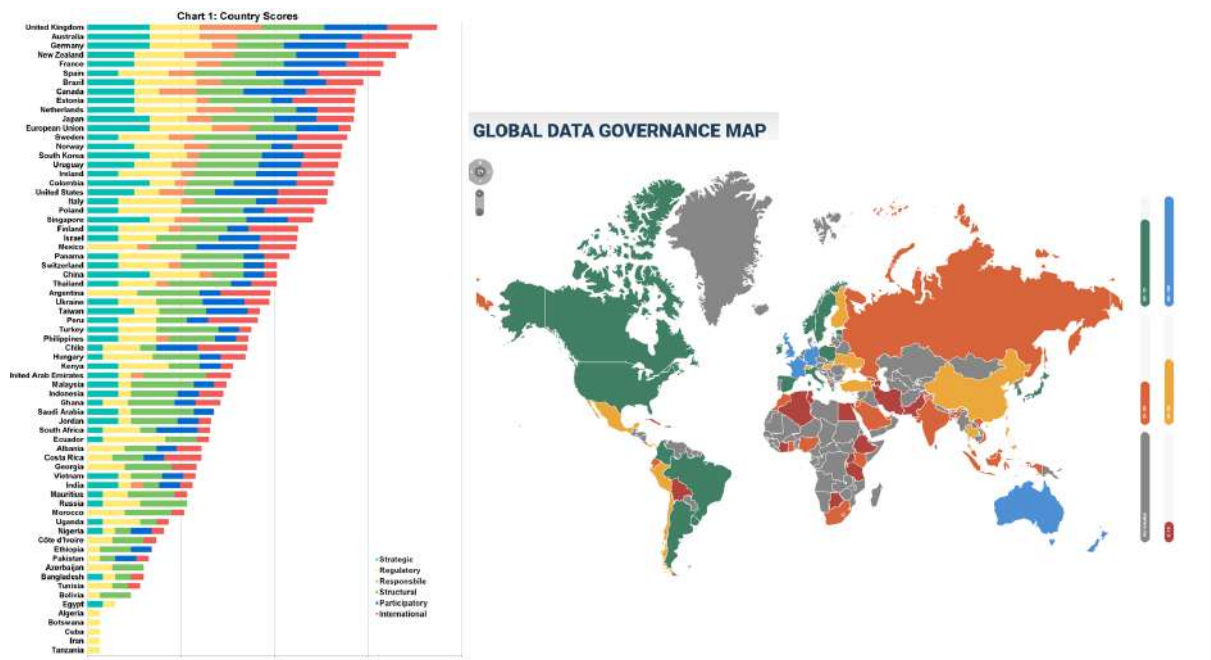
ANNEXE_CADRE DE CLASSIFICATION DES

5. Annexe 5 – projet de décret APD



Annexe projet de DECRET APD.docx

6. Annexe 6 – Carte mondiale de la gouvernance des données



7. Annexe 7 - Bibliographie

Lois

- Loi n°82-001 portant protection de la propriété industrielle, encadre les créations à caractère industriel et commercial

Ordonnances

- Ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique
- Ordonnance n° 22/144 du 29 août 2022 portant création de l'Agence pour le Développement du Numérique
- Ordonnance-loi n°22/030 du 08 septembre 2022 relative à la promotion de l'entrepreneuriat et des startups
- Ordonnance-loi n°86-033 du 5 avril 1986, portant protection des droits d'auteur et droits voisins, couvre les œuvres artistiques, littéraires et culturelles

Décrets

- Décret n° 20/032 du 31 octobre 2020 portant institution du Fonds de garantie du Congo
- Décret n° 22/51 du 30 décembre 2022 publié au Journal Officiel le 13 février 2023 portant organisation du fonctionnement du FDSU
- Décret n°22/17 portant transformation du service public ANICiS en un établissement public dénommé Agence Nationale d'Ingénierie Clinique et du Numérique de la santé.
- Décret n° 23/14B du 12 avril 2023 portant modification et complément du décret n°13/056 du 13 décembre 2013 relatif au statut des mandataires publics dans les établissements publics
- Décrets N° 22/08 et N° 22/07, portant respectivement création d'une Carte d'Identité Nationale « CIN » ; et d'un Fichier Général de la Population
- Décret n° 22/12B du 31 mars 2022 portant création, missions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Trésors et de la Comptabilité Publique, « DGTCP »

Arrêtés

- Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSECAC/PKK/255/2023 du 15 novembre 2023 portant mesure d'exécution du décret n°22/08 du 02 mars 2022 relatif à la création d'une carte d'identité nationale en République Démocratique du Congo
- Arrêté ministériel n°25/CAB/VPM/MININTERSECAC/PKK/261/2023 du 16 novembre 2023 portant fixation du numéro d'identification nationale et enregistrement de certaines autres données dans le fichier général de population en République Démocratique du Congo
- Arrêté ministériel CAB/MIN/PT&NTIC/AKIM/KL/Kbs/009/2023, portant nomination d'un chargé de mission et une chargée de mission adjointe au FDSU
- Arrêté CAB/MIN/PTNTIC/AKIM/KL/Kbs/016/2023 du 09 août 2023 portant création d'une commission technique pour l'élaboration de la feuille de route relative à la production de la stratégie nationale de la connectivité dans le secteur de l'éducation en RDC avec pour objectif de promouvoir la culture de recherche et d'innovation dans les institutions académiques et autres
- Arrêté n°CAB/MIN/PT&N/AKIM/KL/Kbs/051/2024, portant harmonisation des modalités de mise en œuvre des régimes de l'Ordonnance-Loi n° 23/010 du 13 mars 2023 portant Code du Numérique Instruction
- Instruction académique n°026/MINESU/CAB.MIN/SASM/MMK/2024 du 28 janvier 2024 portant Directives pour l'année académique 2024- 2025
- Instruction 58 de la BCC sur l'interopérabilité des systèmes de paiement (04/09/2024) Documents et rapports officiels
- Journal Officiel
- Plan National du Numérique
- Stratégie Nationale de Cybersécurité

Webographie

<https://anicns.gouv.cd>

<https://publicadministration.un.org/egovkb/en-us/Data/Country-Information/id/47-Democratic-Republic-of-the-Congo/dataYear/2024>

<https://data.worldbank.org/indicator/IT.NET.USER.ZS>

https://vodacomnews.blogspot.com/2022/08/vodacom-congo-reduit-la-fracture.html?utm_source=chatgpt.com

<https://drcllicences.cami.cd/>

[Australian Strategy | Data and Digital](#)

[Background Paper on National Data Governance WKwok Short 21Apr24.pdf](#)

[Japan National Data Strategy.pdf](#)

[UK National Data Strategy - GOV.UK](#)

[UK Royal Society Data governance: Case studies](#)

[The Global Data Governance Mapping Project](#)

[African Union Data Policy Framework](#)

[Developing an effective data governance framework to deliver African digital potentials | Brookings](#)

[D4D Hub Data Governance in Africa](#)

[L'écosystème des FinTechs en RDC : Opportunités, défis et tendances futures | Le Hub de la Finance Digitale](#)

<https://thedocs.worldbank.org/en/doc/61714f214ed04bcd6e9623ad0e215897-0400012021/related/DRC-DE4A-EN-Final.pdf>

Democratic Republic of Congo Country Report E-Commerce and E-Payments- SDBA for EAC Component Formulation Support

Cybersecurity Assessment Report -SDBA South-East Africa -June – July 2024

8. PARTICIPANTS À L'ELABORATION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE GOUVERNANCE DE DONNEES

Équipe technique et de relecture

N ^o	Nom	Fonction
1	Alpha MUKADI KAZADI	Membre du bureau de RAN
2	Antoine BATUZOLANA	Directeur du Développement de la Culture Numérique (DDCN)/ Secrétariat à l'Économie Numérique
3	Barthe N'TSHABALI	Secrétaire Exécutif de Assocel
4	Bertin MANTOBO MENETUDIA	Secrétaire Général à l'Économie Numérique
5	Bob BOSEKO	Directeur des Infrastructures Numériques (DIN)/ Secrétariat à l'Économie Numérique
6	Boutros MBUYAMBA	Directeur de la Cybersécurité (DCS)/ Secrétariat à l'Économie Numérique
7	Christian KATENDE	Président ARPTC
8	Christian LUKOKI	Cadre au Secrétariat Général à l'Économie Numérique
9	Claris NDUNDU	Cadre SOCOF
10	Colette AZIKA	Cadre, Secrétariat à l'Économie Numérique
11	Eddy BULAYA	Directeur de l'Économie Numérique/ Secrétariat à l'Économie Numérique
12	Elvis TSHIBASU	Expert numérique ANICNS
13	Emmanuel MAKOSO	Cadre du Secrétariat EDU-INC
14	Florent MUTEBA	Conseiller Digitalisation et IA / Cabinet Économie Numérique
15	Ghislain KABEYA	Agent, Secrétariat Général à l'Économie Numérique
16	Jean-Noël LITANGA	Coordonnateur UG-PATN
17	Jean-Thierry KALOMBO	Directeur Général ANICIINS
18	Joel NDAYA OKOKA	Expert Numérique SOCOF
19	Jonathan NTAMBU	Cadre au Secrétariat Général à l'Économie Numérique
20	Junior LUYINDULA	Responsable Juridique Africel
21	LAMIEL TULAKU Eric	Cadre au Secrétariat Général à l'Économie Numérique
22	LONDO OSSANGO Jeu-Paul	Cadre au Secrétariat Général EDU-INC
23	Lorence KABASELE	Directeur de Cabinet Adjointe/ Cabinet EDU-INC
24	Magalie MBEMBA	Fondatrice
25	Me Emmanuel METRE	Expert juridique/Cabinet Économie Numérique
26	Me Prosper NTETIKA	Président
27	Me Séraphin UMBA KAPEPE	Directeur de cabinet du Ministre
28	Modestine LUMBU	Conseiller Juridique / cabinet Économie Numérique
28	Moïse CITEYA	Agent, Secrétariat Général à l'Économie Numérique
29	Myriam MUNI	Représentante Airtel (DPO)
30	Nasser KAYEMBE KAYEMBE	Expert Numérique SOCOF

N ^o	Nom	Fonction
31	Nikye BAHATI	Représentante Vodacom
32	Olga KAVIRA KINYAMUSITU	Directrice des Applicatifs et Contenus Numériques (DACN) et Point focal RDC
33	Olivier MAFUTA	Head of UNDP Accelerator Lab/PNUD
34	Oscar NSARAZA	Membre du bureau RAN
35	Paterne KADJATE	Directeur FDSU
36	Pathron MULONGO	Expert au Cabinet Économie Numérique
37	Princesse KIBASA MALIBA	Experte au Cabinet Economie Numérique
38	Prof KODJO NDUKUMA	Universitaire
39	Prosper MPEYE	Directeur Général SOCOF
40	Riff TAMBWE	Directeur Réglementation ARPTC
41	Rodrigue IYEMBO	Conseiller / Cabinet EDU-INC
42	SAFARI MUSHAMALIRWA Cléophas	Agent, Secrétariat Général à l'Économie Numérique
44	SEM Irène ESAMBO DIATA	Ministre des PVH
43	Serge KUSINZA	Head of Solutions Mapping PNUD
45	SHIMBU	Point focal numérique Min Infrastructures
46	SITA BASOLA Glee	Expert au Secrétariat Général à l'Économie Numérique
47	Steve TSHIMPE	Conseiller Infrastructures et Cybersécurité/ Cabinet Economie Numérique
48	Taylor NTAMBWE	Expert au Secrétariat Général à l'Economie Numérique
49	Tonny MUNONGO	Conseiller principal à la Primature
50	Wilfred MUSHAGALUSA	Expert numérique au Projet PAAF
51	Yannick SUKAKUMU	Directeur Général RAXIO

Par ordre alphabétique

Secrétariat technique

N ^o	Nom	Fonction
1	AKIDOA Divine	Cadre au Secrétariat Général à l'Économie Numérique
2	Bernard NDEFU	Cadre au Secrétariat Général à l'Économie Numérique
3	Dany NKUTWA	Cadre au Secrétariat Général à l'Économie Numérique
4	David RAMAZANI	Secrétaire du Cabinet du Ministère de l'Économie Numérique
6	Eddy UMBA	Expert au Cabinet du Ministère de l'Économie Numérique
5	Persévérance NGIMBI VANGU	Secrétaire adjoint au Cabinet du Ministère de l'Économie Numérique
7	Stéphanie MALABA MUADI	Expert au Secrétariat Général à l'Économie Numérique



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
NUMÉRIQUE**

Retrouvez la version électronique de la SNGD sur
<https://economie numerique.gouv.cd/>

Mentions légales

Copyright © 2025- Ministère de l'Économie Numérique

Tous droits réservés

Reproduction autorisée avec mention de la source.